

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
 M. CAMILLE GENEST, commissaire,
 Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE - THÉMATIQUE
(L'approche écosystémique et la gestion par bassin versant)

VOLUME 4

Séance tenue le 4 juin 1999, à 9 heures
Syndicat de la Fonction publique
5100, boulevard des Gradins
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 JUIN 1999	
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DE Mme FRANCINE TRÉPANIER	3
PRÉSENTATION DE M. PIERRE AUGER.....	8
PRÉSENTATION DE M. GHISLAIN POULIN.....	15
PRÉSENTATION DE M. VINCENT GÉRARDIN.....	21
PRÉSENTATION DE M. ROGER MARTEL.....	27
Reprise de la séance	
PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA COMMISSION	34
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
FORUM	
M. JULIEN BAUDRANT.....	61
M. JEAN-JACQUES CHEVALIER.....	65
M. BENOÎT LIMOGES	76
M. JEAN ROBERGE.....	88
M. GASTON HERVIEUX	95
Reprise de la séance	
M. RONALD GREENDALE.....	100
M. CLAUDE GRONDIN	102
Mme ANNE BÉDARD	107
M. JOHN BURCOMBE	110
M. LOUIS DÉSILETS.....	117
CONCLUSION	129

**SÉANCE DU 4 JUIN 1999
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour et bienvenue à chacun et chacune d'entre vous. Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec.

10 Dans l'ensemble du mandat qui nous est imparti pour cette Commission de l'eau, Commission que vous voyez est formée de trois (3) membres, de moi-même comme président, de madame Gisèle Galichan comme commissaire et de monsieur Camille Genest également commissaire, nous suivons la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui demande que l'audience se déroule en deux (2) temps, un premier temps consacré à l'information, 15 à l'acquisition de connaissances, à la problématisation du dossier, et un deuxième temps qui est consacré davantage à l'expression d'opinions dans le cadre de mémoires.

20 Toute la première partie de l'audience s'étend du 15 mars à à peu près au 18 juin, et dans cette étape-là, nous avons distingué trois (3) moments différents. D'abord ce que nous avons appelé une mise à niveau de la connaissance, qui a eu lieu à Montréal les 16, 17 et 18 mars, et nous avons à ce moment-là convoqué tous les ministères concernés, et nous avons essayé d'établir le niveau de la gestion de l'eau dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, tant au niveau du Québec qu'au niveau du fédéral.

25 Puis nous avons entrepris la tournée des dix-sept (17) régions du Québec, où la population a pu prendre connaissance de l'état de la gestion de l'eau dans chacune des régions. Il y avait, pour chaque région, un document constitué par le ministère de l'Environnement en collaboration avec les autres ministères, pour permettre d'identifier les questions et permettre de faire sortir toute l'information.

30 Vous comprenez qu'il s'agit d'un exercice considérable. Par exemple, il y a environ soixante-dix (70) cahiers de transcriptions d'audiences qui ont déjà été produits, à environ cent (100) pages chacun, ça fait sept mille (7000) pages de documentation, plus des centaines de documents déposés qu'on peut voir à l'arrière et qui nourrissent la connaissance des différents aspects du mandat qui nous est confié.

35 Nous avons estimé essentiel de terminer cette étape par une série de rencontres dites thématiques, qui permettent de resserrer un peu les éléments de connaissances sur des thèmes concrets, des thèmes particuliers. À cette fin, nous avons demandé à des professionnels du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, à des analystes, de produire des petits documents synthèses qui permettent de bien identifier le thème et d'en saisir les coordonnées principales.

45 C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, nous rendons public le dossier produit par madame Monique Lajoie, "L'approche écosystémique et la gestion par bassin versant".

50 Ces documents-là ne constituent pas une prise de position du Bureau d'audiences publiques, mais sont simplement conçus comme des éléments d'animation et de soutien dans la démarche que nous réalisons. Donc c'est pas nécessaire de nous citer ces documents-là dans vos mémoires ultérieurement, en pensant que si c'est écrit là, c'est sans doute ce que nous pensons.

55 Pour l'instant, ce n'est pas l'opinion de la Commission mais un travail en général de très bon niveau, réalisé par des analystes du Bureau, qui permettent de colliger les éléments d'une question et de les mettre dans une petite synthèse de vingt-cinq (25) à trente (30) pages.

60 Je tiens d'ailleurs à remercier madame Lajoie, qui est ici présente à côté, de sa contribution pour le présent dossier.

Aujourd'hui donc, nous allons essayer de cerner la connaissance, essayer de comprendre les concepts que nous utilisons, de les aborder d'une manière critique.

65 À cette fin, nous avons demandé à cinq (5) personnes, qui peuvent être considérées comme des spécialistes des questions des écosystèmes et de l'approche par bassin versant, et ce matin dans une formule de panel, chacune des personnes va s'exprimer et la Commission va travailler avec elles, va réaliser la discussion comme si c'était une séance si vous voulez publique de travail de la Commission.

70 Cet après-midi, nous allons ouvrir le panel à un forum, à ce moment-là la table va changer de sens, et là vous serez appelés à intervenir, soit pour faire des commentaires, apporter un supplément de connaissances, critiquer les affirmations qui ont été données, nous donner de nouvelles sources. L'idée est d'essayer de comprendre et d'essayer d'identifier le plus fondamental des questions que nous abordons.

75 C'est donc pas une question de mémoires, c'est pas une question de documents à déposer, c'est une problématique un peu différente de la tournée que nous venons de finir, mais qui permet d'approfondir les questions et d'identifier le coeur du coeur dans chacun des domaines où nous essayons de travailler.

80 Vous remarquerez que la séance d'aujourd'hui, comme toutes les séances thématiques, est enregistrée sur bande vidéo. De cela, nous en sortirons pour chaque journée deux (2) émissions d'une heure de télévision, qui seront diffusées sur le Canal Savoir; dès la semaine prochaine, nous pourrons vous donner l'horaire de diffusion de ces émissions sur le Canal Savoir. Et des documents qui resteront ensuite, qui serviront de soutien à la Télé-université, dans le cadre de formations que la Télé-université organise.

90 Ce qui veut dire aussi que si vous vous avancez au micro cet après-midi, vous acceptez ipso facto qu'éventuellement, votre intervention soit retenue; si vous aviez des objections formelles à cela, il faudrait nous en avertir pour que dans la sélection, cela soit bien clair pour tout le monde.

95 Alors donc, passons maintenant à notre panel de ce matin. L'approche écosystémique et l'approche par bassin versant, c'est peut-être deux (2) concepts légèrement différents l'un de l'autre, mais deux (2) concepts qui s'articulent l'un sur l'autre, de plus en plus on parle d'une approche par bassin versant pour essayer de concerter les acteurs et avoir des interventions d'une manière plus organique, plus intégrée.

Dans le document qui vous est rendu public ce matin, il y a cette forte phrase que je reprends, à propos de l'approche écosystémique, madame Lajoie y affirme que:

100 "Elle prend en considération les facteurs écologiques, sociaux et économiques à l'intérieur d'un processus équitable qui n'a pas tendance à reléguer au second plan les besoins des écosystèmes au profit des autres usages."

105 On verra bien tantôt si nos spécialistes opinent de la même manière que madame Lajoie.

110 Alors pour nourrir le panel ce matin, cinq (5) personnes, madame Francine Trépanier, qui est présidente du Réseau d'OR; monsieur Pierre Auger, qui est du ministère de l'Environnement; monsieur Ghislain Poulin qui est secrétaire général du Comité de bassin de la rivière Chaudière, intitulé COBARIC; monsieur Vincent Gérardin, qui est écologue au ministère de l'Environnement; et monsieur Roger Martel, qui est planificateur urbain et régional au ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

115 Alors madame et messieurs, nous avons convenu que chacun de vous aurait un quinze (15) minutes d'exposé; quand vous me verrez fatiguer au bout de ma chaise, vous faire un grand signe, c'est pas le V de la victoire, c'est l'indication du deux (2) minutes qu'il vous reste pour essayer de conclure.

120 Et quand l'ensemble des exposés aura été fait, il y aura pause santé et après ça, la Commission poursuivra l'échange avec vous.

PRÉSENTATION DE Mme FRANCINE TRÉPANIER

125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'ai d'abord le doux plaisir de présenter madame Francine Trépanier. Elle s'identifie comme une gestionnaire de formation, spécialisée en aménagement du territoire.

130 Elle est directrice générale de la Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption depuis 1989, et son expertise l'a amenée à rejoindre les rangs des membres fondateurs des réseaux des organismes de rivière du Québec, ce qu'on appelle le Réseau d'OR, rien de moins, et madame Trépanier est présidente du Réseau d'OR depuis juin 97.

135 Elle est donc une intervenante de longue date dans le milieu, elle a à son actif plusieurs projets de restauration et d'aménagement en milieu riverain de la rivière L'Assomption, et on nous signale même que dans le volet récrétouristique, depuis 1982, elle s'est vu attribuer la gestion de la plus longue patinoire sur rivière au Québec, soit neuf (9) kilomètres, il s'agit bien de la rivière L'Assomption.

140 Alors j'ai patiné autrefois quelques fois sur cette rivière, hélas maintenant mes jambes n'ont plus la même force qu'autrefois, et je m'aventure plus sur ce genre de chose.

Alors madame Trépanier, nous vous écoutons.

145 **PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:**

Alors bonjour monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire.

150 Le contexte environnemental du début des années quatre-vingt, la création du Programme d'assainissement des eaux au Québec annoncé alors par monsieur Marcel Léger favorisèrent l'émergence d'organismes de rivière voués à la restauration, la protection et la mise en valeur des cours d'eau au Québec.

155 Ces organismes, issus des forces vives du milieu, contribuent depuis de nombreuses années à la prise de conscience et à la reconnaissance de la valeur inestimable que représente la ressource eau au Québec, et de son importance capitale sur la santé des écosystèmes dont l'homme fait partie intégrante.

160 Que ces groupes, majoritairement formés de bénévoles, soient nés pour réagir face à des usages récréatifs perdus, des espèces en voie de disparition ou tout simplement à titre d'amants de la nature qui souhaitaient redonner la qualité du paysage à une rivière, chacun à leur façon, par leur bataille et par leur détermination, ces organismes ont fait progresser de façon significative la protection et la mise en valeur de ce patrimoine collectif que sont les rivières du Québec.

165 Mentionnons qu'ils ont à leur actif plusieurs projets d'envergure, dont notamment: l'introduction du saumon atlantique sur la rivière Jacques-Cartier; la mobilisation et l'implication du milieu par l'utilisation de contrats de rivière sur la rivière Sainte-Anne; la tenue de forum annuel réunissant les partenaires québécois et new-yorkais du bassin de la rivière Châteauguay;

170 l'initiative avec la participation active du milieu de l'arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice; le projet de gestion par bassin versant de la rivière Boyer afin d'y restaurer la principale frayère à éperlan de l'estuaire du Saint-Laurent; la restitution des usages récréatifs des

175 rivières Magog et Saint-François; l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement en étroite collaboration avec quatre (4) municipalités riveraines pour mettre en valeur un tronçon de cinquante-quatre (54) kilomètres de la rivière L'Assomption.

175 Voilà plusieurs réalisations qu'on peut être fier maintenant au Québec.

180 Il y a actuellement plusieurs de ces organismes qui oeuvrent à l'échelle du bassin versant de leur rivière, et qui le font dans une perspective de gestion intégrée des ressources, et ce dans un esprit de développement durable.

185 Ces organismes, dont certains existent depuis plus de quinze (15) ans, connaissent les avantages et les contraintes reliés à la gestion de l'eau par bassin versant, dans le contexte qui prévaut actuellement au Québec de la gestion du territoire.

190 Depuis 1995, de nombreux efforts ont été déployés en vue de regrouper et de supporter les organismes de rivière qui travaillent à protéger, restaurer, et mettre en valeur les rivières du Québec. Ces organismes se sont dotés d'un outil remarquable pour les aider à accomplir leur mission sur les rivières et leur bassin versant, soit le Réseau des organismes de rivière du Québec, communément appelé le Réseau d'OR.

195 Fondé en 1997, le Réseau permet de regrouper et de supporter les organismes de rivière en favorisant la diffusion d'informations, l'échange d'expertises, mettant ici à profit presque deux cent cinquante (250) ans d'expérience cumulée.

200 Dans ce processus de partage et d'échange d'expertises, en initiant la concertation et en favorisant la synergie avec le milieu, nos organismes progressent, tout en jetant les bases d'une gestion de l'eau par bassin versant dans leur communauté et ce, sans attendre de modèle.

205 Le Réseau d'OR, de par son rôle et ses mandats, favorise l'approche écosystémique à l'échelle d'un bassin versant. L'approche écosystémique, pour le Réseau d'OR, est un concept qui reconnaît que les êtres humains font partie intégrante de la nature, et que la santé et le bien-être humain sont étroitement liés à la santé de l'écosystème.

210 Un écosystème est un terme désignant un système comprenant à la fois la communauté des organismes vivants et les facteurs physiques qui interagissent entre eux, en façonnant leur environnement, comme l'eau, la terre et l'air.

L'approche écosystémique combine les nouvelles perspectives écologiques de la science et une compréhension des facteurs sociaux et économiques qui façonnent les attitudes, les perceptions et le comportement des humains.

215 Étant donné que tous les éléments d'un écosystème, physiques, chimiques, biologiques, sont interdépendants, les ressources doivent être gérées comme des systèmes dynamiques et intégrés plutôt que comme des éléments indépendants et distincts.

220 En pratique, cette gestion suppose que tous les intervenants doivent comprendre les conséquences de leurs gestes sur la durabilité des écosystèmes.

225 Dans ce cheminement important qui amènera le gouvernement du Québec vers une politique québécoise de l'eau, nous croyons qu'il serait important de doter le Québec d'un répertoire des acquis, expériences et erreurs vécus par les organismes de rivière du Québec, afin d'en faire bénéficier l'ensemble des intervenants concernés par la protection de la ressource eau, et ainsi aider à mieux cheminer dans ce processus.

230 Ce portrait de l'expérience québécoise nous offrirait des outils de gestion de bassin versant novateurs et adaptés à la réalité géopolitique des citoyens du Québec.

235 À cet effet, je me permettrai donc de vous présenter l'expérience terrain que je connais bien, soit celle de la Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption, au sein de laquelle j'oeuvre depuis plus de dix (10) ans.

240 Issue d'un groupe de citoyens préoccupés par la dégradation de la rivière L'Assomption, ce lieu privilégié qui autrefois avait fait la joie de nombreuses heures de loisirs, la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption fut légalement constituée le 27 avril 1983.

245 Ce fut alors ce que j'appellerais l'union des artisans de la rivière. Réunissant, et ce depuis plus de quinze (15) ans, des intervenants ayant des approches différentes et provenant autant des domaines économique, social, politique et environnemental, elle a su développer avec les partenaires du milieu une approche de complémentarité et de concertation en répondant aux préoccupations et aux besoins locaux et régionaux.

250 S'étant dotée d'un plan directeur de développement en 1985, avec pour objectif premier la mise en valeur de cinquante-quatre (54) kilomètres d'un tronçon de la rivière L'Assomption, la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption a donné priorité à une approche d'actions sur le terrain, alliant ses objectifs écologiques à ceux de ses partenaires dont le développement des multiples potentiels du bassin de la rivière L'Assomption. Un objectif commun les unit dans cette belle aventure: redonner la rivière aux citoyens, dans un souci de développement durable.

255 Voici donc en bref ce qui nous distingue. Notre corporation bénéficie d'une permanence depuis plus de douze (12) ans; dès sa fondation, cet organisme de rivière a développé une approche favorisant l'implication de tous les acteurs régionaux.

260 Dès 85, les forces vives du milieu étant représentées, soit quatre (4) du milieu municipal, quatre (4) de la population, deux (2) du secteur économique, deux (2) du secteur de

l'environnement, un du secteur de l'éducation, un du secteur de la culture et un du récrétouristique, notre principale force a été dès le début d'être à l'écoute du milieu municipal et de sa population.

Il faut pas se le cacher, monsieur le Président, les municipalités jouent un rôle de premier plan dans la destinée de nos cours d'eau. Responsables par leur représentativité au sein des MRC des usages du territoire et des règles qui doivent s'y appliquer, ces dernières profilent le devenir de nos bassins. Dans une préoccupation d'élus, la satisfaction de l'électeur passe avant toutes choses.

De plus, le développement économique sur son territoire est un enjeu qui lui tient à cœur. Question de financement, de développement et d'image dont il faut tenir compte, il faut donc savoir rejoindre leur objectif de donner des services à la population, ceux de nos organismes de rivière à protéger les cours d'eau.

C'est un exercice de concertation, de sensibilisation, d'éducation qui amène, en bout de ligne, à modifier avec subtilité l'approche de nos partenaires, un tour de force qui est basé sur une notion de compromis.

Dans ce cheminement, nous avons identifié des forces, des faiblesses et des enjeux. Les forces, dans une gestion à l'échelle d'un bassin versant, c'est vraiment la représentativité régionale de tous les secteurs d'activités au sein du conseil d'administration. Selon les dossiers traités, l'expertise de chacun est mise à profit dans ce cheminement.

Permanence assurée par un fonds de roulement de base versé par le milieu municipal; prise en charge d'activités récurrentes qui sont source d'amusement, d'émerveillement, de découvertes mais aussi de financement.

Reconnaissance par le milieu municipal, en tant que partenaire privilégié, dans tout ce qui a trait à la mise en valeur et au développement des multiples potentiels de la rivière L'Assomption, dans notre cas.

Les faiblesses: conseil d'administration bénévole, donc disponibilité restreinte; développement à la merci des différentes sources de financement, fédérale, provinciale, publique, privée, j'appelle ça la saga des demandes de subventions, excusez-moi l'expression, la plaie des organismes de rivière au Québec.

Des enjeux de taille pour l'avenir: implanter une gestion intégrée de la ressource sur l'ensemble du bassin versant de la rivière L'Assomption.

Je vous rappelle que je vous donne le portrait de l'expérience terrain, de ce que je vis, mais transposable aux organismes à l'échelle du Québec.

300 Développer une approche contrats de services afin d'assurer un suivi sur les actions et les réalisations entreprises sur le terrain. Il est primordial d'avoir un organisme porteur à l'échelle d'un bassin versant.

Assurer le financement de base pour une équipe de travail permanente.

305 Donc en conclusion, dans son cheminement planifié depuis 95 visant une gestion de l'eau par bassin versant, la CARA, la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption, a franchi différentes étapes dont la modification de la composition de son conseil d'administration, qui a adopté une représentativité élargie; nous étions quinze (15), nous sommes rendus vingt-trois (23).

310 Ainsi, le milieu municipal lanaudois est mieux représenté, soit deux (2) représentants par MRC, le secteur agricole a maintenant deux (2) sièges et le secteur de la santé a un siège. C'est nos nouveaux arrivés à la table de concertation.

315 C'est donc à l'intérieur de comités de travail, répartis en fonction de différents enjeux, dont le partenariat avec le milieu, plan stratégique du bassin versant de la rivière L'Assomption, plan de développement et plan de financement, que les intervenants du milieu lanaudois sont invités à s'impliquer selon leurs intérêts dans une dynamique qui profilera cette nouvelle structure régionale.

320 Donc la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption, communément appelée CARA, mène sa barque depuis plus de quinze (15) ans, alliant aménagement, protection, recherche sur le terrain, études de toutes sortes, développement durable et surtout, le don de la rivière à ses citoyens, et ce en gardant le cap vers une avenue incontournable en matière de gestion de l'eau au Québec, la gestion par bassin versant.

325 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Trépanier.

PRÉSENTATION DE M. PIERRE AUGER

PAR LE PRÉSIDENT:

335 Alors maintenant, nous allons quitter le champ d'une expérience terrain concrète vers une autre perspective.

340 Monsieur Pierre Auger, qui agit actuellement comme conseiller du groupe dédié sur l'eau de la Direction des politiques du secteur municipal du ministère de l'Environnement.

Monsieur Auger détient un bac en biologie à l'Université de Montréal et une maîtrise en sciences de l'eau à l'INRS-Eau.

345 Il a été à l'emploi du ministère des Richesses naturelles, on disait richesses à ce moment-là encore, au sein de la qualité des eaux, en particulier sur la connaissance des bassins de rivières du Québec.

350 Il a été longtemps à l'emploi du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, à titre d'analyste et de chef analyste, de 81 à 92.

355 Il a ensuite été affecté au groupe de travail sur Montréal et sa région, donc dans le cadre du Rapport Pichette, il a donc pu approfondir considérablement les tâches, les responsabilités des municipalités.

360 Et il a agi au ministère de l'Environnement ensuite, comme coordonnateur des travaux du Comité de bassin de la rivière Chaudière, COBARIC, de 94 à 96.

365 Monsieur Auger, nous sommes honorés de votre présence et nous vous écoutons.

PAR M. PIERRE AUGER:

Merci monsieur le Président. Madame, monsieur le Commissaire.

370 Alors on m'a invité à vous parler des expériences en termes de gestion par bassin versant que l'on retrouve un peu partout dans le monde. Évidemment, en aussi peu de temps, il est impossible de faire une revue détaillée, je vais simplement vous faire un survol rapide des expériences qui sont peut-être les plus intéressantes ou les plus actuelles à ce moment-ci.

375 Alors quand on examine les différentes expériences de gestion par bassin versant un peu partout dans le monde, on peut reconnaître qu'il y a des caractéristiques communes ou des principes généraux qui sont communs à ces expériences-là, sans entrer dans tous les détails parce qu'évidemment, il y a énormément de variabilité, on peut reconnaître des caractéristiques qui sont en général la reconnaissance du bassin hydrographique comme base d'une gestion intégrée pour une coordination efficace et cohérente. C'est le principe de base, je pense, qu'on reconnaît tous.

380 Deuxièmement, un point majeur que l'on retrouve également aussi, c'est la confection d'un plan, d'un plan de gestion, qu'on appelle de diverses façons un peu partout dans le monde, mais qui reconnaît qu'il faut une planification, donc une espèce de schéma qui nous dit de quelle façon on doit agir à partir de certains constats.

Et finalement, une troisième caractéristique, qui est aussi assez fondamentale, c'est de vérifier ou de consulter la population sur les enjeux qui ont été définis, et sur la planification qu'on veut valider sur l'ensemble des bassins versants visés.

385 Alors le Québec reconnaît cette approche-là d'une façon très officielle, c'est-à-dire qu'il a signé ou est associé à des accords internationaux, le premier étant celui de Rio, comme gouvernement associé.

390 On sait que dans Action 21, l'Accord de Rio en 92, un chapitre complet est consacré aux questions de l'eau et plus spécifiquement au recours à la méthode de gestion des bassins comme solution à des approches de problèmes.

395 Finalement également, en 96, le Québec comme gouvernement a signé la Charte d'adhésion au Réseau international des organismes de bassin, qui est donc un regroupement de pays et d'organismes qui fait la promotion de cette méthode de travail, de cette méthode de gestion des cours d'eau un peu partout dans le monde. Et je pense qu'on dépasse maintenant une soixantaine de gouvernements et d'organismes associés, qui ont endossé cette charte-là. Donc c'est quand même un mouvement extrêmement important.

400 Alors je vais regarder essentiellement du côté européen, du côté américain, voir de quelle façon est-ce qu'on a jusqu'à maintenant formalisé ces approches-là.

405 Alors on sait que l'Union européenne prépare actuellement ou a préparé un projet de directive, directive qui s'intitule "Proposition de directive de l'Union européenne pour un cadre d'actions communautaires dans le domaine de l'eau", qui s'appuie sur le principe d'une politique environnementale axée sur l'eau qui s'écoule par l'intermédiaire des bassins versants, en tenant compte de l'interaction naturelle entre les eaux de surface et les eaux souterraines.

410 Donc c'est un projet de directive qui a été déposé au Conseil de l'Europe, en 96, qui est toujours en discussion, et pour lequel donc - qui demanderait un certain nombre de choses aux états membres de l'Union, c'est-à-dire essentiellement ceci: une gestion par bassin hydrographique, donc la reconnaissance des bassins. Ça ne veut pas dire cependant, la directive précise que ça pourrait être sous forme de création de districts hydrographiques, donc on peut penser à des regroupements de bassins versants à ce moment-là.

415 Ensuite une évaluation des caractéristiques de ces mêmes bassins là; la surveillance des eaux de surface et souterraines également; l'établissement de programmes de mesures.

420 La confection, là aussi, d'un plan de gestion de bassin versant, qui regroupe les différents éléments précédents.

 Et finalement, l'organisation d'une consultation sur ce plan de gestion.

425 Donc cette directive, ce projet de directive est à l'étude pour l'instant. Il y a eu des amendements qui ont été proposés, cent vingt-deux (122) amendements, et à l'heure actuelle - la directive devait être endossée ou acceptée par l'Union en 97, mais elle est toujours à l'étude. Mais

il en reste pas moins que les états membres commencent déjà à adopter leurs politiques en fonction de cette directive-là, compte tenu de toute façon qu'elle sera adoptée.

430 Si on regarde deux (2) exemples en Europe qui sont assez bien connus, mais qui sont aussi des précurseurs, si on pense surtout à la France, de gouvernements qui ont institué la gestion par bassin dans leur façon de travailler, évidemment il y a la France qui est incontournable, et ses agences.

435 Ces agences qui ont été créées en 64, donc il y a maintenant un très grand nombre d'années, et qui ont institué une formule donc de territoires associés à des grands bassins versants, en créant six (6) agences associées à des comités de bassin, et qui utilisent des redevances d'utilisation et des aides pour pouvoir fonctionner, donc réaliser un certain nombre de travaux.

440 445 Les comités de bassin sont multiusagers et multigestionnaires. Ce sont des comités assez considérables, si on regarde l'ensemble des comités de bassin, le nombre de membres varie entre une soixantaine de personnes jusqu'à, le plus gros je pense fait cent seize (116) participants. C'est donc des comités de bassin assez considérables, mais qui se réunissent en général qu'une fois par année pour endosser le plan de gestion.

450 La loi de 92 en France est venue modifier un peu la façon de voir, depuis donc après vingt-huit (28) ans d'usages, les agences de bassin avaient besoin d'une remise à jour, on a donc voté une Loi de l'eau en 92, qui demandait aux agences, dans un délai de cinq (5) ans, de se doter de schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau, ce qu'on appelle les SDAGE, et de SAGE, donc à un niveau de sous-bassin ou de plus petit bassin qui serait donc modulé en fonction des dimensions des bassins.

455 Et ces schémas-là ont tous, sans exception, été adoptés en janvier 97, soit donc cinq (5) ans après que la Loi de l'eau a été votée.

460 Également, le rôle des DIREN, c'est-à-dire les Directions régionales de l'environnement, ont pris beaucoup d'importance dans cette nouvelle définition des pouvoirs en France de la Loi sur l'eau, et ils ont donc un rôle plus actif d'appui aux différentes agences.

Maintenant, si on regarde le pays voisin, la Belgique, a pris une voie un peu différente, en Wallonie en particulier. Une directive ministérielle a été adoptée en 93, donc une directive qui est l'équivalent un peu ici d'un règlement, une réglementation, qui prévoit le recours à une formule un peu différente, ce qu'on appelle là-bas des contrats de rivière.

465 Les contrats de rivière sont une formule qui prévoient de formaliser, dans un contrat donc, des engagements des partenaires à réaliser un certain nombre de travaux sur ces rivières-là en particulier.

470 Il y a actuellement huit (8) contrats de rivière qui ont été mis en oeuvre, avec autant de comités de bassin. La formule de représentativité est un peu la même que celle en France, les pouvoirs publics, administrations, communes, font partie de ces comités de bassin là.

475 C'est donc une approche légère qui se conforme à la future directive de l'Union européenne, et qui a pour objectif de concilier les usages concrétisés dans un contrat, où chaque signataire s'engage à réaliser les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs déterminés.

480 Donc c'est une formule relativement concrète, qui détermine même les budgets qui devront être consacrés aux différents éléments de planification de ces projets-là.

485 Si on passe de ce côté-ci de l'Atlantique, en Ontario, notre voisin, a une formule qui est un peu différente, mais qui s'apparente quand même à la gestion par bassin. On a créé, en 1948, ce qu'on appelle les Conservation Authorities, je pense qu'on appelle en français les organismes de rivière ou les organismes de protection de la nature, je pense, qui sont non pas sous la juridiction du ministère de l'Environnement, mais bien des Ressources naturelles.

490 Parce qu'au départ, il était question surtout de gestion de l'eau, ce qui a initié un peu la création des Conservation Authorities, c'est la gestion des inondations, de certains problèmes d'étiage.

495 Et c'est donc une formule qui vise trente (30) ou trente-cinq (35) bassins, je pense, en Ontario, où on a adopté des formules qui gèrent essentiellement les questions quantitatives, aussi les milieux humides, qui gèrent un certain nombre de problématiques reliées à la pollution, mais pas directement puisque le ministère de l'Environnement a encore beaucoup cet aspect de juridiction en Ontario.

500 Et finalement, qui est favorisé ou qui est financé, plusieurs sources de financement, le gouvernement finance mais également il y a des prélèvements de fonds qui se font de diverses sources, et de l'autofinancement par diverses activités.

505 Donc c'est une formule assez souple, qui fait une large place aux initiatives locales, depuis maintenant près d'une cinquantaine d'années.

Si on regarde maintenant aux États-Unis, il s'est passé beaucoup de choses. C'est un pays dont l'administration ressemble beaucoup à ce qui se passe au Canada, c'est une gestion très éclatée en termes de gestion de l'eau, à quatre (4) niveaux, fédéral, étatique, local et autochtone, donc un peu semblable ici avec le fédéral et les provinces.

510 Il y a eu un très grand nombre d'expériences, certaines même très anciennes, comme la TVA, la Tennessee Valley Authority, qui a été créée dans les années cinquante pour gérer essentiellement les questions de débit.

515 Mais depuis une dizaine d'années, un peu comme on retrouve en Europe, un peu partout, on peut remarquer qu'il y a une accélération des initiatives dans le domaine de la gestion par bassin versant, et l'EPA, l'Environmental Protection Agency, donc l'agence américaine de protection de l'environnement, a publié ou a mis de l'avant un programme qui s'appelle le "Watershed Protection Approach", qui définissait les paramètres généraux d'une gestion des bassins versants aux États-Unis, faisant le point un peu sur la législation qui est en cours aux États-Unis.

520 On sait que le Clean Water Act, qui était l'équivalent un peu de la Loi sur la qualité de l'environnement, a été voté en 72 aux États-Unis, soit donc la même année que le Québec a adopté sa Loi sur la qualité de l'environnement.

525 Ils ont fait le bilan de ça, et ils ont adopté donc en 98 ce qu'ils appellent maintenant le Clean Water Action Plan qui a été présenté par le président américain, et qui fait le pari que maintenant, on doit passer à une étape subséquente, une nouvelle façon de gérer nos cours d'eau qui dépasse l'approche réglementaire et législative, mais qui fait appel justement à cette gestion par bassin versant.

530 Et le gouvernement fédéral veut favoriser énormément, est très actif dans cette démarche-là, en dégageant des fonds qui sont très importants dans certains cas.

535 Je vous donne simplement un exemple d'un comité de bassin ou d'un bassin qui est important proche de chez nous, soit celui du lac Champlain, où chaque année l'EPA dégage des fonds d'environ un million de dollars (1 M\$) US pour aider à la gestion de ce plan du bassin versant du lac Champlain qui, en passant, touche deux (2) états, l'état de New York et l'état du Vermont, et le gouvernement du Québec est également associé dans une entente formalisée qui a été signée en 92 je pense.

540 Donc les Américains viennent de faire le pas, de façon très officielle, d'endosser cette gestion, cette formule d'approche de gestion par bassin, se disant que les sources ponctuelles pour la plupart ont été réglées par une approche réglementaire, et que si on veut surtout passer à l'étape de gérer les sources de nature diffuse, il faut une approche par territoire, par bassin, donc il reconnaît que le bassin versant est le territoire par définition si on veut apprécier ce genre de problème.

550 Rapidement sur le Québec, je voulais pas vraiment en parler parce que, bon, je pense qu'on va en parler rapidement aujourd'hui, mais on a un peu les mêmes caractéristiques, une administration sectorielle de l'eau.

555 On a eu des commissions d'enquête, la Commission Legendre qui déjà, en 70, dans son appréciation des problèmes, recommandait déjà qu'on reconnaisse le bassin comme étant un territoire d'application de la gestion de l'eau comme étant intéressant.

Il y a eu des initiatives diverses, dont celle de la mission Yamaska, le Programme d'assainissement des eaux, qui chacun de leur côté ont fait le point et tenté d'avancer dans la solution des problèmes de gestion de l'eau.

560 Il y a également eu l'avis du Conseil de la conservation de l'environnement, en 93, qui était le premier qui faisait le point de façon assez systématique sur les diverses approches de gestion de l'eau, qui tentait de dégager des modes de financement. Il y a eu une espèce d'estimation de comment on pourrait, sur le territoire, gérer les bassins versants et selon quelle formule.

565 Finalement, on connaît tous la démarque de l'AQTE, l'Association québécoise des techniques de l'eau et de l'environnement, qui s'appelle maintenant Réseau-Environnement, qui a fait la promotion longtemps auprès du ministère et du gouvernement de la création d'une approche ou d'une expérience pilote en gestion par bassin, ce qui a débouché en 94 sur la création du COBARIC, Comité de bassin de la rivière Chaudière qui a donc, pendant deux (2) ans, étudié diverses approches, autant celles à l'international qu'au Québec, et qui a proposé, dans un rapport, 570 une approche générale de gestion dont va vous parler mon collègue, mais qui donc jetait les bases d'une approche qui pourrait être celle du Québec, évidemment en collaboration et en concertation avec ce qui se fait déjà.

575 Ce n'est pas une approche qui est éclatée, dans le sens qu'elle est déconnectée, je pense qu'elle est très proche de ce qu'on vit au Québec. Il reste simplement, maintenant, et vous le savez tous, qu'on est en phase de validation de cette approche-là.

580 Finalement en conclusion, on peut dire que les différents pays qui ont tenté ou essayé la gestion par bassin ont reconnu que l'absence d'un cadre d'une gestion intégrée, dans un contexte de ressources financières limitées, ce qui est le plus en plus le cas des états modernes, rend difficile une gestion efficace dans le domaine de l'eau; c'est un constat qu'on retrouve à peu près partout.

585 La mise en place de la gestion par bassin tend donc à faciliter la concertation de tous les acteurs, parce qu'on reconnaît un territoire commun et déjà, à ce moment-là, il y a une identification qui se fait à un territoire, ce qui rend beaucoup plus facile la concertation.

590 La gestion par bassin, également, apparaît mieux adaptée au défi de contrôle des sources diffuses de pollution, c'est le constat qu'ont fait entre autres les Américains, mais je pense qu'on peut faire ce constat-là de façon assez générale un peu partout.

595 Finalement, un grand nombre de pays, et de plus en plus surtout depuis une dizaine d'années, reconnaissent les valeurs et les vertus de la gestion par bassin, et endosSENT ce mode de gestion là, et sont en train de définir leurs approches qui leur sont propres.

Et finalement le Québec, de façon officielle aussi, reconnaît et endosse la gestion par bassin versant, on l'a vu. Et cependant, comme on le sait, les modalités restent à définir, il y a encore un bout de chemin à faire, mais je pense qu'on est vraiment engagé dans cette solution-là.

600

Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

605

Merci, monsieur Auger, merci de ce portrait très éclairant au plan international.

610

PRÉSENTATION DE M. GHISLAIN POULIN

615

Nous allons maintenant nous approcher d'une expérience incontournable, en tout cas sur laquelle le ministère de l'Environnement, dans toute la tournée, est constamment revenu, à savoir celle du COBARIC.

620

Monsieur Ghislain Poulin est, depuis la création du COBARIC, en 1994, secrétaire général du COBARIC. Il est surtout, par ailleurs, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Comté de la Nouvelle-Beauce et cela depuis 1982.

625

Il est donc un homme très très au fait de cette réalité des MRC et donc, de l'articulation du pouvoir local tant sur le plan municipal qu'au palier de concertation des MRC.

630

Monsieur Poulin est détenteur d'un baccalauréat en géographie et d'une maîtrise en géographie et en aménagement régional à l'Université d'Ottawa.

Alors monsieur Poulin, c'est avec plaisir que nous nous retrouvons, vous êtes venu nous voir à Sainte-Marie. Alors là, maintenant, vous venez dans une autre fonction, alors on est heureux de votre présence, et vous avez la parole.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Merci monsieur le Président.

635

J'aimerais peut-être, pour commencer, vous donner un peu les grandes lignes de ma présentation.

D'abord, je veux revenir tout de suite sur le mandat du COBARIC et ensuite, on m'a demandé de préciser les méthodes de consultation, donc de présenter la structure de travail du

640 COBARIC. Je vais passer rapidement sur le schéma directeur et la proposition de financement, mais je pense qu'on va y revenir lors de la période des échanges. Et enfin, je vous mentionnerai également qu'est-ce qu'on a l'intention de faire au niveau de la consultation publique.

645 Si on regarde le mandat du COBARIC actuellement, c'est, comme Pierre l'a mentionné précédemment, c'est que le mandat du COBARIC est de valider l'approche proposée dans le rapport final de la phase 1 de l'expérience pilote du Comité de bassin de la rivière Chaudière, qui a été déposé au ministre de l'Environnement en 96.

650 Et ça consiste, ce mandat-là, présentement, à élaborer un schéma directeur de l'eau, que je vais appeler le SDE au cours de la présentation; concevoir une proposition de financement et un cadre législatif pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant; consulter la population à l'égard de ce schéma et de cette proposition de financement auprès de tous les intervenants liés directement à cette expérience pilote là, notamment dans le bassin, dans les régions de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches, ainsi qu'un peu à l'échelle du Québec.

655 Évidemment, le but de ça, c'est de déposer le rapport de l'expérience pilote au ministre de l'Environnement et aux partenaires dans les deux (2) ans suivant la signature de l'entente qui a été faite au début de 97.

660 Maintenant, je pense qu'il est important de passer immédiatement aux principes directeurs qui avaient été identifiés, formulés lors de la première phase du COBARIC, c'est-à-dire lors de l'élaboration du modèle ou de l'approche concertée de gestion de l'eau.

665 Ces huit (8) principes directeurs qui ont été adoptés par le conseil d'administration et qui ont été déposés au ministre en 96 sont les suivants, et je pense que c'est important de les lire, de les comprendre et de les commenter!

670 Le premier, c'est que le bassin hydrographique, le bassin versant d'un cours d'eau constitue l'unité naturelle la plus appropriée pour la gestion de l'eau. Ça signifie que ce n'est pas le territoire des municipalités locales, des MRC, des régions administratives qui sont les territoires les plus appropriés pour gérer l'eau, mais plutôt l'unité naturelle du bassin versant. Et on rejoint les commentaires qui avaient été précisés par Pierre tantôt, à l'échelle internationale.

675 Le deuxième principe directeur, c'est qu'une connaissance complète et à jour de l'état des ressources en eau du bassin versant constitue une exigence essentielle pour une gestion efficace de l'eau. Si on n'a pas cette connaissance de base, on risque fort bien de se retrouver dans les perceptions, les préjugés, les jeux d'intérêts, et au lieu de parler de faits, on va parler de perceptions ou même à la limite de philosophie, et on n'aboutira pas à des rapprochements entre les différents intérêts des groupes d'usagers, et encore moins rejoindre l'intérêt de l'écosystème du bassin versant. Donc une connaissance complète.

Le troisième, c'est: la gestion de l'eau doit tenir compte de l'interdépendance des usages multiples sur le territoire du bassin versant, en pratiquant la concertation de tous les usagers. L'état actuel de l'écosystème du bassin versant est le résultat de l'ensemble des activités humaines depuis l'origine de son développement, donc si on veut trouver une solution, il faut que tous les usagers qui ont contribué à l'état, à la détérioration actuelle des bassins soient partie de la solution, soient conscients qu'ils sont la source du problème et ils sont aussi le début ou la solution au problème.

Le quatrième, c'est que la Politique de l'eau et sa gestion doit viser à préserver et rétablir la santé des écosystèmes. Tout ça, ça doit se faire dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et la qualité des écosystèmes, dans un but ultime de développement durable.

Le cinquième principe directeur, c'est que l'eau étant une ressource essentielle à la vie, les utilisateurs doivent être redevables quant à son utilisation ou sa détérioration. On ne peut pas faire de gestion de l'eau si les utilisateurs ne se sentent pas interpellés, responsables de l'utilisation quant à la quantité, et de la détérioration quant à la qualité. Il faut qu'il y ait un lien entre la consommation, la quantité et la qualité, et les usagers.

Le sixième, c'est qu'une gestion responsable de l'eau par bassin versant doit viser l'autonomie financière et fonctionnelle la plus complète. Par là, ce qu'on veut dire, c'est qu'un citoyen est de plus en plus responsable lorsqu'il paie de plus en plus ou lorsqu'il est de plus en plus conscient.

L'autre chose, et Francine l'a souligné, les personnes qui sont très sensibilisées par la gestion de l'eau par bassin doivent consacrer des quantités incroyables de temps et d'énergie à trouver du financement, toujours minimal, pour faire opérer l'organisme de gestion qui a une préoccupation d'amélioration de la qualité et-ou de la protection de l'eau dans un bassin versant. Donc il faut absolument que la source de financement soit suffisante et aussi, qu'elle vise l'autonomie la plus complète.

Ça veut pas dire qu'on va l'atteindre, parce qu'on l'a vu au tout début, c'est une responsabilité partagée, la gestion de l'eau, entre le fédéral, le provincial et le municipal, et les usagers, donc il y a une responsabilité à quatre (4), et on doit avoir un financement où chacun y amène sa part.

Mais si les usagers d'un bassin financent à cinq pour cent (5%) l'ensemble des coûts de l'eau, ils vont probablement participer à peu près à cinq pour cent (5%) des décisions; s'ils en financent quatre-vingts (80%) ou soixante-dix (70%), ou soixante (60%), ils vont probablement avoir une bonne part à la décision, et ils vont se sentir de plus en plus impliqués et responsables.

Le septième, les grandes orientations en matière de gestion de l'eau doivent s'appuyer sur la participation de la population, ça va de soi et c'est évident je pense, ils doivent être consultés tout au long de la démarche.

725 Le huitième, qui est conséquent, le huitième principe directeur qui est conséquent des autres, c'est que les législations, qu'elles soient nationales, régionales, locales, doivent être adaptées de façon à favoriser l'atteinte des objectifs de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

730 C'est que vous avez sans doute vu ou entendu qu'il y a une quarantaine de lois et directives, ou règlements qui gèrent l'eau au Québec, et même au Canada, parce qu'il y a plusieurs lois qui sont fédérales, et ces lois-là doivent s'harmoniser autour d'une politique et d'une vision commune de la gestion, sans quoi on risque de voir des dédoublements nombreux. Et ça, je laisserai d'autres experts parler de cet aspect-là.

735 Donc, ces huit (8) principes directeurs là, depuis le début de l'expérience pilote, guident toutes les décisions, les discussions, les actions que le conseil d'administration fait présentement.

740 Le conseil d'administration! Ce qui était recherché par ceux qui ont initié l'expérience pilote, c'était qu'une représentation au conseil d'administration soit faite, qu'il y ait une double représentation, à la fois territoriale, c'est-à-dire que tout le bassin versant soit représenté, et à la fois sectorielle, c'est-à-dire qu'il y ait des usagers qui proviennent de tous les secteurs d'activités du bassin versant.

745 C'est ainsi que la composition a été élaborée, sur la base qu'il y avait huit (8) représentants des huit (8) MRC touchées ou incluses dans le bassin versant de la rivière Chaudière, donc c'était un par MRC, représentation territoriale; et le milieu municipal est énormément interpellé dans la gestion de l'eau et également au financement, on le verra dans la proposition de financement.

750 Le secteur forestier, agricole, quatre (4) représentants, dont au moins un de la forêt ou au moins un de l'agriculture, si les gens pouvaient mettre trois (3) représentants de la forêt ou trois (3) de l'agriculture, un de la forêt.

755 Industriel, quatre (4) industriels, répartis à la source, au centre et à l'embouchure de la rivière; avoir des industriels dans toutes les parties du bassin.

 Les partenaires financiers, un représentant par partenaire financier.

760 Et on avait choisi de garder quatre (4) membres cooptés, répartis un dans le secteur de la santé, un dans le secteur de l'environnement et deux (2) personnes-ressources qui répondaient à des exigences particulières de l'expérience pilote, c'est-à-dire un expert en droit de l'eau et également un hydrogéologue, en la personne de monsieur Pierre Gélinas, professeur, hydrogéologue à l'Université Laval.

765 Pour une composition de vingt-trois (23) personnes, qui étaient assistées de trois (3) observateurs, dont deux (2) du ministère de l'Environnement et un du Réseau-Environnement.

770 Je vais passer très rapidement les ateliers, parce que c'est des modalités de fonctionnement, mais ils sont très importants du fait que ces ateliers ont regroupé une trentaine d'experts qui ont effectué au moins une vingtaine de rencontres pour établir et discuter l'élaboration du schéma directeur de l'eau, l'élaboration de la proposition de financement, ainsi que l'harmonisation entre le schéma directeur de l'eau et les schémas d'aménagement des MRC.

775 Je pense que Roger Martel va revenir sur cette partie-là, je le laisse donc nous présenter son point de vue là-dessus.

780 Un autre point qui est très important, c'est qu'on avait également les coordonnateurs à l'aménagement de chacune des MRC, qui ont suivi toute l'opération pour faire le lien entre les MRC, les schémas d'aménagement, les plans et règlements d'urbanisme, et le schéma directeur. Donc on a travaillé en étroite collaboration avec les aménagistes de tout le bassin versant.

785 Ensuite, j'aimerais vous amener aux étapes de réalisation du schéma directeur. Le schéma directeur de l'eau, ça s'élabore, selon notre planification, en sept (7) grandes étapes, nous sommes rendus à l'étape 5, on termine l'étape 5 actuellement, et il nous reste à élaborer le plan d'action prioritaire au cours de l'été, et la rédaction évidemment du rapport final qui fera l'objet de la consultation au cours de l'hiver de l'an 2000.

790 Les enjeux de la gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière Chaudière, qui risquent de se retrouver dans plusieurs bassins versants, c'est les suivants!

795 Après avoir identifié la problématique de la gestion de l'eau, les potentiels et analyser l'ensemble de la connaissance que nous avons eue, on a retenu quatre (4) grands enjeux, qui ont été adoptés par le conseil d'administration!

800 L'approvisionnement en eau potable est un enjeu majeur dans la rivière Chaudière; assurer la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques, c'est un enjeu majeur; assurer la sécurité de la population et réduire les dommages causés par les inondations; et mettre en valeur le potentiel récrémotouristique lié à l'eau.

805 Le deuxième volet de notre mandat, c'est la proposition de financement. En vertu de l'article 3 de l'entente spécifique, le COBARIC s'engage à réaliser une proposition de financement, c'est-à-dire une stratégie de financement visant à rendre redevables les utilisateurs de l'eau quant à leur utilisation ou à leur détérioration, ainsi qu'à formuler le cadre législatif, financier, opérationnel qui assurera l'autonomie financière en matière de gestion de l'eau à l'échelle du bassin. Donc la proposition de financement est un enjeu majeur.

810 Qu'est-ce que l'on veut financer, lorsqu'on fait de la gestion de l'eau! Question simple qui a demandé beaucoup d'heures de réflexion. C'est évidemment le fonctionnement d'un organisme autonome de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, comme l'a si bien mentionné Francine lors de sa présentation, mais c'est également la réalisation de projets découlant du plan d'action

prioritaire, et à ce moment-là, les idées à la base de la proposition de financement que nous avons élaborée sont les suivantes!

815 On a privilégié une approche progressive plutôt qu'une approche de type choc. On s'est rendu compte que si on voulait faire un bouleversement ou une réforme très profonde dans le financement de la gestion de l'eau, on n'y arriverait pas, ça créerait une levée de bouclier et on réussirait jamais à faire accepter une proposition de financement qui bouleverserait le système établi.

820 On a donc privilégié une approche de type progressive, une approche qui tente de respecter le plus possible le cadre institutionnel actuel, notamment celui qui régit les municipalités et les MRC en matière d'aménagement, de planification et de gestion de la ressource eau.

825 Une approche qui vise la transférabilité de la proposition de financement à d'autres bassins, même plus petits. Donc il faut pas oublier qu'on est une expérience pilote, et que nos travaux doivent être adaptables ou transférables dans d'autres bassins. Et une approche qui se veut la plus simple et la plus efficace possible.

830 Donc nous avons retenu ces idées de base, et je reviendrai plus tard si vous avez des questions sur le financement.

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais vous parler de la consultation publique et de la clientèle que l'on veut consulter.

835 Évidemment, il y a la population du bassin versant à l'échelle de tout le bassin versant, il y a les deux cent quarante (240) membres du COBARIC qui sont les organismes liés directement ou indirectement à la gestion de l'eau dans le bassin versant, il y a les organismes des régions de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches, parce que notre bassin recoupe deux (2) régions administratives, ainsi que les organismes provinciaux tels que les ministères, l'UMQ, l'UPA, l'UMRCQ, le Réseau d'OR, le Réseau-Environnement, des organismes qui sont très impliqués ou très concernés par la Politique de l'eau ou la gestion de l'eau à l'échelle du Québec. C'est donc nos clientèles ciblées.

845 Je termine là-dessus. Donc le modèle de consultation s'effectuera par des audiences dans le bassin, à quatre (4) ou cinq (5) endroits, au cours de l'hiver de l'an 2000.

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Poulin.

PRÉSENTATION DE M. VINCENT GÉRARDIN

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors maintenant, nous allons changer de niveau d'intervention, avec monsieur Vincent Gérardin qui, selon le curriculum qu'il m'a transmis, dit qu'il travaille depuis trente-deux (32) ans en écologie du territoire, ce qui ne nous rajeunit pas ni l'un ni l'autre.

860 Monsieur Gérardin est une des figures importantes au Québec dans la notion du cadre écologique de référence. Ses travaux ont commencé dans une équipe au ministère, avec Michel Jurdant entre autres, monsieur Ducruc également, et c'est donc depuis pratiquement trente (30) ans que monsieur Gérardin scrute, analyse, fouille le territoire québécois pour comprendre sa dynamique écologique et la définir.

Il est ingénieur forestier de formation et spécialisé en écologie végétale à l'Université Laval, ainsi qu'un doctorat aux États-Unis.

870 Depuis quinze (15) ans, il participe au développement conceptuel et méthodologique de méthodes d'analyse écologique du territoire rural et périurbain. Il s'intéresse particulièrement à l'intégration des hydrossystèmes dans des cadres écologiques de référence adaptés à la gestion intégrée des bassins versants.

875 Il est actuellement à l'emploi du Service de la cartographie écologique, à la Direction de la conservation et du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement du Québec.

Il y a de nombreux travaux scientifiques qu'il a publiés, soit à titre personnel, soit avec d'autres collaborateurs, c'est probablement la personne la plus compétente dans ce domaine-là.

880 Monsieur Gérardin, nous vous écoutons.

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

885 Merci monsieur le Président. Madame la Commissaire, monsieur le Commissaire.

Pour comprendre un peu les relations qu'il peut y avoir entre bassin versant, écosystème et rivière, ma conférence va être un compromis entre deux (2) parties, j'avais écrit deux (2) conférences, je vais essayer de les fusionner en une, c'est peut-être un mauvais compromis, une première partie qui va être un survol un peu d'un bassin versant concret, dans lequel on est situé ici, à Québec, et le deuxième va être un peu quelques exemples de ce à quoi ressemble un cadre écologique de référence.

895 La Commission, actuellement, est située à l'intérieur du bassin versant de la rivière Saint-Charles, qui est un petit bassin versant mais le plus peuplé, une population de sept cents (700)

habitants au kilomètre carré. On le connaît bien parce qu'on vient de terminer une étude de caractérisation.

Alors je vous montre ici une image satellitaire du nord du bassin versant, vous voyez, pour ceux qui sont familiers, Saint-Adolphe, Stoneham, Lac-Delage et Lac-Beauport, et pour que l'image soit plus claire, j'ai divisé le bassin en deux (2), et le sud du bassin versant avec le lac Saint-Charles, Val-Bélair, Loretteville et la colline de Québec, complètement en bas, à droite de votre écran.

Alors si on part logiquement dans l'étude d'un bassin versant, on part normalement de la tête du bassin et on descend vers le bas. Et à la tête de ce bassin versant, là-haut, on est dans des conditions écologiques qui sont excessivement froides, en tout cas relativement froides par rapport à la région dans laquelle on est ici actuellement, les altitudes varient de trois cents (300) à huit cents (800) mètres, il pleut beaucoup, il neige, il y a quatorze cents (1400) millimètres de chutes, la neige fond très tard, elle fond et elle percole dans des sols qui sont grossiers, minces, qui sont sur une roche plutôt imperméable, ce qui veut dire que les nappes d'eaux souterraines sont plutôt pauvres.

Les ruisseaux, dans cette partie du territoire sont nombreux, ils sont étroits, ils sont pentus, l'eau est froide, oxygénée, elle est riche en éléments organiques, elle est propice à la truite, aux fraies de la truite.

Tous ces petits ruisseaux qu'on voit se jettent dans une rivière principale, qui est la rivière des Hurons, mais c'est aussi le règne de la forêt dense, souvent résineuse, surtout dans les zones en altitude et dans les zones où les sols sont pauvres et minces; et une forêt qui retient la neige au printemps et qui, donc, a un rôle sur le contrôle de l'hydrologie de tout le bassin versant.

Et on y trouve aussi des traces de la civilisation, de nombreux travaux de coupes forestières, des centres de ski, tous ces travaux qui ont des influences sur le fonctionnement des hydrossystèmes.

Un début d'urbanisation dans le fond de la vallée, un golf également dans le fond de la vallée.

Et si on descend un tout petit peu plus bas, on arrive dans la grande plaine du lac Saint-Charles, qui est coincée entre des collines forestières encore et une plaine un peu argileuse, de texture fine, dans lequel on retrouve également, on commence à retrouver du résidentiel, de la villégiature et plusieurs activités humaines, des gravières, et ça qui mène à une lente eutrophisation du lac Saint-Charles.

Et dans d'autres parties de ce même bassin versant, on est dans des zones de collines, des zones collinéennes dans lesquelles s'est développée une urbanisation assez particulière et qui

entraîne de nombreux puits et de nombreuses prises d'eau individuelles, ainsi que de nombreux puisards évidemment.

940

Et la rivière Jaune, qui est une très belle rivière, n'est pas tellement loin de là.

Et puis quand on descend, on commence à arriver vers la zone urbaine, on quitte les dernières collines, on arrive également à un changement brutal de géologie et de sol, parce que cette ligne rouge que vous voyez en bas de l'écran, c'est la limite entre le bouclier laurentidien, très acide, très rocheux, et les Basses-Terres du Saint-Laurent, qui sont formées de roches sédimentaires, calcaires, et qui ont été envahies par des sédiments marins.

945

Il y a la confluence de la rivière Nelson, dont la qualité de l'eau est assez douteuse aux dires des analyses de notre ministère. La rivière, dans cette partie-ci, est formée de méandres parce qu'elle est en équilibre avec le type topographique et le type de milieu dans lequel elle s'écoule.

950

Et puis on descend finalement dans la dernière partie de la rivière Saint-Charles et du bassin de la rivière Saint-Charles, une partie qui est à l'ouest agricole, ce qui explique la qualité plus que douteuse de la rivière Lorette, qui est le dernier affluent important de la rivière Saint-Charles, et ensuite, tout ce que vous voyez en gris plus ou moins foncé, la forte urbanisation de la colline de Québec et de la dépression Limoilou-Cap-Rouge, dans laquelle est situé cet édifice actuellement.

955

Alors on arrive ensuite au dernier tronçon de la rivière, qui a un changement de direction total, bloqué entre autres par la colline de Québec, une urbanisation, donc une géologie sédimentaire des sols argileux très mal drainés, une urbanisation dense, une forte industrialisation, un chenal sinueux, un choc chimique qui vient de la rivière et toujours, tout comme dans le tronçon précédent, encore beaucoup de rejets polluants, de rejets d'égouts et de débordements.

960

Alors ça, c'était un peu pour montrer qu'un bassin versant, ce n'est pas que la rivière, c'est effectivement l'ensemble de son contexte écologique, sociologique et économique.

965

Dans une deuxième partie donc, je vous présente un peu à quoi peut ressembler un cadre écologique.

970

Nous avons développé, depuis quelques années, pour quelques bassins versants, dont la partie agricole du bassin de la rivière L'Assomption, le bassin de la rivière Saint-Charles et actuellement nous sommes en travail dans toute la région de l'Outaouais, une cartographie et une classification des écosystèmes qui composent un bassin versant. Donc un bassin versant n'est pas une unité homogène, c'est une unité très hétérogène, on vient de le voir avant.

975

Cette cartographie, elle est multiscalaire en ce sens qu'elle cherche à exprimer la complexité écologique en partant du général en allant au particulier; et donc qui permet de pouvoir

980 regarder le territoire selon nos préoccupations, soit de niveau général, soit de niveau très très précis, si les implantations d'aménagements par exemple qu'on veut faire sont très localisées.

985 Ici, on voit un type de découpage cartographique à au moins trois (3) niveaux de perception. Et c'est une approche également aux écosystèmes qui est plurifactorielle, c'est-à-dire qu'elle s'intéresse à la fois au climat, à la géologie, au sol, à la circulation de l'eau et donc aux hydrosystèmes, aux aquifères, donc à la cartographie des aquifères qui est un grand vide et un grand manque dans nos connaissances; au découpage de la rivière elle-même en fonction de ses caractéristiques écologiques.

990 Également, on intègre les éléments dynamiques évidemment, ce qui est particulièrement fort dans les milieux aquatiques et dans les plaines de débordement. Même le milieu physique, les sols, la circulation de l'eau, c'est très variable et très dynamique dans le temps, à la fois dans des périodes très courtes, il suffit de penser à l'impact de crues d'orages, et à des périodes millénaires ou multimillénaires, il suffit de penser aux changements climatiques.

995 Mais je cesse là-dessus la cartographie écologique, parce que c'est un outil qui a l'air technique, qui est technique, qui peut être rébarbatif, mais c'est un outil qui est dévoué ou qui est voué à l'aménagement du territoire.

1000 Parce que la gestion par bassin versant, c'est rien d'autre que de l'aménagement du territoire, mais le territoire, c'est un bassin versant.

1005 Et dans le cas par exemple de la rivière Saint-Charles, on s'est préoccupé de fournir aux aménagistes et aux décideurs des unités dans lesquelles ils peuvent intervenir d'une manière logique vis-à-vis à la fois de l'écologie du territoire, et vis-à-vis de la sociologie et de l'utilisation et de l'occupation du territoire.

1010 Et ici, je donne donc un cas d'espèce, où l'ensemble du bassin versant a été divisé à un certain niveau de précision, en trente-sept (37) unités écologiques, qui ont été regroupées en quatorze (14) unités naturelles, on a cherché à regrouper des unités affines, et pour lesquelles ces trente-sept (37) unités ont été analysées en termes d'unités d'occupation, donc utilisation par le milieu urbain, agriculture, forêt, il y avait une trentaine de classes de types d'utilisations, et l'intégration de l'écologie ou des unités naturelles et des unités d'occupation amenées à des unités de gestion, quatorze (14) unités de gestion pour cinq cents (500) kilomètres carrés. Ça commence à être un niveau perceptible pour des politiques et pour des techniciens qui sont responsables de l'aménagement du territoire.

1020 Et à partir de ces unités de gestion, on peut commencer à évaluer les pressions et les impacts, et les atouts de chacune de ces unités de gestion, à la fois sur la base donc de leurs caractéristiques écologiques et de leurs caractéristiques humaines, d'occupation humaine, et arriver vers des gestions, vers également des objectifs et des moyens de gestion intégrée.

- 1025 Alors ici on voit un peu ce découpage dans le bassin de la rivière Saint-Charles, je vous demande pas de lire tout ce qui est là, mais c'est une description très très sommaire des quatorze (14) unités intégrées de gestion pour le bassin versant, et on retrouve dans chacune une description très sommaire à la fois de leur écologie et de leur occupation humaine.
- 1030 Et pour chacune de ces unités de gestion, on a proposé, à titre exemplaire uniquement, parce qu'on ne voulait pas se substituer aux aménagistes, à titre exemplaire, à la fois un bilan mais aussi des objectifs ou ce que pourraient être des objectifs et des moyens de gestion intégrée.
- 1035 Et ici on en prend un petit extrait de nos publications, dans lequel par exemple on propose pour l'agriculture que les objectifs pourraient être de maîtriser la sédimentation des cours d'eau et l'érosion des berges, de protéger la qualité des eaux de surface et souterraines, et de protéger les paysages agrestes par exemple, et d'améliorer, diversifier les productions, et les moyens seraient donc d'aller vers une proposition de bonnes pratiques agricoles et de favoriser le développement de marchés urbains du tourisme.
- 1040 On peut toucher donc, et ça, ça fait partie - évidemment, ces éléments-là ne font plus partie de l'analyse écologique, ils font partie plutôt des fonctions des comités de bassin, comme ceux dont on vient de nous parler.
- 1045 Alors on a proposé une cartographie avec des icônes, et pour chaque unité de gestion, il y a une série d'objectifs, une série de moyens qui, à titre illustratif, sont proposés dans nos études.
- 1050 Je termine à peu près là-dessus. On entend de plus en plus souvent une espèce de lutte qui, à mon avis, est un faux débat entre le bassin versant ou la gestion par bassin versant, et j'ai même lu dans des publications récentes, ce n'est pas la même chose que la gestion écosystémique. C'est un véritable faux débat.
- 1055 Le bassin versant est fondamental pour comprendre la circulation de l'eau dans le bassin versant, il est aussi fondamental de comprendre qu'un bassin versant est une unité hétérogène d'un point de vue écologique et donc, il faut bien s'en préoccuper.
- 1060 Et puis il y a également plusieurs approches, actuellement, dans les études de gestion des bassins versants, et l'une de ces approches est les approches mathématiques, la modélisation, qui sont des outils excessivement intéressants et nécessaires. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que cette modélisation mathématique est basée uniquement sur l'état des connaissances qu'on a.
- 1065 Or, les variables qui rentrent dans le fonctionnement des bassins versants, la paramétrisation des processus, la discrétisation des unités, c'est-à-dire la division des unités territoriales, c'est des phénomènes excessivement complexes.
- La gestion par indicateur est également un outil efficace, mais elle a des limites également, parce qu'elle ne présente pas les facteurs de fonctionnement et oblitère un petit peu le territoire qui

est autour de la rivière. L'aménagement des corridors par exemple ou des bandes riveraines, c'est essentiel, mais ça demeure partiel parce que ça élimine une forte partie du territoire.

1070 Mon avant-dernière remarque, c'est qu'il y a un manque immense de connaissances sur la nature, sur le fonctionnement, sur les relations qu'il y a par exemple entre hydro-systèmes, hydro-systèmes souterrains et écosystèmes terrestres.

1075 À titre d'exemple, tous les problèmes d'épandage agricole, par exemple les lisiers, les engrains chimiques et les pesticides nécessitent une connaissance des écosystèmes sur l'ensemble du territoire. Il est bon de savoir que la rivière est polluée, mais il faut savoir quelle est la capacité des sols à supporter non pas ces agressions, mais ces modifications au milieu. La protection des aquifères, l'hydrologie du déboisement, quelle est l'importance du déboisement, et comment il fonctionne.

1080 On dit souvent beaucoup de choses, mais quelquefois des bêtises. Conservation et protection des milieux humides, si on n'a pas une bonne connaissance de notre territoire, on va peut-être tout à fait inconsciemment décider d'implanter un golf dans le plus grand marais humide, qui a une fonction énorme sur le contrôle hydrologique de la rivière Duberger, par exemple, pour ne pas nommer ces rivières-là.

1085 Voilà, je vous remercie!

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 Alors merci de ne pas avoir nommé un petit point chaud de la région, et c'est précisément pour ça qu'on a besoin d'experts, pour comprendre parfois les impacts.

1095 Une des choses qu'on a voulu savoir dans l'audience, que des gens ont demandé, c'est par exemple l'impact de l'exploitation forestière sur le régime hydrique, et il semble pas qu'il y ait de grandes études ou de bonnes études encore constituées, pour permettre d'éclairer et de comprendre.

PRÉSENTATION DE M. ROGER MARTEL

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 Notre dernier intervenant, monsieur Roger Martel, est au ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Il est à la Direction de l'aménagement et du développement local.

Il agit comme coordonnateur responsable de l'assistance technique auprès des Municipalités régionales de comté, les MRC, et les municipalités des régions du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, et de Chaudière-Appalaches.

1110

Il a une formation en planification urbaine et régionale, une maîtrise à l'Université d'Ottawa, après un bac spécialisé en géographie.

1115

Il est à l'emploi du ministère des Affaires municipales et de la Métropole depuis 1982, à titre de spécialiste en planification urbaine et régionale.

Il avait auparavant travaillé à la Commission de protection du territoire agricole, ainsi que dans le privé, et à Parcs Canada.

1120

Il a de nombreuses publications à titre d'auteur ou de coauteur. Signalons entre autres, en 94, "Les zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement". Et une chose qui est à venir, et qui est sans doute attendue, le Guide de protection du couvert forestier.

1125

Alors monsieur Martel, nous vous écoutons.

PAR M. ROGER MARTEL:

Bonjour tout le monde!

1130

À titre de professionnel en planification à la Direction de l'aménagement et du développement local au ministère des Affaires municipales, évidemment comme monsieur Beauchamp vient de le mentionner, je viens en aide aux MRC dont le mandat premier est l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

1135

Je vous parlerai surtout de contenu et de mécanique, pas la mécanique au sens moteur, mais également aussi de ma perception de ce qui pourrait être, selon moi, la façon de faire concernant la gestion par bassin versant.

1140

L'automne dernier, lorsque débute l'expérience pilote de COBARIC II, comme je suis responsable de l'aide technique auprès de la région Chaudière-Appalaches, on m'a demandé de participer à un des trois (3) groupes de travail que Ghislain a mentionnés tout à l'heure, celui sur l'harmonisation entre les schémas d'aménagement et les schémas directeurs des eaux des bassins versants.

1145

Après quelques réunions, j'avais énormément de difficulté, pour ne pas dire un certain inconfort, à saisir où l'exercice nous mènerait, harmonisation schéma directeur des eaux et schéma directeur d'aménagement. Comment peut-on faire les liens entre un schéma d'aménagement et un schéma directeur des eaux, quand on ne connaît pas le contenu de ce dernier, c'est-à-dire le schéma directeur des eaux.

1150

On parlait alors d'harmonisation entre les deux (2). Il est vrai que dans un schéma d'aménagement, on aborde de nombreuses problématiques, touchant de près ou de loin la gestion des eaux, par exemple les zones inondables, la protection du milieu riverain, etc. Mais pour harmoniser, il faut pouvoir comparer, et en l'absence d'un des deux (2), on avait une certaine difficulté.

1155

Étant, comme je vous l'ai dit, un professionnel de la planification, il m'est donc apparu essentiel d'avoir un cadre de réflexion permettant de mieux comprendre les tenants et aboutissants d'un tel projet, c'est-à-dire la gestion par bassin versant.

1160

Il n'y avait donc aucun outil de référence, telle une loi cadre ou à tout le moins un certain cadre de réflexion précisant le contenu d'un schéma directeur des eaux, le processus d'élaboration, les effets de son entrée en vigueur, les modalités de modification ou de révision d'un schéma directeur des eaux, les engagements du gouvernement à l'égard du schéma directeur des eaux, les modalités de consultations, les mécanismes d'arbitrage si l'on parle de conformité des schémas d'aménagement aux schémas directeur des eaux, ou encore de conformité du schéma directeur des eaux aux orientations gouvernementales, si orientations évidemment il y a en ce domaine.

1165

Je répète donc les principaux aspects d'un cadre de référence: contenu, processus d'élaboration, effets de l'entrée en vigueur, modalités de modification et de révision, les engagements du gouvernement, les modalités de consultations et les mécanismes d'arbitrage en cas de conformité.

1170

Je lève quand même mon chapeau aux artisans du COBARIC qui ont travaillé sans cadre de référence là-dessus. À mon point de vue, avoir eu un cadre de référence, cela aurait facilité beaucoup le travail.

1175

Doit-il y avoir un organisme responsable de la gestion des bassins versants, et si la réponse est oui, quel doit être son mandat et ses pouvoirs. L'acétate que je vous ai mis là, je sais pas si vous le voyez bien, en fait je veux toucher à trois (3) aspects concernant la gestion par bassin versant, l'organisme responsable, ses mandats et ses pouvoirs.

1180

Comme je vous disais tout à l'heure, j'avais un petit peu de difficulté et un certain inconfort, donc c'est pourquoi personnellement, il m'était apparu nécessaire de mettre sur papier ce que j'ai appelé humblement un cadre de réflexion, portant sur ces trois (3) aspects, l'organisme responsable, ses mandats et ses pouvoirs.

1185

Vous constaterez évidemment, dans la présentation que je vais vous faire, que je n'ai pas nécessairement approfondi tous les aspects de cette réflexion que j'ai faite brièvement en consultation avec mon ordinateur, un beau soir d'automne pluvieux. Dans l'espace de peut-être deux (2) heures, j'ai mis ça sur papier et, j'ai dit, bon, bang, bang, bang, je vas me démêler et ça va peut-être servir à d'autre chose.

1195 Bon, l'organisme responsable! Je sais pas si vous voyez bien, l'organisme responsable, pour moi, que ça s'appelle une agence, une société ou une quelconque autre appellation, pour l'instant ce n'est pas nécessairement important. Si on a des précisions, en tout cas une petite mécanique à ficeler autour d'une différence entre une agence, ou une société ou des choses semblables, on pourra regarder ça dans les traités de droit administratif, et on fignolera la chose.

1200 Bon, l'agence! Sa constitution, bien, sa constitution peut être faite ou déterminée plutôt par le gouvernement, par décret et lettres patentes. Son territoire d'intervention de l'agence, un ou plusieurs bassins versants; on devrait peut-être préciser aussi la ou les rivières dont l'agence aura la responsabilité. Dans les lettres patentes de l'organisme, on devrait préciser le nom de l'organisme, sa composition, son mode de fonctionnement, les MRC ou les municipalités incluses dans son territoire, en totalité ou en partie.

1205 1210 Le mandat, évidemment, c'est d'élaborer un schéma directeur des eaux et veiller à sa réalisation, sa mise en oeuvre, donc planifier, concrétiser et réaliser.

Et enfin, on devrait parler de financement de l'organisme. Bon!

1215 Le mandat! Son mandat, évidemment, c'est la gestion générale de la ressource eau, parlons ici de qualité, de quantité et de sécurité. La gestion globale intégrée et cohérente de la ressource eau; prévention des risques naturels; satisfaction des besoins des usagers; lutte contre les pollutions; protection et restauration des écosystèmes et des espaces. Et enfin, élaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur des eaux.

Je reviendrai un petit peu plus loin sur le contenu du schéma directeur des eaux.

1220 Le troisième volet du cadre de réflexion, c'était les pouvoirs. Bon, on devrait réfléchir sur la question du financement, on parle de tarifications, de redevances, etc.

1225 On devrait parler aussi sur les pouvoirs d'intervention pour faire des travaux pour construire des ouvrages. Acquisition ou déclaration de compétences. Conclure des ententes de services avec les municipalités, les MRC, l'entreprise privée ou les associations, dépendamment des volets. Acquérir des propriétés pour fins de sécurité publique; quand on parle de propriétés, ce sont des immeubles, de gré à gré ou par expropriation.

1230 Création aussi de sociétés mixtes pour l'exploitation ou la gestion des ressources. Pouvoir d'ordonnance délégué par le ministère de l'Environnement ou le ministère des Ressources naturelles ou autres organismes qui s'occupent de la gestion des eaux.

En fait, ce sont donc les trois (3) grands volets sur lesquels j'avais mis quelques idées, concernant un cadre de réflexion, l'organisme responsable, son mandat et ses pouvoirs.

1235 Évidemment, ce sont des choses qui pourraient être beaucoup plus approfondies, mais à tout le moins, ça donne un petit peu une structure concernant éventuellement un cadre de réflexion ou une loi cadre même.

1240 Je reviens donc sur le contenu, c'est donc le portrait. Il faudrait donc avoir à l'esprit qu'un schéma directeur des eaux, au départ, est un outil de connaissances, de planification, de concertation et de mise en oeuvre. Et cet outil de connaissances, de planification, de concertation et de mise en oeuvre, ces objectifs-là, ça devrait se refléter particulièrement dans la forme, la structure et le contenu du schéma directeur des eaux.

1245 Le schéma directeur des eaux pourrait d'abord faire le portrait du bassin versant, identifier les composantes des hydrosystèmes, les cours d'eau, les plans d'eau, les zones humides, les nappes souterraines, etc. Les problématiques par milieu, là on parle d'un milieu agricole, forestier, urbain. Les objectifs généraux, ce que j'appelle moi des préoccupations, par exemple améliorer la qualité de l'eau, améliorer la sécurité de biens et des personnes, rendre aux usagers l'accessibilité 1250 de la rivière à des fins récréatives, etc.

1255 Les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement, exemple l'assainissement urbain, devraient être privilégiées; la gestion intégrée des déjections animales; la restauration et le développement des habitats aquatiques. Et les objectifs sectoriels par milieu en termes de quantité, qualité et sécurité des biens et des personnes.

1260 On devrait aussi, en termes de contenu peut-être dans un schéma directeur des eaux, identifier les équipements et infrastructures relatifs à l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées. Déterminer toute zone où l'utilisation du sol est soumise à des contraintes particulières, pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, pour des raisons de protection environnementale, des rives, du littoral et des plaines inondables.

Enfin, déterminer toute partie de territoire présentant un intérêt d'ordre écologique.

1265 Comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, il s'agit d'une liste qui est non exhaustive, mais on peut également constater qu'il y a beaucoup de ces choses-là que l'on peut retrouver aussi dans un schéma d'aménagement.

1270 Le plan d'action, c'est un autre aspect superimportant dans ce qu'on pourrait retrouver dans un schéma directeur des eaux.

1275 Le schéma directeur des eaux devrait également être accompagné d'un plan d'action, en vue de sa mise en oeuvre, plan d'action qui mentionne notamment les divers équipements et infrastructures proposés dans le schéma directeur des eaux; les étapes de sa mise en oeuvre; les municipalités, les organismes, les ministères et les autres personnes susceptibles de participer à sa mise en oeuvre; les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions de ses participants.

1280 Le plan d'action pourrait comprendre également des plans d'aménagement ou de réaménagement hydrographique, de stabilisation des berges, reboisement des berges, reprofilage des cours d'eau. On pourrait fonctionner par rivière ou par petit sous-bassin versant.

1285 On pourrait également, dans un schéma directeur des eaux, retrouver des plans d'aménagement récréatif, des plans d'aménagement faunique, des plans d'approvisionnement en eau potable, des plans d'assainissement et de suivi des équipements de traitement des eaux usées; des plans de gestion des déjections animales; des plans d'aménagement paysager; des plans de mesures d'urgence.

1290 Enfin, dans un cadre de réflexion ou dans une loi cadre, on devrait aussi préciser les mécanismes de consultation sur le schéma directeur des eaux et les plans sectoriels. Tous les plans sectoriels n'auront pas nécessairement à être élaborés en même temps que le schéma directeur des eaux, ils pourront l'être lors de la phase de mise en oeuvre en fonction des besoins et des priorités déterminés par l'organisme responsable suite à la consultation du milieu.

1295 Il m'apparaît à mon point de vue que la mise en place de la gestion par bassin versant nécessite une loi cadre, ainsi qu'un minimum d'accompagnement financier et technique, si on croit vraiment à la gestion par bassin versant.

1300 Être ou ne pas être, y croire ou ne pas y croire. Si on y croit, on prend les moyens.
J'aimerais ici, en terminant, faire un parallèle avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Vous savez, je travaille depuis 1982 aux Affaires municipales, mais la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ça remonte pas à hier. En fait, le ministère des Affaires municipales a débuté sa réflexion sur la Loi sur l'aménagement en 1973, et celle-ci a été adoptée en 79.

1305 Les MRC ont été mises en place entre 1980 et 1982, et dans les sept (7) ans de l'entrée en vigueur de la loi, les MRC devaient adopter un schéma d'aménagement.

1310 Le ministère des Affaires municipales avait alors constitué une équipe de professionnels, d'environ une trentaine de personnes, pour accompagner techniquement les MRC lors de leur mise en place et enfin, pour les assister techniquement lors de l'élaboration des schémas d'aménagement.

1315 Et quand je parle d'une trentaine de personnes, je fais abstraction aussi de la vingtaine de personnes qui, à l'époque, travaillaient au conseil exécutif et qui travaillaient sur les orientations gouvernementales. C'est-à-dire que ces personnes-là étaient en lien avec tous les ministères dans lesquels il y avait des personnes, des programmes, etc., et ils devaient faire le lien entre le schéma d'aménagement et tout ce qui pouvait toucher à l'aménagement du territoire dans les différents ministères.

1320 De plus, il y avait trois (3) programmes d'aide financière qui ont été mis en place, qui ont été mis à la disposition des MRC à cette époque-là. On parlait de l'aide financière à l'élaboration

des schémas d'aménagement, on parlait de l'aide financière au fonctionnement et de la rémunération des élus.

Depuis ce temps, évidemment, ces programmes-là ont été soit abrogés ou modifiés.

1325

Ensuite, au cours des années, le ministère des Affaires municipales a publié près d'une centaine de documents d'aide technique, s'adressant aux municipalités et aux MRC, et portant sur le contenu du schéma d'aménagement, des plans d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, les procédures d'adoption, de modification, etc.

1330

Et la mise en oeuvre de la Loi sur l'aménagement ne pouvait se faire sans un appui technique très important. Les MRC n'ont pas été laissées à elles-mêmes, il devrait en être de même, selon moi, concernant la mise en place de la gestion par bassin versant, si l'on croit vraiment à cet outil de gestion des eaux.

1335

L'accompagnement, je reviens là-dessus, j'insiste, la mise en place d'une équipe de soutien par le ou les ministères responsables, une telle opération ne peut se faire sans accompagnement, compte tenu de notre inexpérience au Québec en ce domaine.

1340

Si l'on croit à la gestion par bassin versant, il faut mettre en place les moyens financiers et techniques pour en assurer le succès. L'on ne peut, à mon point de vue, laisser à des gens de bonne volonté et très motivés le mandat d'élaborer seuls le schéma directeur des eaux, sans accompagnement.

1345

On peut parler d'expérience pilote, mais même pour une expérience pilote, ça nécessite un minimum d'accompagnement, accompagnement financier et technique.

1350

En conclusion, bien, ce que je viens de vous présenter très rapidement pourrait être approfondi, afin d'améliorer et de préciser les tenants et aboutissants d'une telle politique ou une telle loi cadre grâce à l'apport entre autres des artisans de l'expérience pilote du COBARIC et des professionnels qui sont spécifiquement mandatés par les ministères ou organismes, afin de travailler sur une loi cadre ou, à tout le moins, sur un cadre de réflexion, si l'on croit vraiment à la gestion des eaux par bassin versant.

Je vous remercie.

1355

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup de votre présentation, merci à chacun, chacune des intervenants.

1360

Alors on arrête pour une pause santé, on se retrouve à onze heures moins cinq (11 h -05), s'il vous plaît. À tantôt.

1365

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

1370

Je signale quelques petits inconvénients, les systèmes d'éclairage ont fait qu'il n'est pas facile, semble-t-il, de voir les projections soit d'ordinateur, soit de transparents, on s'excuse.

1375

Je vous signale qu'à l'arrière, la programmation des émissions télévisées qui sortiront de nos rencontres est déjà faite, et qu'il y a une feuille qui indique les heures du Canal Savoir qui sont prévues pour la diffusion d'émissions qui sortiront de nos rencontres; ce qui permettra de multiplier l'effet d'informations de ces ateliers que nous tenons.

1380

Dans l'heure qui suit, les membres de la Commission vont poser un certain nombre de questions aux panelistes, d'abord nous vous remercions beaucoup de vos récits d'expériences et de vos communications, on va y aller d'abord du plus simple au plus complexe.

1385

Petite question toute simple à monsieur Poulin, dans un des acétates que vous avez projetés, vous avez parlé j'allais dire des priorités d'intervention, le premier c'était il me semble la santé et l'eau potable, le deuxième je me rappelle pas, troisièmement protection contre les inondations, quatrièmement le récrétouristique.

1390

J'ai rien vu là-dessus sur la production d'électricité. Qu'arriverait-il - j'imagine que les installations de production hydroélectrique sont déjà en place chez vous, mais comme c'est un débat qui est large, qui revient souvent dans la présente audience - qu'arriverait-il si quelque analyse de votre rivière montrait que de nouveaux barrages sont possibles, et comment ça s'intégrerait dans votre planification?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1395

Oui monsieur le Président.

1400

La problématique des barrages hydroélectriques, puisqu'il y en a un seul, qui est le barrage Énergex, qui est situé ici à Charny, qui est en opération depuis le 1^{er} janvier, n'a pas été retenue comme étant un enjeu majeur, actuellement.

1405

Par contre, dans le document de consultation, on fait état du projet, on va rencontrer les gens de la région des Chutes-de-la-Chaudière, et eux, si à la lumière de la présentation de la problématique, des potentiels récrétouristiques que le barrage peut créer, voient un aspect soit au niveau de la production d'électricité, peuvent attirer notre attention.

Maintenant dans les documents actuels connus, le potentiel hydroélectrique de la rivière Chaudière n'est pas énorme, à l'exception du barrage des chutes de la Chaudière. Donc pour

1410 l'instant, ça a pas été un enjeu majeur, bien qu'on ait un représentant d'Hydro-Québec qui siège sur notre conseil d'administration. Mais ça a pas été reconnu comme un enjeu majeur de la rivière Chaudière.

1415 Par contre, ça peut faire l'objet d'une révision lors de la consultation, si des organismes nous soulevaient l'importance de cet enjeu-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1420 Mais expliquez-nous donc le concept d'enjeu. Vous avez quatre (4) enjeux que vous avez nommés tout à l'heure, d'abord est-ce qu'ils sont dans un ordre de priorité décroissante, et vous faites un choix entre des domaines, si je comprends bien, parce que par exemple le domaine agricole, la mise en valeur du potentiel agricole est pas mentionnée dans les quatre (4) enjeux, l'hydroélectricité l'est pas non plus, donc c'est un choix de quatre (4) secteurs prioritaires, si je comprends bien?

1425 **PAR M. GHISLAIN POULIN:**

C'est les axes de développement ou les grandes orientations sur lesquelles les gens ont articulé l'ensemble du schéma directeur de l'eau.

1430 Il est évident que ces quatre (4) enjeux-là sont suivis ou vont être réalisés, ou vont être exploités, si on peut dire, par toute une série d'objectifs généraux, d'objectifs spécifiques, de moyens d'action.

1435 Et évidemment, aujourd'hui, c'était pas l'endroit où on voulait présenter l'ensemble des moyens d'action du schéma directeur de l'eau, puisqu'il va être adopté au cours de l'automne, mais nos enjeux étant fixés, nos grandes orientations étant fixées, ces quatre (4) grandes orientations là, tous les objectifs généraux et spécifiques visant les sujets que vous avez mentionnés, monsieur Genest, ont été identifiés, font l'objet de projets d'action, de mesures concrètes, et évidemment seront présentés lors de la consultation publique, mais seront également adoptés par le conseil d'administration.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1445 Donc vous avez une liste complète, mais les enjeux, c'est vos grandes orientations, comme vous dites, vos axes de développement.

1450 Par ailleurs, madame Trépanier, vous avez présenté des enjeux d'une autre nature. Vous parlez, comme enjeux, d'implanter une gestion intégrée, de développer une approche de contrats de rivière et d'assurer le financement de base. C'est ça, dans votre présentation, les trois (3) enjeux.

Comment vous voyez le concept d'enjeux, et quel parallèle faites-vous avec ceux du COBARIC?

1455 **PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:**

C'est parce qu'au niveau des enjeux que je vous ai présentés, c'était dans le volet au niveau de mon expérience plus terrain, qui étaient directement liés au niveau de la corporation.

1460 Ghislain, dans sa présentation, il a analysé les enjeux face à l'application de son modèle de gestion par bassin versant; tandis que moi, je vous ai parlé des enjeux que vivait la réalité terrain d'un organisme de rivière, où dans un des enjeux majeurs, c'est d'implanter cette approche de gestion par bassin versant, le financement naturellement, et puis l'approche que j'appelle contrats de services.

1465 C'est que dans toutes les réalisations sur le terrain, les actions, ça prend un suivi et ça prend un organisme porteur, et ça se fait souvent - moi, on a une expérience présentement avec un contrat de services avec la Ville de Joliette, entre autres choses, où tous les terrains qu'on a aménagés, restaurés, on nous a dotés d'un budget pour assurer un suivi, et puis pour les entretenir.

1470 Alors moi, l'enjeu est vraiment lié par rapport au vécu terrain, là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1475 Alors dans les deux (2) cas, est-ce qu'on doit comprendre que les enjeux sont vos priorités, finalement, priorités du domaine d'activités pour le COBARIC et priorités d'expérience terrain pour vous, madame Trépanier?

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Monsieur Poulin.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1485 C'est les quatre (4) grands champs d'intervention prioritaires sur lesquels le COBARIC va élaborer tout son plan d'action, c'est-à-dire l'approvisionnement en eau potable partout dans le bassin, la conservation et la restauration des écosystèmes, évidemment vous allez en déduire qu'on va parler aussi de la pollution diffuse et des mesures à prendre pour essayer d'améliorer ou de résoudre ce problème-là.

1490 Assurer la sécurité de la population et réduire les dommages aux inondations; vous savez, les inondations dans la rivière Chaudière, c'est quand même historique et parfois dramatique, comme en 91.

1495 Et mettre en valeur le potentiel récrétouristique, parce qu'on a tourné le dos à la rivière, puisqu'elle était en partie dégradée, on lui a tourné le dos mais maintenant, il y a une volonté évidemment de la mettre en valeur et d'utiliser le potentiel, et d'améliorer à nouveau la qualité de l'eau sur toute la longueur, c'est-à-dire de Mégantic jusqu'à Charny.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1505 Monsieur le Président, c'est une question qui se situe sur un autre sujet; est-ce que vous avez tous deux (2) terminé là-dessus?

1510 Ma question s'adresse à monsieur Martel. Vous avez parlé d'harmonisation entre les schémas d'aménagement et les futurs schémas directeurs de l'eau. À la lumière de vos connaissances actuelles, puisque vous avez été appelé en consultation, s'il y avait conflit à un moment donné, lequel des deux (2) devrait, à votre avis, avoir priorité?

PAR M. ROGER MARTEL:

1515 Bien, ce que je vous mentionnais, évidemment il faudrait qu'on ait un mécanisme d'arbitrage ou de conformité; j'aime pas ça, le terme arbitrage.

1520 Au niveau des schémas d'aménagement, on a exactement cette mécanique-là, O.K., de conformité. Évidemment, dans le cadre du schéma d'aménagement versus les plans et les règlements d'urbanisme, en fait on demande que les plans et règlements d'urbanisme soient conformes au schéma d'aménagement.

1525 Évidemment, si on avait une loi cadre, il faudrait qu'on précise entre autres que les schémas d'aménagement devraient se conformer aux schémas directeurs des eaux, et là, à ce moment-là, dans les schémas d'aménagement, on aurait, c'est-à-dire on aurait à établir cette mécanique-là.

1530 Et évidemment, en bout de piste, il faudrait que par exemple, on fasse appel à un organisme comme la Commission municipale qui, elle, actuellement, au niveau de la Loi sur l'aménagement, est l'organisme mandaté pour faire ni plus ni moins l'application finale de la conformité par rapport au contenu, schéma versus plans et règlements.

1535 On pourrait exactement avoir la même mécanique entre le schéma directeur des eaux et le schéma d'aménagement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1540 Mais un schéma directeur de l'eau touche, va toucher probablement plusieurs MRC, c'est le cas de COBARIC.

PAR M. ROGER MARTEL:

1545 Oui, oui, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc, ça demande un lien entre plusieurs MRC.

1550 **PAR M. ROGER MARTEL:**

Exact.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1555 Il y a déjà la présence de représentants de MRC au sein du conseil d'administration, et le schéma directeur de l'eau, étant donné qu'il donnera lieu à une consultation, participation de la population, on pourrait même dire qu'il y a une légitimité plus grande que celle du schéma d'aménagement, d'une certaine façon, puisqu'il va jusqu'à la consultation de la population.

1560 Mais donc, ce qui serait prévu, ce serait que les MRC auraient à prévoir leur propre schéma d'aménagement pour l'ajuster au schéma directeur de l'eau?

PAR M. ROGER MARTEL:

1565 On parle d'harmonisation, oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1570 C'est un peu ça qu'est l'idée?

PAR M. ROGER MARTEL:

1575 Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Poulin veut ajouter là-dessus.

1580 **PAR M. GHISLAIN POULIN:**

Oui, monsieur le Président, ce conflit-là ou cette question-là s'est posée dès le début, qui va avoir préséance, quel outil va avoir préséance sur le schéma directeur ou sur le schéma d'aménagement.

1585 Et nos gens, très rapidement, ont réalisé que si tous les partenaires, les groupes d'usagers, les municipalités et les MRC doivent adopter un schéma directeur, lorsqu'ils vont l'élaborer, ils vont l'élaborer en se disant, à la fin il faut que je l'adopte, et il va devenir applicable sur mon territoire, sur la partie de ma MRC.

1590 Donc les débats, les discours doivent se faire pendant le processus de l'élaboration du schéma directeur de l'eau. Et lorsque la version finale va en consultation, les MRC doivent émettre un avis comme de quoi qu'eux l'adoptent par résolution, et ce faisant, ils s'obligent à l'intégrer dans leur schéma d'aménagement, lorsque le schéma directeur de l'eau va entrer en vigueur.

1595 1600 Parce que si huit (8) MRC, par hasard, disaient, on vote contre le schéma directeur, ou bien il s'est pas attaqué aux bons problèmes ou il a pas proposé des bonnes solutions qui vont régler les priorités que les gens ont reconnues comme étant fondamentales pour la gestion de l'eau dans notre bassin versant, il faut pas mettre en contradiction la gestion normale de l'aménagement du territoire.

Et monsieur Gérardin a été très précis là-dessus, c'est que la gestion par bassin versant, et puis la gestion de l'eau, et l'aménagement du territoire, c'est les parties d'un même processus qui est la planification, qui est la planification qu'on fait de notre territoire.

1605 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Justement, je voudrais revenir à monsieur Gérardin là-dessus, pour vérifier deux (2) choses.

1610 D'abord, vous avez mentionné que la question de se demander si le bassin versant versus écosystème était un débat utile, vous avez dit que c'est un faux débat, mais j'aimerais quand même que vous précisiez les concepts.

1615 Barica, en 93, mentionnait que l'approche écosystémique se base sur l'examen des interactions entre l'eau, la biocénose, l'atmosphère, les bassins versants et les populations humaines. Donc on pourrait comprendre que les bassins versants font partie de l'approche écosystémique, donc sont une partie du tout.

1620 Et vous, vous avez mentionné, dans votre présentation, que le territoire, c'est un bassin versant.

1625 Est-ce qu'on doit comprendre que le territoire, le bassin versant où vous avez mentionné que c'est l'ensemble du contexte écologique, sociologique et économique, donc l'ensemble c'est le tout, est-ce qu'on doit comprendre que l'aménagement du territoire égale aménagement du bassin versant?

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

1630 Oui, oui et non! Comment vous répondre à ça!

1635 Je crois que l'aménagement du territoire, enfin on est toujours dans ce grand thème de développement, en tout cas dans cet idéal de développement durable, et le développement durable passe par un aménagement du territoire, donc par des décisions collectives de gérer notre territoire de manière à ce qu'il soit toujours dans un même état, et qu'on le lègue dans un même état.

1640 Quand on s'intéresse aux problèmes de l'eau, l'unité naturelle de référence, c'est le bassin versant. Mais ce que je veux dire aussi, c'est que c'est pas suffisant de dire que l'unité naturelle c'est le bassin versant, il faut accepter que cette unité-là, quoique naturelle dans ses limites, est très hétérogène dans son contenu et très variable d'un endroit à l'autre en termes d'écosystème.

1645 Donc c'est un bassin versant, je l'ai défini comme étant un territoire, limité par les forces gravitationnelles, finalement, mais qui est composé d'un certain nombre d'écosystèmes, et que c'est là qu'on vient dire, eh bien, la gestion par bassin versant, la gestion écosystémique, c'est fondamentalement la même chose.

1650 Parce que l'argument qu'on lit, ou que j'ai lu tout récemment était le suivant, la limite naturelle d'un bassin versant est beaucoup plus nette que les limites naturelles des écosystèmes. C'est vrai, mais ça, c'est la limite, c'est le contour.

1655 Et encore, c'est vrai, je vous dirais que dans le cadre du bassin versant de la rivière Saint-Charles, on a travaillé pendant deux (2) ans sur ce territoire-là, le jour où on a voulu publier les résultats, on les a fait circuler dans le public, il y a quelqu'un qui nous a dit, ton bassin versant, sa limite, elle est pas bonne.

1660 Et on a découvert qu'au ministère de l'Environnement, on avait une limite qui était ancienne, et qui a été modifiée par des travaux agricoles, et des travaux de drainage, et que maintenant elle était légèrement différente. Et on a dû, à la dernière minute, venir remodifier nos cartes.

1665 Donc limite naturelle, oui, mais! Mais je sais pas si je suis très très clair.

Mais le bassin versant, pour moi, c'est un territoire et c'est une limite. Mais après ça, on n'a pas tout dit, quand on a dit qu'on a le bassin versant, il faut essayer de comprendre comment il fonctionne du haut en bas, quel genre de sol, quel genre de climat.

1665

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1670

Justement, prenons l'exemple du bassin versant de la rivière Saint-Charles, qui va de Stoneham, donc ça comprend, comme vous dites, le fonctionnement, les études de sol, les interactions entre les différents systèmes, mais finalement, c'est tout le territoire qui est visé; ça devient un territoire de planification comme l'est un territoire de schéma d'aménagement.

1680

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

1675

Tout à fait, monsieur Genest. C'est tout le territoire qui est visé, et c'est un peu là-dessus que je voulais insister, parce que trop souvent, pour des raisons de limitation de budgets, limitation peut-être de connaissances - et le titre de ma conférence avait ça comme vision, de dire sortir de l'eau pour observer la rivière, c'est-à-dire aller voir le territoire, parce que c'est un problème d'aménagement du territoire.

1685

Et le territoire, et même ses collines les plus éloignées, ou ses tourbières, ou ses marécages les plus éloignés ont un impact sur la rivière, et on doit regarder le territoire dans son entièreté.

1685

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce qu'à la limite, les nouvelles unités de planification au Québec, par la force des choses, ne pourraient pas devenir les bassins versants ou le découpage des bassins versants?

1690

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

1695

C'est difficile de répondre très clairement à ça, parce qu'en même temps, il y a des limites écologiques naturelles au Québec, enfin comme partout sur la planète, et les limites écologiques naturelles, elles transgressent totalement les limites de bassin versant.

1700

Alors il y a des niveaux de préoccupations, je ne sais pas, je vais essayer de prendre un exemple très très simple, les limites des grands types forestiers n'ont rien à voir avec les limites de bassin versant; les limites géologiques, les limites des sols, les limites climatiques n'ont rien à voir avec le bassin versant.

1705

Le bassin versant, c'est pour ça que je dis, jusqu'à un certain point, c'est une limite qui est strictement propre à la circulation de l'eau, c'est une limite topographique.

1705

Par contre, dès qu'on s'intéresse à l'eau, on doit à ce moment-là s'intéresser à l'intérieur de ce territoire qui est bassin versant, tout comme on s'intéresse, donc c'est une question de hiérarchie, tout comme on s'intéresse aux limites d'une municipalités. C'est une unité de gestion

pour certains problèmes, mais qui doit être dépendant quelquefois de limites supérieures, et qui ne sont pas nécessairement de type administratif, comme la limite d'un bassin versant.

1710 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Mais pour un territoire d'un bassin versant comme celui de la rivière Saint-Charles, la planification intègre tellement tous les éléments, si on veut qu'elle soit fait selon les règles de l'art que vous avez présentées, tous les éléments écologiques, sociologiques, économiques, administratifs, etc., que finalement, on peut se demander s'il y a pas dédoublement ou chevauchement potentiel avec les autres planifications comme le schéma d'aménagement.

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

1720 D'où la nécessité de ce qui a été dit plusieurs fois ce matin, beaucoup mieux que je pourrais le dire, par d'autres personnes, d'avoir des tables de concertation, et de savoir choisir à quel niveau on va placer les décisions vis-à-vis de la gestion du bassin versant.

1725 Et moi, je suis d'accord avec ce que monsieur Martel a dit et monsieur Poulin tout à l'heure, c'est que je crois que les décisions, au niveau des MRC ou au niveau municipal, doivent être inféodées aux préoccupations qui sont au niveau du bassin versant. C'est très très clair.

1730 Mais certaines décisions, au niveau du ministère des Ressources naturelles par exemple, en termes forestiers, peuvent à un certain niveau être inféodées au bassin versant, et à d'autres niveaux être inféodées aux limites écologiques, et quelquefois des limites administratives comme des CAAF, des contrats, des choses comme ça.

1735 Donc c'est d'arriver à placer au bon moment, pour la bonne décision, le niveau d'analyse du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1740 C'est ça qui me semble être un des noeuds de la question, précisément, l'articulation des niveaux décisionnels.

1745 Monsieur Martel évoquait tantôt la question, ça a pris à peu près vingt-cinq (25) ans pour implanter les MRC, vingt-cinq-trente (25-30) ans, on arrive au deuxième schéma seulement, donc ça veut dire que c'est des processus qui sont très longs, très complexes, dieu sait que c'est difficile de dépasser le point de vue municipal au Québec.

1745 Et là, évidemment, on arrive avec une nouvelle structuration du territoire, à partir d'un concept de bassin versant, et comment s'arriment ces deux (2) choses-là.

- 1750 Dans les discussions qu'on a eues, à chaque fois que des gens ont évoqué le terme d'agence, immédiatement le représentant du ministère de l'Environnement disait, non, non, il est pas question d'agence; le ministère des Régions est venu nous dire, avec insistance, que la structure régionale était amplement suffisante et capable de gérer les choses, et que si on pense bassin versant, si on pense comité de bassin, il faut pas que ces comités-là, j'allais dire, déplacent les institutions déjà en place.
- 1755 En tout cas c'est pas clair, là, comment cette articulation-là peut se faire.
- 1760 Vous avez évoqué que ça pouvait se faire par la coordination ou la concertation, prenons juste le point de vue de la démocratie municipale par exemple, si votre comité de bassin prévoit des formes de consultations directes de la population, des processus d'intégration de la population dans sa décision, c'est assez différent de la MRC qui, elle, est une délégation de second degré, ce sont des maires déjà élus mais qui assez rarement, à son niveau, accorde aux citoyens des droits de participation ou des obligations de consultations.
- 1765 Alors comment, êtes-vous capable de nous faire comprendre comment ça peut s'articuler, cette réalité nouvelle du bassin versant, avec le pouvoir municipal et le pouvoir des MRC?
- Monsieur Poulin.
- 1770 **PAR M. GHISLAIN POULIN:**
- 1775 D'abord, tout le monde sait que l'organisation spatiale de nos communautés n'a jamais été faite en fonction des bassins versants, et c'est peut-être mieux comme ça, c'est ça la réalité.
- Deuxièmement, l'organisation géopolitique qui est venue se superposer par la suite, les comtés, les municipalités, les régions administratives, ça n'a pas été élaboré en fonction du tout du bassin versant.
- 1780 Et je pense que ça n'avait pas à le faire non plus et je pense que, monsieur Genest, si on peut vous suggérer quelque chose, ne retenez pas longtemps l'idée de réorganiser tout le système géopolitique québécois sur les unités naturelles du bassin versant, on s'en va dans un cul-de-sac où on n'en sortira jamais.
- 1785 Laissons toutes les choses, les institutions, les organismes géopolitiques actuels, régions administratives, MRC, municipalités, etc., telles qu'elles sont actuellement.
- Nous, on a préconisé, et je vous l'ai présenté brièvement avec les idées de base de la proposition de financement, une approche qui travaille avec les organismes géopolitiques en place, et lorsqu'on veut faire la consultation d'un bassin versant sur les enjeux qui concernent tous les usagers d'une unité territoriale, qui recoupe deux (2) régions administratives, huit (8) MRC, quatre-

vingt-treize (93) municipalités, il faut tout simplement se donner une mécanique de consultation qui est efficace.

1795 Et à ce moment-là, la première chose qu'il faut montrer, démontrer aux usagers d'un bassin versant, c'est comment on a découpé le territoire du bassin.

1800 Ça a été la première difficulté à laquelle on a dû faire face, c'est dans la municipalité qui est sur la frange du bassin, entre le bassin des Etchemins et de la rivière Chaudière, où est-ce qu'on tranche, où est-ce qu'on délimite la ligne et ensuite, comment on va traiter la population de cette municipalité qui pourrait, à la limite, avoir deux (2) réglementations distinctes, parce qu'une agence de bassin est plus sévère que l'autre ou encore deux (2) tarifications pour la gestion de l'eau, parce qu'un veut plus d'argent ou a de plus gros projets que l'autre.

1805 Et à la limite, imaginons le pire, à un endroit dans la municipalité, il pourrait y avoir des propriétaires de terrain, des agriculteurs, où ils sont répartis moitié dans le bassin de la rivière Chaudière, l'autre moitié dans Les Etchemins, et peut-être même dans la rivière Boyer dans certains cas. Voyez-vous la complexité pour le maire d'expliquer à ses citoyens la logique de ça. Il faut penser simple.

1810 Si on pense, dans un esprit très rigoureux, méthodique, on n'y arrivera pas; on n'y arrivera pas. Et nous, dans une approche qui se veut la plus simple, la plus efficace possible, ce qu'on dit, ce qu'il faut faire à ce moment-là, il faut indiquer à la population où est-ce que la délimitation du bassin se fait très précisément, dans chacune des municipalités et ça, c'est une limite naturelle qui est relativement simple à déterminer.

1815 L'autre, il va falloir l'ajuster peut-être avec le cadastre. C'est-à-dire qu'à un moment donné, on commencera pas à dire, à moitié réglementé par un bassin et à moitié réglementé par l'autre. Ou bien tu as, une agence regroupe deux (2) bassins. Il va falloir faire ces compromis-là.

1820 Ça, c'est ce qu'on appelle les difficultés normales d'application de la méthode de gestion de l'eau par bassin versant, comme on a eu les mêmes difficultés au niveau des MRC, parce qu'à un moment donné, tout le monde avait ses raisons de dire, on veut pas être dans la MRC d'untel, on veut être dans l'autre MRC, etc. Bon ça, c'est tout à fait normal.

1825 Ce qu'il faut tenir compte, c'est une approche qui est très simple pour les élus, en termes de gestion.

1830 Dans le modèle actuel de fonctionnement, la municipalité qui est partagée en deux (2), si elle n'est pas réglementée par la même agence, il va falloir qu'on dise, de tel rang à tel rang, c'est très clair, vous êtes facturés, taxés de telle façon, en fonction des critères et des priorités qui auront été établis. Pour ceux qui sont dans le bassin versant, vous êtes facturés d'une autre manière, si c'est pas la même agence. Si c'est la même agence, il va falloir l'harmoniser à l'intérieur d'une même municipalité.

1835 Ça, c'est fondamental. Si on fait pas ça, on va complexifier la gestion de l'eau par bassin versant, ça va être terrible. Ça va être terrible!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1840 Mais là, vous parlez en termes de redevances, ça, ça se comprend bien. Je pense qu'il faut essayer de trouver des formules simples.

1845 Mais en termes de planification, c'est ça la question qui se posait, et c'est ça la difficulté à réconcilier, c'est sûr qu'on veut pas refaire la carte administrative du Québec, mais comprendre les préférences des organismes ou des principes de gestion par bassin versant versus ce qui se fait actuellement en matière de planification du territoire.

1850 Et quand monsieur Gérardin mentionne que pour un territoire donné, finalement, c'est tous les aspects qui sont intégrés, les aspects écologiques, sociaux et économiques, et que ça, ça fait partie de la planification, bien, je me demande qu'est-ce qu'il reste pour le schéma d'aménagement.

C'est un peu cette difficulté théorique là que j'ai actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Monsieur Martel.

PAR M. ROGER MARTEL:

1860 Il faut pas oublier que la gestion de bassin versant, c'est une problématique sectorielle, c'est-à-dire celle de l'eau.

1865 Bon, dans un schéma d'aménagement, il y a énormément d'autres volets, comme la gestion de l'urbanisation, la planification des transports, etc., etc., O.K. Et la gestion des bassins versants, c'est un volet.

1870 Et actuellement, je pense que dans les schémas d'aménagement tels qu'on les connaît, on se rend compte que la problématique de la gestion de l'eau est presque absente, dans le processus de révision des schémas d'aménagement. Elle était absente dans les premiers schémas, elle est presque encore absente, actuellement, cette problématique-là.

Et le fait entre autres d'en discuter actuellement au Québec, de la Politique des eaux, je pense que ça met sur la sellette un peu cette problématique-là, qui est trop souvent laissée de côté.

1875 J'aimerais revenir sur d'autre chose, tout à l'heure vous avez parlé de la question d'Hydro-Québec, etc., quand je vous ai présenté la question des pouvoirs, bon, j'ai parlé de création de sociétés mixtes pour l'exploitation et la gestion des ressources.

1880 Et ça, évidemment, si on voulait le faire, il faudrait qu'on ait le pouvoir de le faire, c'est-à-dire que l'organisme, peu importe son nom ou peu importe qui aurait la responsabilité, si c'était dans ses pouvoirs, il pourrait éventuellement former des sociétés mixtes et exploiter, en collaboration avec l'entreprise privée, ou Hydro-Québec, ou autres, des ressources hydroélectriques.

1885 Autre chose concernant la question des bassins versants, Pierre Auger pourrait vous en parler beaucoup plus que moi, en France...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1890 Non, mais si vous voulez, on va rester sur le même sujet.

PAR M. ROGER MARTEL:

... il y a six (6) territoires, et ça correspond au fleuve Saint-Laurent.

1895 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1900 Monsieur Martel, monsieur Martel, on va essayer de rester sur le même sujet, parce que là vous faites une rétrospective, vous reprenez ce que les autres intervenants ont fait, j'aimerais qu'on reste sur le sujet.

PAR M. ROGER MARTEL:

1905 Oui, je reviens là-dessus, effectivement.

Parce que ce que je voulais vous dire, les bassins versants, ça peut être petit ou très large. Bon, en France, quand ils ont fonctionné par bassin versant, ils ont six (6) grands bassins, est-ce que je me trompe, Pierre, c'est ça, cinq-six (5-6), les agences fonctionnent, et elles fonctionnent sur des énormes territoires.

1910 Bon évidemment, la problématique française n'est pas nécessairement la même que la nôtre, parce qu'il y a beaucoup plus de population, une densité d'occupation, une utilisation de l'eau qui est beaucoup plus importante que celle que l'on connaît au Québec, et si on fonctionnait par des territoires, bien, ce serait le fleuve Saint-Laurent qui serait peut-être la base. Bon!

1915 Autre chose peut-être sur la question de la possibilité des MRC d'intervenir là-dessus, par bassin versant. Est-ce qu'une MRC pourrait s'occuper de la gestion par bassin versant? Moi, je

	vous dirais oui et non, ça va dépendre, en fait ça pourrait dépendre de la superficie des territoires qui sont couverts par les MRC.
1920	Si une rivière est comprise en totalité sur le territoire d'une MRC, il y a pas de problème, mais on sait très bien que dans le cas du COBARIC entre autres, il y a huit (8) MRC, Ghislain, qui sont couvertes par le territoire du COBARIC. Évidemment là, à ce moment-là, on parlera pas d'une MRC pour s'occuper de l'ensemble de la gestion du bassin versant.
1925	Mais il y a quand même des choses qui existent dans le Code municipal, qui pourraient permettre entre autres de pouvoir fonctionner par région. Dans le cas du Code municipal, on parle du Bureau de comté qui s'occupe entre autres des cours d'eau, et là, à ce moment-là, évidemment, on pourrait peut-être envisager qu'on puisse aller de ce côté-là pour pouvoir avoir disons des ententes entre les MRC, pour appliquer et mettre en oeuvre les schémas directeurs des eaux.
1930	Excusez, j'ai pris trop de temps!
	PAR LE PRÉSIDENT:
1935	Non, non, c'est pas grave. C'est intéressant dans la mesure où j'ai l'impression qu'on parle des mêmes mots, mais qu'il y a des représentations extrêmement différentes.
1940	Je vous donne un exemple, monsieur Poulin, vous avez tantôt, parlant d'agence, immédiatement parlé de redevances, de facturation, de taxation; ce qui expose un pouvoir économique et un pouvoir administratif d'aller chercher des choses.
1945	Il me semble bien que le ministère de l'Environnement est pas du tout à cette étape-là. Si je ressortais les transcriptions, à chaque fois qu'on a posé des questions là-dessus, j'ai cru que le ministère de l'Environnement voulait surtout pas s'en aller vers l'idée d'une agence, ou que cette idée-là était pas achetée au ministère de l'Environnement.
1950	Donc est-ce qu'au fond, vous avez un rôle conseil, un schéma directeur de l'eau qui est concerté, qui rentre, intégré dans les schémas d'aménagement des MRC dont on tient compte, ou est-ce qu'on s'en va au contraire vers une nouvelle institution, qui va avoir un pouvoir de taxation, qui va recevoir de l'argent, faire des redevances et qui donc va s'ajouter ou se superposer aux structures des MRC, à la régionalisation des ministères, avec en plus les ministères qui ont leurs propres responsabilités sectorielles.
1955	J'aimerais que vous visualisiez cette organisation-là, s'il y avait moyen.
	Monsieur Poulin!
	PAR M. GHISLAIN POULIN:
1960	

- 1965 Monsieur le Président, présentement, tout l'argent qui est dépensé en matière de gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière Chaudière est perçu par les municipalités locales, le gouvernement par ses impôts, ou le fédéral, ou les privés investissent parfois sur du drainage local sur leurs terres, etc. Donc le système actuel, il va chercher de l'argent démocratiquement.
- 1970 Nous, ce qu'on a dit, intégrons la planification de la gestion de l'eau par bassin versant dans ce système-là actuel, non pas en créant un nouveau palier de gouvernement, avec lequel on est tout à fait d'accord, et je pense que tous ceux qui vous ont dit qu'il était pas question d'avoir un droit de taxation au niveau de l'agence avaient raison, et c'est pas du tout ce qu'on préconise au moment où on se parle, et ça a jamais été l'intention non plus de le faire au niveau du conseil d'administration, ce qu'on dit par contre, c'est que l'outil de planification doit être un document avec un pouvoir contraignant.
- 1975 Dans le sens qu'il y a des éléments de contenu obligatoire qu'un schéma directeur de l'eau devra avoir, comme des éléments de contenu facultatifs, et on pourra discuter peut-être plus tard sur les différents éléments de contenu que Roger Martel a présentés tantôt, mais il y a des éléments de contenu obligatoires que tout schéma directeur de l'eau devra avoir, exactement comme les schémas d'aménagement avaient des éléments de contenu obligatoires et facultatifs.
- 1980 Ces éléments de contenu obligatoires là, à partir du moment où ils sont identifiés, discutés, analysés, font l'objet d'une consultation, et adoptés par les MRC et par les municipalités, les dépenses inhérentes à ces objets-là vont être taxées non pas par l'agence, mais vont être taxées par les municipalités dans le cadre actuel de leur mandat de gestion, sur la partie de leur territoire qui est dans le bassin versant.
- 1985 Voyez-vous, on intègre dans le système actuel de perception des taxes actuelles, on intègre notre planification dans les mécanismes actuels, on crée pas un organisme ou un niveau de taxation du tout, du tout; on propose pas la création d'un niveau de taxation additionnel.
- 1990 À moins que le Rapport Bédard ou la Commission Bédard aille dans ce sens-là éventuellement. C'est pas l'objet de la discussion ce matin.
- PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**
- 1995 Mais vous parlez de contenu, de quel contenu s'agit-il? Est-ce que la cartographie écologique qu'a présentée monsieur Gérardin, l'exemple qu'il a donné par exemple, l'intégration des données naturelles et sociales dans les quatorze (14) unités de gestion, c'est un exemple qui a été donné, et les objectifs et les moyens par chacun des secteurs, est-ce que c'est ce genre d'approche là dans lequel vous êtes engagés actuellement, au COBARIC?
- 2000 **PAR M. GHISLAIN POULIN:**

	Non, on n'a pas utilisé la méthodologie préconisée par monsieur Gérardin, dans le système actuel.
2005	Je ne dis pas qu'elle pourrait pas l'être éventuellement, à l'échelle - après qu'il y a eu une loi ou une adoption d'un cadre législatif et opérationnel formel, mais à l'échelle de l'expérience pilote, on a vérifié des modèles d'analyse préconisés par INRS-Eau, et on s'est aperçu qu'à l'état des connaissances actuelles, c'est difficilement utilisable.
2010	Monsieur Gérardin a utilisé un terme que j'aimerais peut-être qu'il précise, parce qu'il m'a paru très important, c'est la discréétisation antinaturelle, je pense ce mot-là résume assez bien la difficulté de prendre des modèles écosystémiques comme il l'a présenté, et de les intégrer dans un cadre politique, légal, opérationnel, etc. On n'est pas rendu là.
2015	On va y arriver; on va y arriver! Dans le futur, on va y arriver. C'est certain! Sauf qu'on n'est pas rendu là, à l'échelle de l'expérience pilote où nous en sommes.
	PAR LE COMMISSAIRE GENEST:
2020	Mais sur quelle base de connaissances vous allez pouvoir proposer un schéma directeur de l'eau, si vous avez pas la connaissance de la cartographie de base?
	PAR M. GHISLAIN POULIN:
2025	Actuellement, il faut pas oublier que les MRC existent depuis dix-huit (18) ans, et qu'elles ont cartographié à peu près tout ce qui existe dans leur territoire, sur différentes thématiques, que ce soit la forêt, le sol, les potentiels, les contraintes, les milieux humides, les bandes de protection détériorées, les frayères, les ravages de chevreuil, etc.
2030	Bref, il y a une quantité énorme d'informations déjà cartographiées dans les MRC, soit à partir de banques de données existantes au ministère de l'Environnement, au ministère des Affaires municipales ou dans d'autres ministères, ou tout simplement qu'elles ont monté ces banques de données là elles-mêmes.
2035	Donc, on est parti de ces banques d'informations là, on est allé chercher les banques d'informations de INRS-Eau, qu'ils avaient eux-mêmes été chercher dans tous les ministères, des banques d'informations.
2040	On a colligé toutes ces informations-là et on s'est rendu compte, c'est pas la quantité d'informations qui manque, c'est la standardisation des informations à l'échelle d'un bassin versant qui manque.

2045 Parce que ces banques-là ont jamais été, pour la plupart, standardisées, présentées, formatées à l'échelle d'un bassin versant. Ça a été fait soit à l'échelle d'une municipalité, à l'échelle d'une MRC, à l'échelle d'une région administrative.

2050 Et nous, évidemment il faut, à ce moment-là, retravailler toutes ces banques-là pour réussir à présenter ces données-là de façon à traduire notre réalité sur le bassin versant, et non pas sur des limites géopolitiques actuelles.

2055 L'atelier de monsieur Pierre Gélinas, présidé par monsieur Gélinas, a eu à faire toute cette validation de toutes les banques de données qui étaient existantes sur le bassin versant, et de décider, est-ce que cette donnée-là est suffisamment valable pour être utilisée pour des fins de décisions. Et ça a été un travail long.

2060 Et à partir de cette validation de toutes les banques de données, le découpage de ces nouvelles banques de données là en fonction des bassins versants, du bassin versant de la rivière Chaudière, on a réussi à se donner une connaissance la plus complète, selon les connaissances actuelles, mais insuffisante.

2065 Elle est insuffisante, et c'est pour ça que dans les mesures que nous préconisons dans le plan d'action, on a reconnu le manque de connaissances qu'on a au niveau scientifique, sur certains aspects. Et une des priorités, c'est d'aller chercher ces informations-là, avant de prendre des décisions qui pourraient avoir des conséquences économiques très importantes ou écologiques.

2070 Exemple, si vous connaissez pas l'état de la qualité de la nappe d'eau souterraine dans la région de production agricole intensive, qui est le sous-affluent de la rivière Beaurivage, comment pouvez-vous préconiser des mesures qui disent, c'est pas grave, ou prendre des décisions qui disent, c'est très grave. Mais vous avez pas la connaissance exacte. Il faut avoir de l'information là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2075 Donc, vous allez devoir intégrer, comme disait monsieur Gérardin, les données naturelles, les données sociales, et développer des objectifs ou des moyens reliés à cette intégration-là.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

2080 Oui, définitivement.

Et ça va se faire progressivement, au fur et à mesure que la connaissance va s'effectuer par sous-bassin.

2085 Monsieur Gérardin utilise, lui, les unités, unités de gestion, nous on n'a pas découpé encore le territoire en unités de gestion, bien que dans le modèle de l'INRS tout était découpé en unités de gestion très très petites, mais dont les informations pouvaient être parfois incomplètes,

insuffisantes, parfois erronées ou dépassées, carrément dépassées, elles dataient de 65-68-70-73, etc.

2090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aimerais que monsieur Gérardin, qui connaît sans doute le modèle de l'INRS, pouvez-vous le commenter par rapport à votre conception des choses?

2095 **PAR M. VINCENT GÉRARDIN:**

Je ne connais pas le modèle, enfin je sais de quoi on parle quand on parle du modèle d'INRS, mais je ne le connais pas en sens que je ne suis pas un mathématicien, ni un modélisateur.

2100 Je suis au courant de ce qui se passe entre le ministère de l'Environnement, donc du projet Gypsie par exemple, et donc de cette intégration de l'ensemble de logiciels de modélisation, de prédiction de qualité de l'eau, de circulation de l'eau.

2105 Ce que je peux dire, et puis si je veux répondre à la question que posait monsieur Poulin tout à l'heure par rapport à la discréétisation, qui est un mot très très technique, antinaturelle, je voulais dire par là que le découpage sur lequel sont basées les modélisations hydrologiques à travers le monde entier, actuellement, est un découpage en quadrillage, tout à fait géométrique; on découpe le territoire en unités d'un kilomètre carré, dix (10) kilomètres carrés, et que ce découpage-là, évidemment, n'a pas grand-chose à voir avec les unités naturelles, ni avec 2110 l'exposition des versants, ni avec la force des versants.

Dans un même territoire, on pourrait avoir la moitié en forêt, la moitié en agriculture, mais on pourrait avoir la moitié sur des argiles, la moitié sur des sables, des collines ou ainsi de suite, et que ça pose des problèmes de validation et de fonctionnement du modèle.

2115 Mais je ne voudrais pas me poser en spécialiste de ces modèles-là. Je crois qu'il sont importants, parce qu'au fur et à mesure où les connaissances sont acquises sur le fonctionnement, il est évidemment intéressant de commencer à les modéliser, pour pouvoir les extrapoler et les répliquer.

2120 Est-ce que vous me permettez, dans le même domaine donc de la discussion...

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Oui, allez-y. J'aurais eu un prolongement de question, parce que vous avez parlé, vous, tantôt, de manque immense de la connaissance, manque immense de connaissances, monsieur Poulin a été un peu affirmatif au début en disant, on a toutes les données, et à la fin, il a dit, non non, il nous en manque beaucoup!

2130 Quel est ce manque immense de la connaissance?

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

2135 Peut-être que mon mot immense est lié à ma taille, et j'ai une tendance peut-être à voir les choses très grandes! Mais je crois qu'il y a effectivement un manque de connaissances très très très significatif.

2140 Monsieur Poulin en a nommé un, qui est véritablement majeur, c'est celui des nappes d'eaux souterraines. Quand on a travaillé sur le petit bassin de la rivière Saint-Charles, bassin, je vous le rappelle, le plus peuplé du Québec, c'est étonnant de savoir ça, mais il n'y a aucune cartographie des eaux souterraines.

2145 Il y a sept cents (700) habitants au kilomètre carré, et ça c'est en mettant tout le monde sur le bassin, mais en fait il doit y en avoir quatorze cents (1400) au kilomètre carré, et on n'a pas cette connaissance-là.

2150 Et non seulement on ne connaît pas où elles sont, quelle est leur productivité, quelle est leur fragilité, leur vulnérabilité, il commence à y avoir des études qui se font sur ce sujet-là, mais on ne sait pas non plus comment elles sont, ces nappes souterraines, ces aquifères, sont interreliées par exemple avec la rivière Saint-Charles. Quel est l'impact des ponctions d'eau dans la rivière Saint-Charles, des ponctions absolument phénoménales pour distribuer de l'eau potable, sur la charge et la recharge de ces nappes-là.

2155 On a beaucoup de connaissances par exemple donc sur l'ensemble du territoire, à travers les travaux des schémas d'aménagement des MRC, mais qui ressemblent plus souvent à des cartographies d'usages ou à des cartographies d'occupation. Ce qui manque - bon, on a par exemple pour tout le Québec agricole, depuis quarante-cinquante (40-50) ans, les cartes pédologiques, c'est-à-dire les cartes de sols qui ont été définies par des agronomes pour le milieu agricole.

2160 On peut les numériser, c'est-à-dire on peut les rendre informatisées et donc très très conviviales, ce qu'on n'a pas, c'est les liens qu'il y a entre ces différentes couches et les liens fonctionnels qu'il y a entre ces différentes couches, pour illustrer ça, par la connaissance des milieux humides.

2165 Il est vrai qu'à beaucoup d'endroits, on peut dire, ici j'ai un milieu humide; pour autant qu'on s'entende même sur la définition de milieu humide. Mais on sait qu'on a un milieu humide, mais est-ce qu'on sait quel est le lien entre ce milieu humide et la rivière qui passe à travers ou qui est dépendante de ça, dans son débit, dans ses périodes d'étiage, dans la qualité de l'eau. Ça, on ne le sait pas non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2175 Je cède la parole à madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

Merci monsieur le Président.

2180 J'aimerais, si c'est possible, ma préoccupation est bassement matérielle, monsieur le Président, je m'en confesse, ramener ça à l'argent.

2185 Monsieur Poulin, j'aimerais vous entendre sur ce sujet-là, mais auparavant, peut-être aller voir aussi chez madame Trépanier qui, sur le terrain, au fil des ans, a dû sans doute nourrir une réflexion là-dessus, elle et tous ceux qui ont travaillé avec elle, tant à l'échelle du Québec par le Réseau d'OR que dans précisément le secteur de la rivière L'Assomption.

2190 Hier, on entendait, parce qu'on étudiait la problématique des eaux souterraines, des gens nous parler, bon, de possibilités d'aller fouiller chez les utilisateurs, donc le principe des utilisateurs-payeurs. Ça peut être les agriculteurs, les embouteilleurs, ça peut être les pisciculteurs et aussi, en bout de ligne, les usagers, quoi, bon, les simples citoyens.

2195 Donc comment, lorsqu'il y a le principe de l'utilisateur-payeur pour une zone aquifère, comment concilier tout cela; comment on peut organiser des systèmes de redevances? Est-ce que le simple citoyen qui a un puits quelque part va devoir, à un moment donné, dépassant une certaine limite, payer aussi. Bon!

2200 Alors comment, est-ce que vous avez envisagé déjà des ébauches de structures et d'identification des payeurs? Est-ce que je peux demander d'abord à madame Trépanier? Merci.

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

2205 Je vais vous amener à une réflexion en tout cas un peu plus - en tout cas, je repars de la base.

Dans ce processus-là, on a un objectif, c'est la protection de la ressource eau. Et puis pour atteindre cet objectif-là, bien, on a un premier point à régler, c'est la gestion des conflits d'usages à l'échelle d'un bassin versant.

2210 Et dans ce cheminement-là, bien, je pense que ça doit partir d'une conscientisation de tous les gens concernés par cette utilisation-là. Vous allez arriver avec un système de tarification, que ce soit pour l'utilisation des eaux souterraines ou de surface, si à la base, bon, je vais prendre un exemple, l'agriculteur n'est pas impliqué dans ce processus-là de protection de la ressource, il comprendra pas pourquoi; pour lui, c'est une ressource normalement qui est gratuite, qui est disponible, très disponible.

2215

Le Québec, aujourd'hui, vit une situation où il réalise que ce qui semblait être inépuisable, inaltérable peut-être même, parce que pour s'en être servi comme moyen de transport pour les déchets, c'est qu'on a pensé que l'envoyer dans le cours d'eau, ça s'épurera tout seul.

2220 Or, dans un cheminement de tarification, je vous dis, la solution - en tout cas, on a encore du chemin à faire, parce que si je me fie à l'expérience qu'on a initiée, c'est que chaque intervenant sont assis ensemble à analyser, et de un, une notion de compromis des usages à l'intérieur du bassin, et puis un coup qu'on s'est entendu, que chacun a atteint son objectif, il faut autant aider l'agriculture à vivre que travailler le développement économique du bassin, que redonner une qualité de vie aux citoyens, parce que la qualité de vie des citoyens, c'est quand même primordial.

2225 Et puis là, il faut amener les gens à une certaine tarification pour la protection. Moi, je pense qu'il y a...

2230 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Mais vous reliez ça, vous reliez l'acceptation de la tarification possible, d'après ce que je comprends, à la représentation ou à la participation, ou à l'implication des différents secteurs?

2235 **PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:**

Il faut que tout le milieu soit impliqué, très sensibilisé.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2240 D'où l'importance de la représentativité ou de la composition des comités?

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

2245 C'est primordial, c'est primordial.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2250 Vous avez senti le besoin d'ajouter des représentants du secteur agricole et de la santé, je pense?

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

2255 Oui, oui. Oui, parce que chaque personne est concernée dans ces usages-là; chacun à leur façon ont besoin de l'eau. Que ce soit pour des usages commerciaux, que ce soit pour des usages touristiques, que ce soit pour les services de base à la population qu'une municipalité doit donner, tout le monde regarde l'eau avec un besoin à combler. Et puis ça, c'est très très important dans ce cheminement-là.

2260 C'est ce qui fait justement que l'agriculture est beaucoup plus impliquée à l'échelle de notre bassin, la santé qu'on peut pas mettre de côté.

2265 À la base, c'est parti de la dynamique qui était plus active ou plus près de la population, le récrétourisme; ça a été quand même le premier. Je pense qu'il y a plusieurs organismes de rivière qui se sont fondés sur une perte d'usages, que ce soit la baignade, l'usage de contact, cet usage récréatif là, ça a amené plusieurs regroupements dans ce cadre-là.

2270 Secteur économique, l'agriculture, la santé. Parce que par ricochet, dans le cheminement, on s'est aperçu que l'altération de l'eau a eu un impact sur nos écosystèmes, a un impact sur l'habitat, un impact par ricochet au niveau de la santé. Ça peut pas être dissocié.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2275 Mais pendant les audiences, et je le mentionne tout de suite avant que monsieur Poulin intervienne pour qu'il en tienne compte aussi de cette interrogation, madame Trépanier, pendant les audiences, à différents endroits, des gens qui représentaient les associations d'économie familiale, qui sont venus nous exprimer leurs vives inquiétudes face à une éventuelle tarification où les simples citoyens seraient aussi impliqués. Ils craignent entre autres d'avoir à payer pour les grands utilisateurs alors qu'eux, finalement, ont une consommation éminemment moindre, par exemple sur l'échelle d'une année.

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

2285 Oui. Bien écoutez, dans ce cadre-là, je vais vous amener à une expérience plus sectorielle ou plus terre à terre, si on regarde au niveau des usages, la consommation de l'eau potable. Je pense qu'aussi, il va falloir établir quel est un usage normal.

2290 Alors pour aller dans le sens de cette préoccupation-là des gens en économie familiale, si vous prenez les municipalités qui tarifent l'eau à l'usage, il y a quand même une consommation qui est établie normale pour une famille qui fait que, bon, on paie un certain montant, mais ceux qui font un usage autre, supplémentaire, que ce soit pour des usages personnels ou que ce soit l'agriculteur qui a un besoin supplémentaire, bien, il y a une taxe supplémentaire. Donc il contribue à son usage qui est supérieur à la moyenne.

2295 Alors dans un sens comme ça, c'est sûr qu'il va falloir s'établir des paramètres de base sur ce qu'est un usage normal, pour ne pas justement causer préjudice.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Monsieur Poulin, vous voulez réagir?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

2305 Oui. Le deuxième volet du mandat du COBARIC, c'est d'élaborer une proposition de financement, et je vous rappelle les principes directeurs qui ont toujours guidé la réflexion et puis notre démarche jusqu'à présent, le sixième en particulier disait qu'une gestion responsable de l'eau par bassin versant doit viser l'autonomie financière et fonctionnelle la plus complète.

2310 À partir de là, il y a deux (2) questions qu'on s'est posées: qu'est-ce qu'on veut financer, et qui doit payer?

2315 Qu'est-ce qu'on veut financer, c'est le fonctionnement de l'organisme de planification qui va faire le schéma directeur et qui va avoir à assumer le suivi de la gestion de notre plan, notre schéma directeur de l'eau, et à le réviser à l'occasion, aux cinq (5) ans peut-être; et l'autre, c'est la réalisation de projets découlant du plan d'action prioritaire, pas juste des idées et des voeux pieux, c'est des projets, c'est des mesures, c'est de la construction, c'est des ouvrages, c'est de la réglementation.

2320 Donc qu'est-ce qu'on veut financer, le fonctionnement plus le plan, la réalisation de projets découlant du plan d'action prioritaire.

2325 Qui doit payer l'eau! Qui paie l'eau actuellement? Tout le monde paie l'eau, actuellement; il y a pas un citoyen qui paie pas l'eau, actuellement. C'est juste pas apparent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325 C'est-à-dire qu'entendons-nous! Tout le monde paie, mais dans la pratique, pour l'individu, c'est un service subventionné.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

2330 Oui, mais finalement, on le paie pareil, mais c'est pas nécessairement...

PAR LE PRÉSIDENT:

2335 On le paie collectivement, on le paie nominativement.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

2340 Voilà, c'est ça. Il y a pas un lien direct entre la quantité consommée ou la détérioration effectuée par un usager et le coût qu'il doit payer.

Donc la deuxième question, qui doit payer, c'est tous les usagers doivent payer l'eau, selon l'utilisation ou la détérioration.

- 2345 Sauf qu'on arrive, lorsqu'on est arrivé à dire, bon c'est simple, on va trouver la manière de calculer ça et on va appliquer ça, première question, quel est le critère de répartition des coûts de l'eau qu'on peut implanter dans tout le bassin versant de la rivière Chaudière.
- 2350 Premier problème, informations non valables, incomplètes, insuffisantes. Et on retombe dans le petit scénario de tantôt.
- 2355 Et monsieur Gélinas, encore une fois, il nous a dit, il existe pas une information qui est valable, uniforme sur tout le bassin, qui pourrait servir de base de répartition du coût de l'eau.
- 2360 Tout le monde va dire, oui mais des compteurs, des compteurs à tout le monde. Oui, on va mettre des compteurs d'eau à tout le monde, c'est coûteux, c'est pas nécessairement plus pratique, et actuellement les personnes qui vous ont mentionné qu'elles étaient inquiètes sur les coûts, madame Gallichan, elles avaient raison, parce qu'il faut vivre avec les moyens qu'on a actuellement.
- 2365 Et à partir de là, la question était: quel est le critère connu qui pourrait servir de base à la répartition des coûts, que tout le monde dans le bassin reconnaîtrait comme étant un critère le plus équitable possible, et dont on a l'information maintenant, et que personne ne conteste la précision. C'est le per capita.
- 2370 Vous avez une maison, on estime qu'il y a une population de deux personnes point trois (2,3) par logement, donc on dit, la quantité estimée d'eau pour une personne-année est de tant de litres d'eau par année, et à partir de là, on attribue un ratio qui devient applicable.
- 2375 Ça va bien pour le per capita, les résidents, on vient de toucher les résidents, et puis c'est des petits montants très très minimes, ça peut être cinq dollars (5 \$) par année, mais on vient d'enclencher un processus où on a un lien direct entre consommation et utilisation, détérioration.
- 2380 Deuxième chose, il y a plusieurs lots ou terrains qui ne sont pas habités, ça ça veut dire qu'il y a pas d'impact sur l'eau. Non, il y a de l'impact sur l'eau, il y a du drainage forestier, il y a des pesticides, il y a nécessairement un impact sur l'eau, et il y a aussi l'obligation pour ces propriétaires-là de participer à la planification, à la gestion. Il faut donc distinguer cette catégorie-là.
- 2385 Un autre élément, le commercial, l'industriel. Avons-nous la quantité qu'ils prélevent? On l'a pas partout. Si on l'a pas partout, est-ce qu'on l'estime à certains endroits et puis à l'autre, on le mesure. C'est déjà plus douteux.

2390 L'autre point, pour avoir la quantité de pollution émise par une usine, par exemple, ou par une ferme, etc., il faut pouvoir mesurer ça; est-ce qu'on l'a? On l'a pas. On peut-tu taxer les gens sur quelque chose qu'on n'a pas.

2395 C'est là qu'on s'aperçoit que les principes sont simples, mais lorsqu'on arrive sur l'application terrain, pour le financement, on est en manque chronique d'informations de cette nature-là.

2400 2400 Et à partir de là, on doit prévoir un processus qui va se mettre en place de façon progressive. On commencerait à facturer l'eau sur des bases de per capita, quantité estimée, et progressivement, on amènerait, avec la connaissance généralisée de certains types d'utilisations, exemple toutes les industries, connaissant leurs prélèvements et la quantité rejetée, on pourrait à ce moment-là, une fois qu'on a ces critères-là, appliquer un critère nouveau et devenir de plus en plus précis.

2405 Mais ça veut donc dire, ça doit être un cheminement progressif. Et partir sur des critères d'une extrême complexité dès le début, on ne réussirait pas à vendre ça ni aux industriels, ni aux agriculteurs, ni aux municipalités, à cause de l'imprécision, du manque de connaissances et de la confusion que ça pourrait créer, et de l'injustice, le sentiment d'injustice.

2410 Alors que per capita, ici, si je demande à tout le monde, est-ce que vous consommez de l'eau, tout le monde va dire oui. Êtes-vous d'accord qu'on estime notre quantité à tout citoyen à tant de litres par année. À partir du moment où on a établi ce quota-là, certains vont la gaspiller un peu plus que d'autres, ils ont deux (2) autos, etc.

2415 Mais sur la base du principe de per capita, il y a une consommation minimale estimée, là on peut à ce moment-là aller chercher des revenus.

2420 2420 Et les revenus sont de quel ordre, pour un organisme de gestion de l'eau? Il faut aller chercher du financement à quelle échelle. C'est des revenus qui sont de l'ordre d'environ un service de planification d'un organisme comme les conseils régionaux en développement, deux-trois-quatre-cinq (2-3-4-5) personnes qui vont avoir à faire un schéma directeur de l'eau, c'est entre deux cent (200 000 \$) à trois cent-quatre cent mille dollars (300 000 \$-400 000 \$) par année.

2425 Bon, pour aller chercher quatre cent mille dollars (400 000 \$) auprès de cent quatre-vingt mille (180 000) personnes, dans le bassin versant de la rivière Chaudière, ça représente quoi pour chaque individu; c'est pas dur à faire, quatre cent mille (400 000 \$) divisé par deux cent mille (200 000), c'est pas long qu'on arrive à deux-trois-quatre dollars (2 \$-3 \$-4 \$) per capita.

2430 Pas besoin de mettre un système très élaboré de compteurs d'eau pour aller chercher quatre (4 \$) à cinq dollars (5 \$) pour financer l'organisme de fonctionnement. Voyez-vous!

C'est pas une agence de bassin avec des milliards de dollars comme en France, qu'on finance actuellement. On finance une petite équipe de planification, et le fonds d'investissement pour la réalisation de nos projets.

2435 Là, il y a un peu plus d'argent qu'on peut mettre, deux dollars (2 \$) per capita, pour la réalisation de projets concrets, ou trois dollars (3 \$), selon la générosité ou la priorité qu'on veut établir.

2440 C'est ça la mécanique de financement qu'on est en train de - et on n'a pas besoin de créer une structure de financement pour ça. On va chercher ça directement sur le compte de taxes, organisme de gestion de l'eau, bassin de la rivière Chaudière, cinq dollars (5 \$), dix dollars (10 \$) per capita.

2445 Et à ce moment-là, un citoyen commence à voir apparaître la transparence ou la visibilité de la gestion de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450 On verra bien cet après-midi les réactions des gens. Je me rappelle que monsieur Duplessis avait commencé l'impôt provincial un peu comme ça, c'était si minime quand ça a commencé.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

2455 C'est temporaire!

PAR LE PRÉSIDENT:

2460 Mon père me racontait que l'impôt sur le revenu, en 1917, c'était temporaire aussi, juste pour l'effort de guerre. Mais ils l'ont pas oublié après!

2465 C'est pour ça que la réaction des gens sera toujours la même, qu'arrive-t-il de ceux qui sont les pauvres et qui ne peuvent pas payer. Et leur inquiétude est toujours de savoir: est-ce qu'on continuera à avoir de l'eau.

Et toute la réaction aussi des élus municipaux, quand ils verront apparaître une nouvelle affaire alors que parfois, ils se font élire à la condition d'aucune hausse de taxes.

2470 Alors le débat est lancé, entre autres il est lancé sur toute la structure de gestion par bassin, on en reparle cet après-midi.

Bon appétit, on se retrouve à quatorze heures (14 h). Merci!

2475

SÉANCE AJOURNÉE À QUATORZE HEURES (14 H)

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
FORUM**

2480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je rappelle que le sens du travail de cet après-midi, c'est donc l'idée d'un forum, donc vous intervenez sur le sujet qui est celui de l'approche écosystémique et la gestion par bassin versant.

2485 On peut en profiter, évidemment on a l'avantage d'avoir les membres du panel, donc d'aller plus loin dans la compréhension et dans la discussion des principes. Vous pouvez être en accord ou en désaccord, ou apporter de nouvelles sources d'informations, vous pouvez poser des questions.

2490 Je vous demande par ailleurs de ne pas me faire les mémoires, les mémoires arriveront à l'automne, en leur temps.

2495 Juste rappeler que ce matin, on a fini sur un sujet un peu brûlant, qui était la question du financement des éventuels comités de bassin, je rappelle qu'on s'en ira pas sur la tarification puisque c'est l'objet d'un autre atelier qui aura lieu à Montréal le 17 juin, alors sur les modes de gestion et donc éventuellement la tarification. On l'a juste abordé pour voir quelle était l'image du financement d'un éventuel comité de bassin, mais il faut pas que ça devienne l'objet principal de cet après-midi.

2500 Alors j'ai l'honneur d'avoir un premier intervenant à gauche. Monsieur, vous vous identifiez et vous y allez.

JULIEN BAUDRANT

PAR M. JULIEN BAUDRANT:

2510 Julien Baudrant. Le but de mon intervention est d'apporter à la Commission des informations sur les actions réalisées et à venir, en termes de gestion par bassin versant, dans la région de Chaudière-Appalaches et plus précisément dans le bassin versant de la rivière Etchemin.

2515 L'intervention se fera, si vous le permettez, en deux (2) parties; suite à la mienne, je laisserai la parole à monsieur Chevalier.

Donc je vais commencer par me placer par rapport à la gestion par bassin versant. Je suis titulaire d'une maîtrise en sciences de l'eau de l'INRS-Eau; dans le cadre de mes études, j'ai travaillé en relation avec COBARIC, avec l'équipe de Jean-Pierre Villeneuve de l'INRS-Eau pour

- 2520 Gypsie, et puis avec le ministère de l'Environnement et de la Faune, à la Direction des politiques du secteur municipal.
- 2525 Je suis actuellement chargé de projet au Comité de restauration de la rivière Etchemin, dont l'acronyme est CRRE, que je réemploierai par la suite, pour la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant de la rivière Etchemin, un petit bassin versant mitoyen de celui de la rivière Chaudière.
- 2530 Je suis ici au nom du CRRE pour apporter de l'information à la Commission, mais plusieurs des commentaires que je ferai le seront en mon nom propre.
- 2535 Mon propos portera sur quatre (4) points, les deux (2) premiers fixant le cadre pour les deux (2) suivants, donc premier point, la gestion par bassin versant.
- 2540 À mon sens, la gestion par bassin versant nécessite trois (3) grands groupes d'éléments: des individus, que ce soit le groupe de concertation nommé comité ou conseil de bassin, les intervenants du conseil de bassin, et puis la population.
- 2545 Le deuxième groupe d'éléments, c'est des données sur le bassin versant, que ce soit des données biophysiques ou socio-économiques.
- 2550 Le troisième groupe d'éléments, ce sont des outils, des outils de mesure qui permettent d'aller chercher les données, des outils d'analyse qui permettent aux individus de comprendre ces données, des outils d'aide à la décision qui permettent de faire des choix éclairés, des outils de gestion qui permettent d'appliquer leurs choix et enfin, des outils qui permettent de faire des liens entre les individus, les données et les autres outils, ce que je vais appeler un outil de concertation.
- 2555 Deuxième point: modèle versus outil. Un modèle est rigide et nécessite pour fonctionner des entrées déterminées, il fournit des résultats, des sorties préalablement définies. Un outil, au contraire, est souple puisque c'est l'utilisateur qui détermine ce qu'il veut en faire.
- 2560 La raison pour laquelle j'ai défini préalablement modèle et outil est de donner ma perception de COBARIC. Certains considèrent COBARIC comme un modèle, modèle qui leur sera imposé avec toute la rigidité que cela présuppose; je vous renvoie notamment aux pages 677 à 688 du volume 3 des actes du Symposium sur la gestion de l'eau au Québec.
- 2565 Ma perception est que COBARIC n'est pas un modèle, mais une expérience pilote qui va fournir des outils pour la gestion par bassin versant, des outils qui sont actuellement en développement, et qui seront, une fois finalisés, évalués, voire appliqués.
- 2570 Et parmi les quatre (4) outils cités précédemment, COBARIC est en train de développer des outils de gestion, des outils de gestion techniques, le schéma directeur de l'eau, et financiers; outils souples car leurs usages seront fonction des utilisateurs qui s'en serviront.

Troisième point, là c'est de l'information, le bassin versant de la rivière Etchemin. D'octobre 98 à mai 99, le Comité de restauration de la rivière Etchemin, groupe environnemental issu du milieu, a lancé un projet de concertation pour la prise en charge par le milieu de l'avenir de la rivière Etchemin. Ce projet avait notamment comme partenaires le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches et la Fondation de la faune.

2570 Les objectifs étaient au nombre de trois (3): mobiliser les intervenants du bassin versant, former un organisme de concertation multisectoriel pour la gestion de l'eau, c'est-à-dire un conseil de bassin ou comité de bassin, et sensibiliser les intervenants du milieu à une gestion plus respectueuse et plus efficace de l'eau par la signature d'une charte de rivière.

2575 Quatre (4) principes soutenaient le projet: concertation ouverte à tous, information et sensibilisation par rapport aux finalités du projet, au milieu et aux ressources en eaux, et enfin transparence sur chaque étape du projet.

Les activités écoulées à date: deux (2) rencontres publiques, dont les objectifs étaient d'informer sur le projet, de sensibiliser à la gestion par bassin versant, et surtout de recueillir les préoccupations et les intérêts de la population.

Suite à ces deux (2) rencontres publiques, trois (3) ateliers de travail du Comité de réflexion sur l'avenir de la rivière Etchemin étaient ouverts à tous les intervenants du bassin versant et aux observateurs.

Le premier atelier avait pour objectif de recueillir les préoccupations et les intérêts des intervenants du milieu; le deuxième, de sensibiliser sur la gestion par bassin versant; et le troisième, de définir les caractéristiques du conseil de bassin.

Pour assurer l'information de la population et la transparence du processus, tous les

Enfin, le 8 mai, un colloque sur la gestion de l'eau pour l'avenir de la rivière Etchemin fut organisé, avec deux (2) objectifs: la signature de la charte de la rivière Etchemin et la formation d'un conseil de bassin. Si la Commission l'autorise, je pourrais déposer le contenu du texte de la charte de la rivière Etchemin, contenu qui met en avant la gestion par bassin versant.

2600 Les résultats! Suite à une première phase de concertation et de mobilisation, deux (2) engagements pour l'avenir de la région ont été réalisés lors de ce colloque: la signature de la charte de la rivière Etchemin, quarante-trois (43) corporations et personnes l'ont signée jusqu'à présent; la formation du Conseil de bassin Etchemin, actuellement dix-neuf (19) membres sont présents dans un conseil provisoire.

- 2605 Ces deux (2) engagements montrent qu'il y a un consensus régional sur le fait que la rivière et ses tributaires constituent un patrimoine naturel qu'il importe de conserver et de restaurer pour la population actuelle et future. Cela montre aussi que l'approche par bassin versant, qui mène à une gestion rationnelle et concertée de l'eau, est un mode de gestion qui répond aux attentes des intervenants en termes de prise en charge de l'avenir de leurs ressources communes, l'eau et la rivière Etchemin.
- 2610
- 2615 Le Conseil de bassin Etchemin est un groupe de concertation multisectoriel, formé d'agriculteurs, de maires, de préfets, de forestiers, d'industriels, etc., qui a pour but de réaliser la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.
- 2620 Les objectifs de ce mode de gestion sont de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau, conservation de la faune, conservation de la flore et de leur habitat, mais aussi de favoriser le développement durable des ressources naturelles du bassin, en conciliant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, les impératifs économiques et le respect de l'environnement.
- 2625 Les engagements et les principes évoqués ici se retrouvent dans le texte de la charte qui a été signée par les intervenants du milieu.
- 2630
- 2635 Les perspectives! Là, je vais revenir au premier point. Parmi les trois (3) grands groupes d'éléments nécessaires à la gestion par bassin versant, nous avons déjà le premier, les individus, le conseil de bassin, les intervenants et la population.
- 2640 Il nous reste donc à rassembler des données sur le bassin versant et à utiliser un outil de concertation qui permette de concilier les points de vue, et qui prenne en compte les besoins du milieu, les besoins en termes de données et puis en termes d'outils.
- 2645 Complémentarité! C'est ma perception du projet sur la rivière Etchemin où l'on veut mettre en place un outil de concertation, et du projet COBARIC où l'on développe des outils de gestion. La finalité est la même, avoir un ensemble d'outils que l'on pourra réutiliser selon les besoins, afin de faire évoluer la gestion de l'eau d'une gestion sectorielle vers une gestion concertée et intégrée à l'échelle des processus naturels, le bassin versant.
- Quatrième point et dernier point, le projet Etchemin et l'outil de concertation. Le projet du bassin versant de la rivière Etchemin doit commencer à l'automne 99; c'est un projet de deux (2) ans qui aboutira à la formulation d'un plan de gestion faisant consensus. Pour atteindre cet objectif, nous allons utiliser un outil de concertation appelé démarche participative multicritère.
- Cet outil est le résultat de plusieurs années de recherche action dans le cadre de divers projets. Cet outil permettra de faire le lien entre les individus, les données et les autres outils requis.

Si vous le permettez, je vais laisser la parole au docteur Jean-Jacques Chevalier, pour vous présenter la démarche participative multicritère.

2650 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Merci monsieur.

JEAN-JACQUES CHEVALIER

2660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2665 Vous êtes le docteur?

PAR M. JEAN-JACQUES CHEVALIER:

2670 Oui monsieur, bonjour monsieur le Président. Jean-Jacques Chevalier. Mesdames, messieurs!

2675 Je suis professeur titulaire à la faculté de foresterie et géomatique de l'université, et également président de IRIS-Conseil inc., qui est une société de conseil en gestion de territoires et de ressources naturelles.

2680 Je vais essayer d'être bref. Ce dont je vais vous parler, ça se traduit par un guide méthodologique de deux cents (200) pages, je vais pas tout vous le lire, n'ayez pas peur!

2685 Bon. L'origine de cette démarche, de cet outil, comme disait monsieur Baudrant, se situe dans des projets interministériels en milieu forestier, notamment le fameux projet de gestion intégrée des ressources du milieu forestier 92-97, qui a été un peu serpent de mer à certains points de vue, et aussi des travaux de gestion intégrée des rivières du Lac-Saint-Jean qui s'est déroulée dans la foulée.

2685 Cet élément-là, ces prémisses n'étaient pas une méthode de travail. Il y avait un certain nombre d'éléments intéressants, notamment le multicritère, mais nous l'avons développé, affiné et structuré dans le cadre de d'autres projets, notamment des projets de conservation des eaux et des sols en Afrique du Nord, des projets de gestion de littoral habité en Uruguay. J'y reviendrai peut-être brièvement.

Quelles sont les caractéristiques de cette démarche. Bien, je la structurerai selon les trois (3) mots: démarche participative multicritère. Monsieur Baudrant a parlé tout à l'heure de la

2690 difficulté de marier tous les points de vue, tous les modèles, toutes les données, effectivement, une des grandes difficultés en gestion intégrée, c'est l'intégration; comment prendre en compte tous ces aspects.

2695 On se rend compte qu'on trouve dans la littérature, dans les travaux, les projets divers, beaucoup d'approches, approche participative, approche d'intégration, approche systémique, approche multicritère, moi j'ai envie de dire, une approche c'est bien, mais il faut pas s'approcher, il faut se rendre! Et les approches ne permettent que rarement de se rendre à l'objectif qui est de mieux gérer.

2700 Par conséquent, une démarche, par opposition, c'est une manière de procéder, pas à pas, dans l'analyse d'une situation, solution d'un problème, ou de la satisfaction du besoin, ou la préparation d'une décision.

2705 Et la démarche participative multicritère, moi aussi j'ai un petit acronyme, DPM, démarche participative multicritère, est une démarche structurée, structurante, qui permet, on en a eu la démonstration à plusieurs reprises, d'intégrer dans un processus contrôlé, rigoureux, mais à la fois souple et adaptatif, les approches, ces fameuses approches, les modèles, les outils, les techniques, les données nécessaires.

2710 Le mot important, et j'y reviendrai, est le mot nécessaire.

2715 Démarche participative multicritère, parlons maintenant de la participation. Dans les processus de gestion de ressources naturelles ou de gestion de l'eau en particulier, c'est souvent considéré comme une contrainte; ça se traduit parfois par une enquête préliminaire ou par une consultation publique à la fin du processus de développement d'un projet. C'est souvent très difficile de faire plus.

2720 En fait, la démarche participative multicritère fait de cet élément participatif, donc de démocratisation du processus, l'élément moteur de la démarche. C'est le moyen tout à la fois de développer des solutions imaginatives qu'un comité strictement ministériel ou technologique ne permet pas nécessairement de mettre en évidence; permet d'évaluer la pertinence et les conséquences de ces solutions; et de préparer enfin la mise en oeuvre de la solution qui sera retenue, en impliquant dès le début les personnes, les organismes qui devront réaliser cette décision et vivre avec elle.

2725 C'est un pas de plus, en fait, que la gestion intégrée des rivières tel qu'il a été fait au Lac-Saint-Jean, qui est une gestion multicritère, mais sans la dimension participation, au sens large du terme.

2730 Troisièmement, multicritère. Ce terme est souvent galvaudé, utilisé dans trente-six (36) sens différents. On parle parfois de multicritère en voulant dire multiobjectif, ou on combine plusieurs facteurs, ramenons tout ça à un signe de piastre, à une valeur, on cherche un optimum.

2735 Pour nous, on l'utilise dans le sens que j'ai appris à l'école française, c'est-à-dire une méthode de travail qui consiste non pas à développer, et puis analyser et à justifier sous toutes ses coutures une solution idéale, qui n'existe de toute façon pas, mais plutôt d'envisager différents scénarios qu'on pourrait dire qui délimitent l'espace de solution envisageable, et ensuite d'identifier le ou les scénarios qui pourraient constituer ce que j'appellerais un compromis acceptable par les intervenants concernés, consistant à comparer chacun des scénarios selon chacun des critères qui
2740 ont été jugés pertinents par ces mêmes intervenants.

2745 Cette manière de procéder présente d'autres avantages, notamment de formuler clairement des besoins en information, des besoins en outils, comme on disait tout à l'heure. C'est ainsi par exemple qu'on pourrait exploiter, le moment venu, selon les besoins surtout, tout le potentiel des résultats du projet COBARIC ou d'autres projets de ce type-là.

2750 Une autre conséquence, c'est que si on travaille selon ce principe-là, on n'a plus besoin de présenter le projet idéal, unique dans ses moindres détails, afin de justifier à l'égard de toute critique ultérieure. Si les partenaires s'entendent à dire que les scénarios soumis à la comparaison constituent l'ensemble des solutions envisageables, l'analyse peut permettre de se concentrer sur les facteurs qui permettent de faire la différence, de montrer ce qui met en évidence le compromis acceptable.

2755 Et l'expérience montre que dans la plupart des cas, c'est beaucoup moins lourd, en termes d'acquisitions et de traitement de données, et des justifications des résultats. Les projets que nous avons eus notamment en Afrique du Nord montrent que les coûts sont pratiquement équivalents pour des solutions bien mieux acceptées et bien plus efficaces.

2760 La DPM permet également, dans ces contextes-là, de clarifier les relations de pouvoir entre les différents intervenants du milieu, et de tenir compte explicitement des plans existants et des mécanismes décisionnels inhérents aux organismes et aux différents paliers gouvernementaux déjà en place. Et c'est un facteur extrêmement intéressant.

2765 Je n'insisterai pas sur les champs d'application passés ou en cours de développement, je vais être très synthétique, mais je pense que le panorama peut montrer dans quelle mesure cette méthode, d'une part, est validée tout au moins dans sa version actuelle, et est polyvalente.

2770 J'ai déjà mentionné la planification des aménagements ruraux en Tunisie, ça va devenir vraisemblablement la plate-forme unique pour tout le pays, et vraisemblablement prendre en compte l'ensemble des activités du ministère de l'Agriculture.

2775 Nous avons également un projet en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles, plus exactement l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, de planification des stratégies énergétiques pour le même pays de Tunisie.

Nous sommes actifs dans des projets d'affectation des terres publiques, avec le secteur terre du MRN. Nous travaillons, au niveau politique et scientifique, à monter un projet de gestion de réhabilitation du littoral habité de Montevideo, en Uruguay.

2780 Nous travaillons avec des collègues français, en collaboration avec les ministères français concernés, dans la planification des grandes infrastructures linéaires, TGV, autoroutes, lignes de transport électrique.

2785 Nous travaillons à la planification intégrée des ressources forestières au Québec, notamment dans les révisions actuelles du régime forestier; je ne me permettrai pas de citer explicitement certains films récents, mais tout le monde me comprend!

2790 La gestion de bassin versant au Québec, et également des projets de planification urbaine au Brésil.

2795 Au départ, ces projets ont été menés dans le cadre de projets de recherche de l'université, mais actuellement cette DPM fait l'objet d'une structuration, si j'ose dire, entre les intervenants gouvernementaux, académiques et privés, pour offrir de manière cohérente et globale des réponses aux besoins de formation, de recherche, de support informatique et de consultation.

2800 En résumé, cette fameuse DPM représente un moyen scientifique et structuré d'aider à la préparation de décisions; joue un rôle, encore une fois, de structuration dans ces activités de gestion du territoire et de ses ressources.

2805 C'est d'abord et essentiellement un processus démocratique. Il stimule ce que j'appellerais une concertation proactive, et non pas une confrontation réactive, qui est trop souvent le cas quand on dépose des études d'impact.

2810 Elle est rigoureuse, je l'ai dit, mais elle est flexible, elle s'adapte aux circonstances spécifiques de chaque projet.

2815 Et nous sommes convaincus, et puisque le Conseil de la rivière Etchemin fait appel à nous ils le sont aussi, semble-t-il, que c'est une solution efficace pour répondre aux besoins des conseils de bassin comme celui-ci, et qui permettra de tirer efficacement profit de ce qui a déjà été fait par le conseil des rivières.

 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 Merci monsieur Chevalier.

2820 Juste une chose, quand vous dites, vous avez utilisé le "nous", j'imagine que ça doit être un nous de majesté ou un nous pluriel, s'agit-il de la firme IRIS ou ce que vous avez appelé les cercles DPM?

PAR M. JEAN-JACQUES CHEVALIER:

2825 Alors écoutez, le nous, en ce qui concerne l'aspect recherche, c'est l'Université Laval. Il existe un groupe interfacultaire de recherche, groupe de recherche interdisciplinaire pour le développement durable, qui regroupe un certain nombre de personnes qui sont en train de s'articuler autour de ce genre d'outil de concertation.

2830 Pour l'aspect formation continue, c'est également l'université. J'ai eu des relations encore ce matin pour faire des propositions pour le milieu forestier.

2835 Pour certaines expertises, il y a soit du privé, soit de l'université, soit les services gouvernementaux pertinents. Nous avons de bons contacts notamment aux Ressources naturelles et à l'Environnement également.

Et pour l'aspect consultation et appui au projet, dans la mesure où ce n'est pas la mission de l'université de faire de la consultation récurrente, c'est ma firme IRIS-Conseil qui assume ce genre de dossier.

2840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

IRIS-Conseil, ça, c'est un groupe de chercheurs incorporés dans une compagnie indépendante?

2845 **PAR M. JEAN-JACQUES CHEVALIER:**

C'est cela, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850 Très bien, merci.

Merci d'abord, de manière globale, les deux (2) intervenants, de nous avoir présenté un projet, je pense bien, qui illustre certaines choses. Je vais juste aller vérifier quelques réactions auprès du panel.

2855 Deux (2) petites questions, l'une à monsieur Poulin ou à monsieur Auger, quand on dit que COBARIC n'est pas un modèle mais peut-être une expérience pilote, j'aimerais avoir votre réaction là-dessus.

2860 Et l'autre question, je l'aurai à madame Trépanier, en demandant, au fond, voici une autre expérience de plus qui vient s'ajouter à d'autres, et comment vous vous sentez dans la pluralité des expériences de tous genres qui sont en train d'émerger un peu sur les rivières, de mille (1000) manières.

2865 Alors monsieur Poulin.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Oui monsieur le Président.

2870 Lors du Symposium à Montréal, j'avais été invité à faire une conférence, une présentation, et effectivement j'utilisais l'expression "modèle". Et ensuite, j'ai été confronté à cette réalité que dans le milieu académique, universitaire, les modèles, c'est des modèles mathématiques, et modélisation, et le mot modèle, nous c'était une expérience pilote.

2875 On a convenu, à la fin de mon atelier, qu'on devrait utiliser une approche concertée ou une expérience pilote de concertation en gestion de l'eau.

2880 Et un autre terme qui a été beaucoup beaucoup utilisé ou mal interprété, c'est le mot "agence". Ce mot réfère énormément au concept français des agences françaises de financement, et nous, évidemment, on référait au mot, la structure telle que les agences forestières existantes au Québec. Et l'agence forestière, c'est un organisme de planification d'une ressource, alors que c'était pas du tout l'idée de reproduire le modèle français.

2885 Donc maintenant - et si par malheur j'ai utilisé le mot agence dans ma communication ce matin, c'est évident que c'était le mot organisme de gestion que je voulais utiliser, et je vous prierais de corriger.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890 On pourra pas vous corriger a posteriori, mais on le saura.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

2895 Je pense qu'il est important de parler, dans une expérience pilote, que l'organisme de gestion retenu éventuellement dans une politique nationale de l'eau, bon, il pourra avoir les mandats qu'on a discutés et revus ce matin.

2900 L'autre point aussi qui était important, c'est que nous, maintenant, on parle d'une approche concertée de gestion de l'eau. Le mot modèle, si par exemple on veut s'inspirer, faire d'une

démarche pour s'inspirer, qu'on peut s'inspirer ailleurs, dans un autre bassin versant, bon, c'est plutôt un exemple ou une expérience pilote qu'il faut utiliser, et pour éviter la confusion dans le langage.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

Madame Trépanier.

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

Bon! Au niveau, comme vous m'avez mentionné, la diversité des expériences qu'on peut avoir à l'échelle du Québec, bon, comme j'avais mentionné précédemment, c'est ce qui a amené des organismes de rivière, en 1997, à se regrouper pour permettre de renchérir ensemble ces expériences, et on pourrait même dire exporter sur d'autres bassins.

Ça nous démontre très bien que chaque bassin versant vit sa dynamique à lui, du milieu, en fonction des problématiques et des réalités, le vécu terrain. Alors c'est intéressant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Évidemment, c'est plus formalisé parce que là, on a de jeunes intellectuels qui interviennent, il y a des chercheurs universitaires qui viennent structurer la démarche, les questions de multicritère, déjà jouer là-dedans un peu, mais c'est assez complexe.

Par ailleurs, la définition d'un concept démarche participative multicritère, qui essaie de faire de la participation l'élément, le moteur autour duquel roule les autres éléments, ça doit correspondre, ça doit nommer autrement une partie de votre vécu, j'imagine.

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

Oui, oui, en effet. Mais j'écoute ça, et ça m'amène à une réflexion encore plus loin, à partir de tout ce qu'on a discuté même en avant-midi.

Je regarde, on a souvent tendance à chercher au loin ce que souvent on a très près de nous, au niveau de la réalité. Et si je regarde, ça m'amène à une réflexion, je vous ai mentionné ce matin que si on investissait autant de temps et d'argent à découvrir, analyser l'expérience québécoise des groupes de rivière qu'on en a investi à regarder les portraits extérieurs, des expériences extérieures, on serait peut-être surpris qu'on n'est pas bien loin d'un modèle bien adapté à notre réalité québécoise.

Et puis au-delà de ça, on regarde aussi la tendance...

2950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je m'en irais pas sur le modèle, parce que monsieur Poulin va devenir rouge!

2955

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

Modèle entre guillemets. Et je vais aller plus loin que ça, je vous dirais: pourquoi ne travaillerions-nous pas à renchérir, adapter, supporter les structures existantes au lieu de tenter d'en créer des nouvelles.

Ça, c'est une réflexion qu'il va falloir se poser, ne pouvons-nous pas utiliser ce qu'on a déjà en place pour atteindre nos objectifs de gestion par bassin versant.

2960

Je regarde, depuis le temps que je suis dans le domaine, les organismes de rivière ont toujours été là, chacun à leur façon, selon une dynamique ou une problématique à résoudre ou un objectif, et puis on a vu s'implanter toutes sortes de structures en parallèle, les CRE, les ZIP, les zones d'intervention prioritaire sur le fleuve. Il s'est créé une panoplie de structures et puis pourtant, le milieu était déjà là, actif, déjà très présent.

2965

Et puis je me demande pourquoi qu'on repartirait, il faudrait repartir de la base et puis progresser avec notre vécu, au lieu de tenter...

2970

PAR LE PRÉSIDENT:
Oui. Vous avez évoqué ce matin, dans votre communication, quelque chose qui m'avait fort intéressé, sur lequel j'aurais voulu vous relancer à ce moment-là, vous dites: il nous manque un répertoire des acquis, des expériences et des échecs.

2975

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

Oui monsieur.

2980

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez évoqué ça, j'ai dit, tiens ça, c'est le fun, c'est rare que quelqu'un aime oser regarder les échecs et les analyser.

2985

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

Bien, je pense que c'est comme ça qu'on grandit.

2990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ce répertoire-là, il est en cours, est-ce qu'il y a justement d'autres universitaires - il y a pas d'université à Ville Laval, je pense? C'est une blague! Mais il y a peut-être, dans la région, il y a peut-être aussi d'autres sources.

2995 **PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:**

Écoutez, moi, je le verrais très bien, et ça fait partie d'un projet du réseau qui souhaiterait voir se réaliser, à partir des groupes de rivière, de se doter de cet outil-là.

3000 Je pense qu'il y a pas plus près de la réalité de cette gestion-là que les organismes de rivière eux-mêmes, et ça fait déjà l'objet d'une suggestion qu'on a déjà transmise au gouvernement, qu'il nous manque notre c.v. québécois.

3005 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Avant d'en terminer sur cette question-là, j'aimerais poser deux (2) questions à monsieur Baudrant, si vous voulez vous approcher du micro, s'il vous plaît.

3010 **PAR M. JULIEN BAUDRANT:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3015 Alors il semble que votre organisme sur la rivière Etchemin ait choisi la démarche participative multicritère, vous avez insisté sur la définition du COBARIC comme une boîte à outils, sur l'importance de développer des outils. La démarche participative multicritère est un outil, il y en a beaucoup d'autres, d'aide à la décision.

3020 Expliquez-nous comment vous avez démocratiquement choisi cet outil-là parmi d'autres.

3025 **PAR M. JULIEN BAUDRANT:**

Nous ne l'avons pas encore choisi démocratiquement, dans le sens où c'est un projet que l'on va soumettre au conseil de bassin qui s'est formé.

3030 Mais c'est un outil qui va permettre au conseil de bassin, donc aux représentants des différents intervenants du milieu, d'exprimer leur point de vue. C'est une méthode, c'est un outil.

L'important, c'est que les intervenants du milieu soient présents dans le conseil de bassin pour faire valoir leur point de vue.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3035

D'accord. Mais est-ce que le conseil de bassin aura l'occasion de comparer les avantages, les inconvénients de cet outil-là par rapport à d'autres outils et faire un choix éclairé, ou si on leur présente uniquement cet outil?

3040

PAR M. JULIEN BAUDRANT:

On va leur présenter uniquement cet outil, et puis ce sera à eux de choisir si ça les intéresse ou pas.

3045

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous pouvez être sûr qu'ils vont choisir pour, s'il y en a juste un!

PAR M. JULIEN BAUDRANT:

3050

Le conseil de bassin puis le Comité de restauration de la rivière Etchemin, c'est un organisme sans but lucratif qui fonctionne avec des subventions. Pour fonctionner avec des subventions, il faut prendre des projets qui sont novateurs et puis qui peuvent aider la communauté.

3055

On fonctionne notamment avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome. Donc en utilisant cet outil qui est novateur, ça permet aussi d'aller chercher du financement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3060

D'accord.

J'aurais une question à vous poser, vous avez parlé des principes, vous avez nommé les quatre (4) principes, et ce matin monsieur Poulin nous parlait des huit (8) principes du COBARIC, et il insistait pour dire que c'était important, que toute leur action était basée là-dessus.

3065

Effectivement, en philosophie, on dit que les conclusions sont dans les principes et que tout ce qui se retrouve dans les conclusions est censé être dans les principes.

3070

Dans votre rapport de stage de 98, vous voyez qu'on lit les bons auteurs au BAPE, dans votre rapport de stage de 1998, à la page 20, vous évoquez les principes pour la gestion des eaux, alors là vous donnez les principes du Comité Pearce, qui est le comité fédéral qui avait été créé sur cette question-là, la situation du Canada, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et des États-Unis.

3075 Alors il y a des principes relatifs à l'eau et des principes relatifs à la gestion. J'ai fait une vérification croisée, dans tous ces principes-là, il y en a je sais pas combien, une vingtaine, vingt-cinq (25), je n'ai trouvé aucun de vos quatre (4) principes et aucun des huit (8) principes du COBARIC.

3080 Par ailleurs, je les ai pas mal tous retrouvés soit dans les buts que vous évoquez, soit dans les objectifs ou dans les moyens.

3085 Alors il semble, là, je sais pas si c'est les Canadiens, les Ontariens, la Colombie-Britannique ou les États-Unis qui font des erreurs d'attribution, mais il semble y avoir une certaine confusion entre les principes, les objectifs, les buts et les moyens, si je me fie à votre rapport de stage.

PAR M. JULIEN BAUDRANT:

3090 Je vais faire la réponse en deux (2) points. Pour ce qui est des principes du projet, c'était des principes pour la démarche de sensibilisation et de mobilisation; donc c'est pas les principes pour la gestion par bassin versant. Ça, ça règle le premier côté.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3095 Non, mais vous avez parlé de concertation et de transparence notamment.

PAR M. JULIEN BAUDRANT:

3100 Oui, bien c'est ça, c'était les principes pour notre phase de mobilisation, c'est-à-dire ce qu'on a fait jusqu'à présent.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3105 Ce ne sont pas les principes de base dont vous parlez?

PAR M. JULIEN BAUDRANT:

3110 Pas les principes de base de la gestion par bassin versant. Ils en font partie, mais...

3115 Pour ce qui est du manque de délimitation entre les objectifs, les buts, les principes, c'est tout simplement les textes politiques qui sont faits comme ça, et s'il y a confusion, c'est que c'est simplement le reflet des textes politiques.

Parce que ma recherche, c'était une recherche bibliographique où l'information est issue des textes politiques, pour ce qui est présenté ici.

3120 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

J'oserais pas dire qu'il y a de la confusion dans les textes politiques, c'est absolument impossible. Mais il peut y avoir une difficulté d'interprétation de certains textes.

3125 Merci.

BENOÎT LIMOGES

3130

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur, bonjour.

3135 **PAR M. BENOÎT LIMOGES:**

Bonjour monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires, chers panelistes. Je me présente, je suis Benoît Limoges, biologiste à la FQSA, la FQSA c'est la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, qui regroupe environ une quarantaine d'organismes de rivière; la plupart, ce sont des ZEC saumon, des organismes qui ont comme mandat de gérer la pêche au saumon et la ressource saumon.

3145 Je suis coordonnateur du Programme de gestion par bassin versant des rivières à saumon. Alors je voudrais attirer votre attention sur ce programme, où on a décidé de pas attendre les résultats des expériences pilotes ou des autres études, pour tenter de mettre en pratique la gestion par bassin versant.

En résumé, c'est qu'il y avait des problèmes autour de certaines rivières à saumon, et on a pris les moyens pour les résoudre.

3150

Si vous me donnez la permission, monsieur le Président, je prendrais quelques petites minutes pour vous expliquer un petit peu le programme en question. C'est un programme qui a débuté en 94, mais qui a réellement pris son envol il y a deux (2) ans.

3155

En ce moment, il y a six (6) rivières, six (6) organismes de rivière, dans six (6) régions administratives différentes, qui sont impliqués dans un processus, chacune étant à des étapes différentes du processus; c'est un processus semblable, mais qui demeure tout de même très flexible et adapté à chacune des problématiques de chacune des rivières.

- 3160 Ce processus-là commence en général par l'embauche d'un agent de liaison, il y en a quelques-uns dans la salle ici, c'est une personne duquel va démarrer tout le processus de gestion par bassin versant.
- 3165 La première étape, c'est la création d'un conseil de bassin, qui est en fait une table de concertation, comme on a décrit. La rivière Etchemin, c'est une des six (6) rivières qui fait partie de notre programme.
- 3170 Cette table de concertation là, la première étape qu'elle fait, elle fait un "shopping list" ou une liste des priorités, des problèmes ou des projets qu'ils veulent résoudre sur leur rivière, et souvent on se rend compte que le saumon n'est pas une des priorités, et ça, on accepte ça, nous à la Fédération, en disant, on préfère que le saumon soit bien intégré dans la trame sociale et non pas qu'il soit à l'ordre du jour nécessairement.
- 3175 Alors c'est une initiative privée, ce sont que des gens du domaine communautaire, du domaine municipal, du domaine éducatif. Il y a très peu de fonctionnaires qui sont dans les conseils de bassin. Donc son seul pouvoir, c'est un pouvoir de recommandation, il ne bénéficie pas d'aucune structure juridique, aucune loi qui leur a permis la création.
- 3180 Donc le pouvoir de recommandation, on veut le voir le plus fort possible, on veut que les recommandations, les orientations, les priorités du conseil de bassin soient les plus fortes possibles. Alors on a basé notre pouvoir de recommandation sur trois (3) principes, encore une fois; nous, on en a trois (3).
- 3185 C'est pas les principes de gestion par bassin versant, c'est des principes sur lesquels on assoit notre conseil de bassin.
- 3190 Ça ressemble un peu aux autres, le premier c'est la représentativité, alors ça veut dire que tous ceux qui habitent, tous ceux qui travaillent, tous ceux qui se récreent autour, tous ceux qui s'éduquent dans le bassin versant doivent être représentés d'une façon ou d'une autre autour de la table du conseil de bassin.
- 3195 Le deuxième principe, c'est la transparence, alors transparence vis-à-vis les médias mais aussi transparence par le travail des délégués au conseil de bassin. Chaque délégué représente des ayant droit, et ces personnes-là agissent comme courroie de transmission pour transmettre les informations, les décisions, les priorités qui sont faites au conseil de bassin, les descendre vers leurs membres et ramener la position des membres vers le conseil de bassin.
- 3200 Le troisième principe, c'est les décisions qui sont prises par consensus. Il y a aucun vote autour des tables, ce sont que des décisions consensuelles. Il y a des avantages, des inconvénients, certains disent que ça peut niveler vers le bas, mais ce que ça a comme avantages et inconvénients, c'est aussi de provoquer une discussion plus longue, amener des décisions plus nuancées. Je pense que j'ai pas à faire l'avocat sur ça.

- 3205 Et les décisions qui sont prises, les priorités qui sont prises au conseil de bassin sont supportées par les membres du conseil de bassin qui, eux, doivent voir à les amener chacun dans leur milieu, pour voir à mettre en application.
- 3210 En ce moment, il y a environ trois (3) conseils de bassin fonctionnels et deux (2) qui sont à l'étape embryonnaire, et il y en a certains des conseils de bassin qui fonctionnent depuis deux (2) ans.
- 3215 Et on voit qu'il se passe vraiment une véritable gestion par bassin versant. Il y a des problèmes qui sont soulevés, il y a des solutions qui sont amenées, il y a des partenariats qui sont créés, et il y a une magie, je pense, qui est partagée souvent par les différentes tables de concertation qui se joue là, au profit de l'eau et du développement durable.
- 3220 Un des outils des conseils de bassin, c'est le contrat de rivière. Le contrat de rivière, il y a différentes formes, différentes sortes de contrats de rivière mais en gros, les contrats de rivière qu'on utilise dans ces programmes-là, c'est un peu comme un document qui vient cristalliser les consensus qui ont été obtenus autour de la table de concertation. Des fois, ces consensus-là viennent assez rapidement, pour dire, il faut avoir telle orientation, il faut relever tel défi, d'autres fois ça prend beaucoup plus de temps, de décisions, de discussions, d'études pour arriver au consensus.
- 3225 Mais les contrats de rivière sont des outils de sensibilisation et surtout de mobilisation. On veut mobiliser les gens qui signent ce contrat-là, ils sont mobilisés, ils signent non pas comme un contrat, deux (2) personnes, mais ils signent envers la rivière; c'est un engagement d'honneur envers la rivière.
- 3230 L'étape, après ça, c'est sûr que le contrat de rivière, des fois, c'est un miniplan de gestion intégrée, en tout cas c'est déjà un premier exercice de planification ou d'analyse, mais on se dirige vers des plans de gestion intégrée, à l'échelle de bassin versant.
- 3235 On n'est pas encore rendu là. On a certains plans sectoriels, comme on a fait un plan de gestion des ressources halieutiques, donc c'est des plans à l'échelle du bassin versant, mais sur certains secteurs ou certaines strates, en fait.
- Ça termine pas mal la présentation du programme.
- 3240 Je voulais juste vous dire que dans cette expérience-là, on a été confronté à certains moments à des gens des MRC ou des municipalités, et on leur demandait, est-ce que vous pensez qu'il y a superposition, pas superposition mais plutôt duplication des pouvoirs en créant un conseil de bassin. Et "surprenamment", tous les gens que j'ai rencontrés, qui avaient une vision assez éclairée de la gestion par bassin versant, nous disaient non, il y a pas de duplication, parce qu'on n'en fait pas de gestion par bassin versant, on n'en fait pas de gestion de l'eau. Donc, ils disaient, le conseil de bassin vient pas dupliquer.

- 3250 Et en plus, ce que certains nous ont dit dans un éclair de confiance ou de sincérité, ils nous ont dit, si par exemple un élu municipal, prenons un conseiller, il a une préoccupation de développement durable, et puis il est face à cinq (5) autres conseillers ou six (6) autres conseillers qui, eux, n'ont pas cette préoccupation-là, des fois il est démuni et il va perdre. Tandis que s'il y a un conseil de bassin qui a déjà proposé, c'est juste des propositions, ou déjà recommandé telle priorité ou telle action, bien, ça va lui donner une force, ça va lui permettre, lui, d'amener une position qui va être plus axée sur le développement durable, et permettre de convaincre à ce moment-là les autres conseillers.
- 3255 Alors c'est dans ce sens-là, moi, que je vois qu'il y a pas vraiment à s'inquiéter, ce sont deux (2) niveaux de gestion différents, il y a la gestion par bassin versant qui gère les ressources, nous on dit toujours l'eau et les ressources reliées à l'eau; c'est pas juste l'eau.
- 3260 Parce que nous, à la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, l'eau pour nous, c'est un habitat - et ça, je trouve que c'est un peu un débat qui a été exclu je trouve jusqu'à maintenant, l'eau en tant qu'habitat faunique, en tant qu'habitat, même dans les égouts il y a de la vie, il y a de la vie partout, je pense qu'il faut en prendre compte - alors on parle, nous, l'eau et les ressources reliées à l'eau qu'on peut gérer.
- 3265 On gérera pas l'urbanisation, comme disait monsieur ou je sais pas qui, mais certaines choses bien en particulier.
- 3270 En conclusion, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a une volonté beaucoup, dans toutes sortes de régions, dans beaucoup d'endroits, de mettre en pratique, je pense que tant au Réseau d'OR qu'à la FQSA, il y a une volonté de mettre en pratique les outils, les cartographies, tous les beaux modèles qu'on nous donne, et là j'utilise le modèle dans tous les sens que vous voulez, il y a une volonté pour ça mais évidemment, il y a un manque d'expertise, un manque de sous évidemment qui est bien évident. Et puis c'est décevant un peu, parce qu'il y a une volonté.
- 3275 Il y a des gens, comme disait Julien, il y a des gens, tout un chose, mais les outils sont loin, et c'est en deux (2) sphères complètement différentes, puis c'est triste.
- 3280 Par contre, d'un autre côté, je me dis, ça l'a quelque chose de positif chez nous, et je vais conclure avec ça, c'est qu'étant donné qu'on n'a pas souvent les moyens de se payer, je parle des petits conseils de bassin sur des petites rivières assez petites, finalement, on n'a pas les moyens de se payer des études et des choses comme ça, alors on utilise quoi, on utilise la sagesse collective.
- 3285 Autour de la table, quand il y a vingt (20) personnes qui représentent vingt (20) secteurs différent, ces gens-là, c'est un peu comme les sages du village, et ces gens-là nous permettent des fois d'éviter le recours à des firmes de l'extérieur, qui vont venir souvent plus nous exploiter ou

nous escroquer que d'autre chose, sans vouloir mettre de chapeau à personne, mais souvent c'est ça qu'on s'est rendu compte.

3290

Tandis qu'en utilisant ce qu'on appelle les connaissances environnementales traditionnelles, bien, ça nous a permis d'économiser beaucoup de sous, et puis d'être efficaces. Ceci dit, je veux pas du tout remettre en compte les outils qui sont sûrement nécessaires à d'autres échelles, et qui vont le devenir dans le futur.

3295

Alors c'est tout ce que j'avais à vous dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3300

Merci monsieur Limoges. Restez là, parce que c'est intéressant, votre expérience.

3305

Deux (2) petites questions de départ. On nous a beaucoup dit que les organismes de bassin devraient être des organismes pluripartites, pluriobjectifs, multiusages. Et vous autres, quand vous voyez une rivière, vous voyez un poisson, vous voyez un saumon spontanément, c'est un peu votre préoccupation première.

3310

Alors vous m'avez dit, au début, quand les gens viennent, on leur parle pas nécessairement de saumon, et s'ils en parlent pas, on leur impose pas, mais comment un organisme aussi dédié que le vôtre à une ressource arrive à former des comités de bassin plus larges que les objectifs institutionnels que vous développez; on peut-tu vous poser ça comme question, c'est-tu honnête, ça, comme question?

PAR M. BENOÎT LIMOGES:

3315

Ah oui, ah oui, c'est une question que souvent les gens nous posent, ils nous disent, ah, c'est encore une astuce pour mettre du saumon dans la rivière, et ils nous voient arriver avec nos gros sabots, ils pensent que c'est pour le saumon.

3320

Non, en fait, la FQSA, là-dedans, a fait une gageure, c'est un peu une gageure, moi j'explique ça comme ça, en disant: on va donner du pouvoir - parce que là, c'est qui qui a le pouvoir sur la rivière, souvent c'est la ZEC saumon, et eux autres gèrent la rivière juste pour le saumon. Ils vont partager un peu de pouvoir dans un espoir que finalement, le saumon, il va mieux s'intégrer dans la trame sociocommunautaire.

3325

En ayant un conseil de bassin, qui est parrainé par la ZEC saumon, le conseil de bassin fait son propre ordre du jour, puis tout ça, et puis il va souvent y avoir des conflits, souvent il y a des conflits d'usages, toutes sortes de choses comme ça, du braconnage, nous on pense que par la bande, lorsque le saumon et toutes les autres ressources, et puis l'harmonisation va être faite sur la rivière, on pense que le saumon va y gagner de toute façon.

3330

C'est dans ce sens-là qu'on investit, c'est comme à l'extérieur, mais on pense, on gage que ça va nous revenir en quelque part; que le saumon va être mieux intégré et dans la trame sociocommunautaire, et aussi dans son habitat, finalement.

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Là-dessus, vous faites une gageure, un peu comme monsieur Poulin faisait une gageure en disant, on n'est pas parti contre du monde en commençant, on part non pas avec un gros "exposure", mais on part doucement et on essaie d'y entrer. Ça, c'est la première question.

3340

La deuxième, je suis pas sûr qu'il faille opposer l'empirisme de la sagesse des gens qui connaissent le milieu, etc., et les instruments ou les concepts plus formels de la science, de gens qui essaient de réfléchir, parce que parfois on réinvente longtemps le bouton à quatre (4) trous; ça peut être utile de savoir qu'il existe déjà.

3345

Comment vous pouvez arrimer l'expérience de base, la richesse du vécu et de la sagesse, et des savoirs plus formalisés, je pense à monsieur Gérardin qui est ici aujourd'hui; est-ce qu'un certain nombre des outils de monsieur Gérardin seraient utiles pour vous, est-ce que la connaissance de trente (30) ans d'un spécialiste qui analyse le territoire et qui finit par le cartographier écologiquement, est-ce que ça pourrait pas être justement quelque chose qui vous aiderait à conceptualiser et à mettre en route un certain nombre de solutions?

3350

PAR M. BENOÎT LIMOGES:

3355

Oui, je pense que c'est sûr que plus le bassin versant est grand, plus la situation est complexe, plus on a besoin d'outils comme ça. Dans un sens, ça s'est sûr.

3360

Mais d'un autre côté, la question de la sagesse populaire et tout ça, c'est qu'en quelque part, ce qui nous évite des fois des firmes et tout ça, c'est qu'on va poser peut-être la bonne question.

3365

Plutôt que de dire, faites-nous une grande caractérisation du bassin versant, faites-nous des grandes études, non, là on va dire, on a telle question, tel petit problème bien bien précis, résolvez-nous ce petit problème-là bien précis. Et c'est peut-être grâce à la sagesse, que j'appelle la sagesse autour de la table, qu'on va permettre d'économiser finalement des sous, et aussi du temps.

En tout cas, je sais pas si c'est clair, là.

3370

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez de mauvaises expériences, ça fait deux-trois (2-3) fois que vous parlez de firmes, est-ce que vous avez de mauvaises expériences à ce niveau-là?

3375 **PAR M. BENOÎT LIMOGES:**

Non. Non, non, j'ai pas de mauvaises expériences parce que je pense que tout le monde travaille dans le bon sens, et travaille vers ça.

3380 Mais je pense, sans que ce soit des mauvaises expériences, que des fois les argents vont beaucoup à des endroits où ils pourraient être mieux placés que sur des grandes études.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385 O.K. Monsieur Gérardin, comment vous réagissez à l'égard de...

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

De deux (2) manières, monsieur le Président.

3390 La première, en disant que c'est vrai que les connaissances traditionnelles, et là je l'utilise dans le sens dans lequel actuellement, à travers le Canada et la planète, ça devient une tendance de fond, particulièrement avec les Autochtones, et on travaille avec les Autochtones sur un projet précis où on doit intégrer science formelle et science empirique, et on a à gagner à cette intégration-là. Donc ça, ça répond à une partie.

3400 Par contre, le point de vue qui est également défendable par certains aspects, répondez-nous à ce petit problème et on ne mettra pas trop d'énergie sur une grande étude, une partie de ce problème est vraie mais par contre, si chacun dans le bassin versant ou dans le territoire, chaque niveau d'intérêts fait la même chose, la somme investie pour toutes ces études-là risque d'être beaucoup plus grande que si on avait prévu au début d'avoir un outil un petit peu plus polyvalent.

3405 Je peux vous dire qu'il y a quelques années, bon, il y a une quinzaine d'années - pour moi, quelques années, à mon âge, quelquefois c'est beaucoup - il y a eu énormément d'études qui ont été commandées dans les MRC pour rechercher un lieu, un site d'enfouissement sanitaire, et ces études coûtaient relativement cher, presque le prix d'une cartographie écologique qui, elle, permettait de répondre à toute une série de questions. Alors là, il y a un danger.

3410 Une petite étude pointue, oui, mais si on en a cent (100) sur différents sujets, et qui auraient pu être intégrées a priori, peut-être qu'on pourrait gagner là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415 O.K. D'autres commentaires de gens du panel, non? Madame Trépanier, non?

Ça va, merci monsieur.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3420 Monsieur le Président, si vous le permettez, peut-être une question, puisqu'on vient d'aborder la faune aquatique par la présence d'un représentant de la FQSA, lors des audiences en première partie, je ne me souviens pas dans quelle région, monsieur Genest a abordé, a évoqué le sujet suivant, c'est que l'indicateur majeur peut-il être justement la santé des écosystèmes, non seulement la faune mais aussi la flore.

3425 Et j'aimerais savoir, dans le cas du COBARIC, comment vous abordez la santé d'une rivière; est-ce que vous avez un, deux (2), plusieurs, multiples indicateurs? Et peut-être aussi avec vous, madame Trépanier, ensuite.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

3430 On est parti du bilan qui a été dressé par la Direction générale des écosystèmes aquatiques du ministère de l'Environnement, pour regarder ou identifier le portrait ou l'état de santé de notre bassin versant ou de notre réseau hydrographique. Et à partir de ce constat-là, on est capable de voir, prioritairement, où doivent porter nos interventions.

3440 Il est évident qu'à la source d'une rivière, il y a toujours un petit peu moins de problèmes, habituellement, qu'à l'embouchure. La somme des usages et des impacts des usages s'étant accumulés au fur et à mesure du déroulement ou du passage de l'eau vers l'aval.

3445 Un point important aussi qu'il faut mentionner, c'est que lorsqu'on regarde des approches, comme monsieur Limoges le mentionnait, qui est une approche finalement d'abord sur un seul usage, avec une préoccupation avec un seul usage, qui de cette volonté d'agir sur cet usage-là très souvent va vers les autres usages, on se rend compte que ce qui distingue le COBARIC, c'est d'abord de voir que nous, c'est tous les usages.

3450 On part pas avec l'idée qu'un usage est plus important qu'un autre, on part avec l'idée que les usages des citoyens sont tous importants, et que la qualité de l'écosystème, plus elle sera améliorée, plus elle va favoriser le maintien de ces usages-là pour la population actuelle et les générations futures.

3455 Donc c'est un élément très important. C'est que l'ensemble des usages du bassin, c'est la survie de nos communautés, c'est la survie de nos populations, et c'est souvent aussi la survie de notre écosystème, de tout l'ensemble de notre milieu naturel.

Un deuxième point...

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 Je vous écoute là-dessus, mais je suis pas sûr, je suis pas certain de ce que vous dites en théorie, dans la mesure où parfois, certains usages sont contradictoires.

3465 Prenez par exemple le fleuve Saint-Laurent, si vous faites de la navigation des océaniques sur le fleuve Saint-Laurent, vous accentuez fortement les problèmes de marnage qui peuvent causer des impacts écologiques importants, de sorte que c'est pas sûr que la conciliation des usages soit si facile tout le temps.

3470 C'est pour ça que ce serait intéressant de savoir si vous avez des critères écologiques de santé, de santé du milieu.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Oui, on se doit d'en avoir, on est obligé d'en avoir.

3475 Il faut mesurer quel est le résultat ou l'impact positif que chacun des efforts ou des moyens qu'on prend pour améliorer la qualité de l'eau dans le bassin versant, il faut avoir le moyen de mesurer l'évolution des mesures qu'on prend.

3480 Et pour ça, il faut avoir des indicateurs, il faut avoir non seulement des indicateurs, il faut avoir en place un système de mesures, de contrôle, qui peut périodiquement, sur les bases de critères scientifiques, pour lequel moi je suis pas très connaissant, mais avec l'expertise qui nous est apportée par les représentants des différents ministères, ou des différentes firmes, ou tout simplement du milieu académique, que ce soit les spécialistes universitaires ou autres, on est capable d'évaluer si, dans le temps, on améliore la qualité de l'écosystème aquatique, et si on assure ainsi un développement durable de notre milieu, de notre environnement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3490 Mais vous dites que tous les usages, il y a pas d'usages plus importants que d'autres, d'après ce que j'ai bien compris, c'est une question qui m'apparaît importante, la question de la hiérarchisation des usages, et il me semble, d'après ce qu'on a entendu, d'après la littérature, que c'est un des outils utilisés par les conseils de bassin, au moins à l'étranger, pour gérer l'eau...

PAR M. GHISLAIN POULIN:

3495 Au départ.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3500 Ce sera pas long, je vais vous laisser répondre. De faire une certaine hiérarchisation des usages.

3505 Je vous donne l'exemple de l'Espagne, où les Confederaciones Hidrografica doivent accorder à la sauvegarde de l'environnement la primauté par exemple sur les travaux hydrauliques traditionnels. Et ça, c'est un pouvoir qui est accordé à ces conseils-là par la Loi sur les eaux.

Et on voit beaucoup, dans la littérature, des exemples comme ça.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

3510 Au départ, on se doit, lorsqu'on aborde une démarche, lorsqu'on aborde une démarche de planification de la gestion de l'eau, on se doit de pas arriver là avec plein de préjugés, ou de dire, nous, on s'en vient faire la loi à gauche et à droite. On a une démarche participative avec l'ensemble de la population et tous les groupes d'usagers.

3515 Donc au départ, on se doit de faire un constat de l'état de la situation de notre milieu, puis après, on prend connaissance des problèmes, on prend connaissance des potentiels.

3520 Et ensuite, on s'aperçoit que si on maintient, si la tendance se maintient, on va bonifier ou on va dégrader davantage notre milieu. Et les gens sont conscients, à ce moment-là, que s'ils ne font rien, ils vont annuler une partie des efforts ou tous les efforts qu'ils font pour restaurer la qualité de l'eau ou même, éventuellement, en manquer à certains endroits. Ça, c'est extrêmement important, au départ, d'avoir cette ouverture-là.

3525 Et puis les gens devenant conscients de la rareté, de la qualité, de la détérioration, là ils vont dire, il va falloir, dans certains secteurs du bassin, prioriser les usages, parce qu'il y a des conflits, il y a des activités incompatibles, il va falloir les prioriser. Mais ça va se faire progressivement.

3530 Et il est peut-être même souhaitable et fort probable qu'on trouve des mécanismes de cohabitation ou de coexistence, puisque les intervenants sont là, ils comprennent la problématique de l'autre, les difficultés, la nécessité de coexister dans une perspective de développement durable. Ils vont probablement avoir une recherche commune de solutions.

3535 Et à la fin, il va falloir que la communauté dise, puisqu'on paie, puisqu'on a tel objectif, puisque maintenant c'est connu qu'on n'y arrivera pas à nos objectifs si on change pas nos comportements, si on change pas nos usages, à ce moment-là, ils vont devoir prioriser et dire, on devra réduire un tel ou on devra le permettre à certains endroits et l'interdire à d'autres.

3540 C'est de cette façon-là que la priorisation va s'effectuer; mais s'effectuer avec l'ensemble des usagers, dans une perspective où les gens ont de l'information du début jusqu'à la fin de la démarche.

Est-ce que ça répond mieux à votre question, madame Gallichan?

3545

3550 **PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:**

Bien, c'est ça. C'est quand vous avez mentionné, au départ on doit prendre connaissance, donc à ce moment-là, c'est l'indicateur, c'est la santé des écosystèmes.

3555 **PAR M. GHISLAIN POULIN:**

Oui.

3555 **PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:**

Vous avez pas d'autres éléments, c'est celui-là qui est votre premier, qui est votre prioritaire; c'est ce que je comprends de votre intervention.

3560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que c'est ça, et c'est de la modulation avec les attentes sociales et les utilisateurs.

3565 En un sens, vous faites de la DPM sans le savoir!

PAR M. GHISLAIN POULIN:

3570 Bien, je pense que c'est ça que je suis en train d'apprendre cet après-midi.

PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:

Comme monsieur Baudrant.

3575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

3580 Madame, aviez-vous un commentaire supplémentaire?

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

Oui. Bien, si on doit compléter avec ce que Ghislain a avancé, c'est sûr que l'état de santé d'un cours d'eau, c'est important d'avoir des indicateurs, des indicateurs simples, à la portée du milieu, et des indicateurs scientifiques.

3585 Si j'y vais au niveau des indicateurs, ce que j'appelle simples, souvent ils originent même, pourquoi qu'un organisme de rivière s'est créé; et dans certains cas, ça a été par une perte d'usage

3590 récréatif, qui est l'usage de contact, la baignade, c'est un indicateur, quand on regarde - bon, je vais vous donner l'exemple, je vais revenir au bassin de la rivière L'Assomption où, sur le tronçon en amont, on a récupéré l'usage de contact.

3595 Donc depuis le début des programmes d'assainissement des eaux, on a un indicateur pour une population qui les encourage dans des actions bénéfiques pour le cours d'eau. Ça en est un.

3600 Ça peut être, sur un autre bassin où la perte, bon, je regarde sur la rivière Boyer, qui était l'éperlan et bon, de suivre aujourd'hui la période de fraie et de voir que c'est en train de se rétablir, c'est des indicateurs qu'il faut prendre en considération.

3605 Et puis il y a ceux plus scientifiques, il faut pas être contre d'avoir un suivi, je vais vous amener, je sais pas si vous vous souvenez, madame la Commissaire, vous vous êtes inquiétée de l'esturgeon, jeune poisson pêché commercialement au niveau du fleuve Saint-Laurent, mais la rivière est située dans la portion je vous dirais présentement la plus polluée de la rivière L'Assomption, et là-dessus, nous, on fait un suivi.

3610 Au niveau du grand Joliette, bon, d'ici la fin de 1999, les étangs aérés, tout devrait être fonctionnel, et pour nous ça en est un indicateur. On a commencé dès cette année à suivre la période de fraie, à suivre la dérive larvaire et bon, on va le suivre pendant quatre (4) ans.

3615 Et ça devient un bénéfice, aussi, je vous dirais au niveau de la Régie d'assainissement des eaux, outre qu'ils vont améliorer, bon, dans cette épuration-là des eaux, c'est un bénéfice, mais au niveau de l'habitat, comment dire, ça renchérit la démarche.

3620 Mais on l'a à toutes sortes de niveaux, et il faut savoir utiliser nos indicateurs simples, aussi, comme je vous mentionnais.

PAR LE PRÉSIDENT:

3625 Très bien.

JEAN ROBERGE

3625 PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur!

3630 PAR M. JEAN ROBERGE:

Merci monsieur le Président. Je me présente, Jean Roberge, Association minière du Québec. Alors je suis ici pour représenter l'Association minière du Québec, qui est impliquée dans divers dossiers environnementaux, mais aussi sur un plan professionnel, j'ai toujours été impliqué dans l'eau; de 73 à 79 par exemple, à Richesses naturelles, pour la Loi sur le régime des eaux; par la suite Environnement, avec la Loi sur l'environnement, régime des eaux; faire des recherches aussi sur l'eau pour faire l'écriture du chapitre sur l'usage public des cours d'eau dans le livre "Droit canadien et québécois" de René Dussault et Louis Borgeas. Donc mon implication dans l'eau date d'un certain temps.

J'ai deux (2) commentaires qui peuvent être des questions aussi, je suis heureux de voir que monsieur Gérardin a soulevé le manque de connaissances, parce que c'est vraiment important, effectivement. C'est assez curieux, le constat qu'on peut faire d'un manque de connaissances, et qui vient parfois aussi d'une sectorisation.

C'est qu'à ma connaissance, par exemple le service des eaux de surface ne discute pas avec le service des eaux souterraines, pour une raison ou l'autre. Alors ce serait une interaction à activer, ça, de se communiquer les connaissances qu'on a. Alors le poids du manque de connaissances serait peut-être plus léger.

Et ce qui m'amène à me poser la question, est-ce que c'est possible de mieux cerner le manque de connaissances, parce que le problème qu'il y a, c'est que beaucoup de recommandations, de suggestions sont faites de faire - il y a des recettes toutes faites qui nous sont présentées parfois, et on se demande, s'il y a un si grand manque de connaissances, il faudrait peut-être avoir un groupe qui regarde, dans tel genre de sujet, un barrage ou un usage de l'eau, etc., les connaissances nécessaires sont X-Y-Z, pour qu'on ait un niveau de connaissances suffisant. Alors c'est le premier commentaire.

Le deuxième, je me suis demandé, et madame Trépanier a abordé le sujet, qu'est-ce qui empêche les municipalités, les MRC, les communautés urbaines et les groupes actuellement en place, et qui ont des pouvoirs, de gérer l'eau. Il me semble qu'il y a rien qui l'empêcherait, de mettre en place les schémas directeurs, etc.

Des fois, je suis assez surpris de voir qu'on pense à créer d'autres organismes, alors qu'on en a plusieurs, avec beaucoup d'expertise.

Et il y a deux (2) arguments qui militent en faveur de ça, c'est que premièrement, je pense que c'est de premier intérêt d'impliquer le milieu. Alors le milieu qui existe, il me semble que ça devrait être les premiers.

Et le deuxième argument, c'est qu'on va manquer de personnes impliquées; si vous avez du monde au municipal, du monde au régional, du monde dans des organismes et là, on créerait un troisième, ou un quatrième, ou un dixième organisme, qui on va prendre? À Montréal et Québec, il

3675 y a peut-être suffisamment de monde, mais dans des régions où il y a moins de monde mais plus d'eau, on va manquer peut-être de monde. C'est ma petite réflexion.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

3680 Alors monsieur Gérardin, je pense que ça vaut la peine qu'on revienne sur cette question-là du manque de connaissances.

3685 Premièrement, on a évoqué que les secteurs se parlent pas toujours, les uns les autres, correctement à l'intérieur de l'organisation gouvernementale.

Paradoxalement, monsieur Roberge, une des choses plaisantes dans l'audience, ça a été ça, ça a été que les ministères se sont parlé et qu'à l'intérieur même de certains ministères, les gens devant venir à l'audience ont fini par exercer une certaine forme de complémentarité.

PAR M. JEAN ROBERGE:

3695 C'est une parenthèse que j'ai négligé de dire au début de mon introduction, ma conclusion sur le sujet, c'est que le gouvernement a une tâche fiduciaire à l'égard de l'eau, et d'avoir institué la Commission et cette recherche, je pense que ça mérite des félicitations, et c'est un travail important et essentiel.

Oui, je suis d'accord avec vous, c'est la meilleure occasion!

PAR LE PRÉSIDENT:

3700 Ça va.

3705 Au-delà de ce petit problème de communication, de sectorialisation de la connaissance dans les ministères et donc, la difficulté parfois des unités de se parler, monsieur disait, les gens de l'eau de surface parlent pas toujours aux gens des eaux souterraines à l'intérieur du ministère de l'Environnement, mais d'une manière plus spécifique, par rapport à des approches de bassin, quels sont les champs de connaissances qu'on devrait développer prioritairement?

3710 Mettez-vous dans les souliers d'une commission comme la nôtre, qui aura à produire un rapport sur une question si globale, dans laquelle beaucoup de gens nous disent, il y a insuffisance de connaissances, oui, mais ça veut rien dire, c'est quel type de connaissances, dans quel champ particulier sur lequel il faudrait vraiment développer de manière considérable.

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

J'avais envie de vous répondre, bonne question, passons à la suivante!

3720 C'est une question vaste, et je pense que je vais répondre d'une manière très très incomplète et peu satisfaisante pour vous. Je vais essayer de répondre le plus clairement malgré tout.

3725 Il y a des connaissances de niveau inventaire, inventaire de nos écosystèmes, inventaire veut dire description, cartographie, répartition des différents écosystèmes, et on pourrait déjà séparer écosystèmes terrestres et écosystèmes aquatiques.

3730 Quelqu'un a parlé tout à l'heure de la caractérisation des habitats, on peut ajouter là-dedans la biodiversité.

3735 On a soulevé plusieurs fois les eaux souterraines, je pense que pour la partie habitée du Québec, de toute manière ça s'applique pour tout le Québec mais les problèmes sont plus aigus dans la partie habitée du Québec, et il n'y a pas de connaissance structurée de l'état actuel de nos écosystèmes, tant terrestres qu'aquatiques.

3740 Si je veux prendre ceux du milieu aquatique, enfin, il n'y a pas de connaissances structurées, c'est un grand mot, il y a des éléments de connaissances, bien sûr on commence à avoir passablement, il y a des directions qui pourront répondre beaucoup mieux que moi vis-à-vis de l'eau, je ne suis pas dans une direction qui s'occupe de l'eau en soi, mais on commence à avoir une connaissance de l'état de santé des écosystèmes, mais de la nature - état de santé veut dire indicateur biochimique ou indicateur biologique - mais la nature des écosystèmes qui supportent ces agressions-là, la cartographie et la description, et la classification des rivières, mais pas des rivières comparées les unes aux autres, mais à l'intérieur d'une même rivière, quelle est la séquence de ces écosystèmes, comment se placent-ils les uns par rapport aux autres, comment est-ce qu'ils réagissent, quelle est l'importance et les relations qu'il y a entre la plaine inondable par exemple, telle plaine inondable, les méandres qui sont à l'intérieur de la rivière et la survie des espèces de poissons.

3745 Donc là, il y a une série de connaissances nécessaires qui tournent autour de la nature propre et de la distribution des écosystèmes, ou des milieux de vie, ou des habitats.

3750 Il y a également des connaissances, et alors là - et c'est pas propre à nous, au Québec, des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes, le rôle, ça a l'air d'être un grand grand mot, le fonctionnement des écosystèmes, je veux pas prendre un exemple stupide, trop mécanique, mais si on comprend pas le fonctionnement d'une voiture, je vois pas comment on pourra la corriger ni l'améliorer, et les écosystèmes, ils fonctionnent. C'est-à-dire que quand une rivière trace un lit d'une certaine forme, c'est parce qu'il s'adapte à certaines conditions écologiques ou physiques générales, ou climatiques.

3755 Comment est-ce que les différents milieux qu'on retrouve dans une plaine inondable jouent, ou quel rôle jouent-ils les uns par rapport aux autres. La résilience des systèmes, c'est-à-dire leur

3760 capacité de subir, après avoir subi une agression, jusqu'à quel point ils peuvent revenir à leur point de départ et recommencer à produire. On connaît très peu de choses.

3765 On sait qu'il y a des principes de résilience, mais sur les grands écosystèmes, bon par exemple, les nappes d'eaux souterraines, à quelle vitesse; déjà, on ne sait pas où elles sont, on ne sait pas quelle productivité elles ont, mais à quelle vitesse elles peuvent se recharger, ça c'est un phénomène de résilience.

La dynamique, donc comment évoluent, à moyen terme, à court terme et à long terme nos milieux écologiques.

3770 Et finalement, enfin finalement, le troisième point que je voudrais aborder sur les manques de connaissances, ça pourrait être celui de la capacité de support des milieux. Il y a un certain lien avec la dynamique, il y a un certain lien avec la résilience. Je voudrais vous donner un exemple qui est celui qui est très actuel, c'est l'épandage des lisiers de porc ou des lisiers animaux.

3775 Actuellement, cet épandage-là, si je ne dis pas de bêtise, il est réglementé donc par le ministère de l'Environnement, et quand il y a des demandes régionales au ministère de l'Environnement d'ajout d'une nouvelle porcherie ou d'agrandissement par exemple d'une porcherie, les règles du jeu pour déterminer ou pour accepter un certificat, ou pour délivrer un certificat d'autorisation sont établies, et elles sont établies en fonction du champ lui-même sur lequel on va épandre. On dit aux promoteurs, vous devez avoir, par unité animale, tant de champs, enfin telle superficie, et vous pouvez tenir compte du type de culture que vous allez faire pour pouvoir calculer le nombre de nouvelles têtes qu'on pourra ajouter.

3785 Et à chaque demande, on fait le même raisonnement. Mais spatialement, pour l'ensemble d'une municipalité par exemple, pour l'ensemble d'une région ou d'une hydro-écorégion, d'un système hydrologique particulier, il n'y a jamais d'analyse de ce phénomène de cumul.

Donc j'ai essayé juste de toucher à quelques aspects. Si vous voulez qu'on y réfléchisse un petit peu plus, peut-être qu'on pourrait revenir plus tard en étant plus structuré.

3790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il faudrait faire une autre thématique sur la connaissance, à un moment donné; mais ça, c'est autre chose.

3795 Monsieur Auger.

PAR M. PIERRE AUGER:

3800 Oui, votre question est intéressante, parce qu'elle pose en fait la façon de répartir les ressources somme toute limitées du gouvernement et de ses agences, pour aller voir quels sont les besoins en termes de connaissances pour effectuer une gestion la plus adéquate possible.

3805 Je pense que si on en vient justement à adopter un mode de gestion par bassin versant, avec des plans d'aménagement et tout, il sera beaucoup plus facile de cibler à ce moment-là les besoins, les connaissances qu'il sera nécessaire d'obtenir pour pouvoir justement atteindre les actions qu'on vise.

3810 Il est bien évident qu'à l'heure actuelle, on a des programmes qui sont généraux, qui sont pas spécialisés, qui sont pas modulés en fonction des problématiques ou très peu. On a donc des programmes généraux, par exemple au ministère de l'Environnement, une connaissance sur les cours d'eau, mais il y a des campagnes particulières, mais de façon générale, on ne suit pas des problématiques de façon continue.

3815 Il y a des bassins qui ont des problématiques agricoles, d'autres qui sont forestiers, d'autres qui ont des problématiques urbaines, il y a donc des besoins de connaissances qui varient.

3820 Je pense pas qu'on puisse avoir une réponse unique à la question que vous posez. Je pense que justement, la beauté d'une gestion intégrée par bassin, c'est de moduler les instruments en fonction justement des enjeux qui sont définis pour chacun de ces bassins-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3825 Monsieur Auger, les exemples que vous nous avez présentés ce matin, d'expériences étrangères, comment fonctionnent-ils au titre de l'acquisition de la connaissance?

PAR M. PIERRE AUGER:

3830 Un peu de la façon dont je viens de vous dire. C'est sûr qu'il y a pas de modèle non plus unique, là non plus, je pense que chaque administration a développé ses outils, mais on essaie justement d'orienter en fonction des besoins spécifiques des bassins versants; je pense que c'est ça la réponse la plus adéquate que je peux vous donner pour l'instant. Pour l'instant, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

3840 Alors les cinq (5) personnes qui sont là, je vais vous entendre; les autres, après, compte tenu de la fin de l'atelier et de la pause café prévisible, je suis pas sûr que je vais vous entendre.

Vous pouvez vous rasseoir, monsieur Burcombe, je vous ai vu et je vous oublierai pas!

3845 Oui, monsieur Poulin.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

3850 Monsieur le Président, monsieur Roberge a demandé, qu'est-ce qui empêche les municipalités, les MRC de gérer l'eau par bassin.

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Oui, c'est vrai, c'est le petit bout de sa question que j'ai pas retenu. Allez-y!

PAR M. GHISLAIN POULIN:

3860 Je peux tenter une réponse. C'est que le cadre opérationnel de la gestion de l'eau actuel est tellement disséqué en toutes petites pièces, en quarante-deux (42) lois, une quarantaine de lois et de règlements, et le cadre législatif est donc très très très divisé, très départagé, et puis il y a le cadre opérationnel également.

3865 Et c'est comme si derrière tout ça, il y a personne qui se dit: quelle est la vision commune qu'on se donne pour gérer l'eau dans un bassin versant.

3870 Donc lorsqu'on a élaboré un schéma d'aménagement du territoire, on nous a donné un certain mandat dont l'eau, on en avait une petite partie, la protection des zones inondables, la protection des berges, mais on n'avait pas ce qu'on peut dire la gestion de l'eau par bassin versant, et on n'a surtout pas défini les bassins versants selon les tailles, et les grandeurs, et notre territoire.

3875 Et par contre, ce qu'on doit dire, c'est que toutes les MRC du Québec ont le mandat de gérer les cours d'eau. Vous allez dire, vous avez le mandat de gérer l'eau ou les cours d'eau, c'est les cours d'eau, c'est le nettoyage des cours d'eau.

3880 Monsieur Martel l'a mentionné ce matin, il y a un organisme qui s'appelle le Bureau des délégués, qui permet de faire l'entretien, prendre des mesures de stabilisation, de redressement concernant les travaux de nettoyage ou d'entretien dans les cours d'eau, mais c'est des cours d'eau de troisième ordre ou de quatrième ordre, des tout petits cours d'eau, des branches, et non pas de la rivière Chaudière comme telle, qui n'est pas un cours d'eau verbalisé au sens de notre juridiction. C'est pas un cours d'eau verbalisé ou réglementé au sens de notre juridiction.

3885 Ce qui fait que nous allons jouer sur les cours d'eau de niveau 3, niveau 4, jouer ou planifier, on intervenir, mais auparavant c'était le ministère de l'Agriculture qui le faisait et avait le mandat de faire la planification, le travail, mais c'est nous qui réglementait, qui réglementions à l'époque.

Maintenant, faute d'argent, c'est nous qui devons et réglementer, et planifier, et exécuter les travaux.

3890 Dans la Nouvelle-Beauce, il y a environ un million de dollars (1 M\$) de travaux de cours d'eau qui vont s'effectuer, au cours de l'été; c'est quand même beaucoup pour une toute petite MRC de six cents (600) kilomètres carrés, huit cents (800) kilomètres carrés. Donc effectivement - mais le bassin étant beaucoup plus grand, personne se sent le mandat ou l'obligation, ou les moyens d'aller jusqu'à lac Mégantic, en se coordonnant. Il faudrait le faire sur une base volontaire, un peu comme les organismes de rivière, c'est-à-dire ad hoc.

3895

PAR LE PRÉSIDENT:

3900

Monsieur Auger, vous avez fait signe aussi.

PAR M. PIERRE AUGER:

3905

Oui, écoutez, quand on parle de confier aux municipalités la gestion de l'eau, je pense que c'est une chose, mais il est évident que le gouvernement a aussi un rôle, et ses agences, dans la gestion de l'eau, et on peut pas ignorer le rôle et les responsabilités du gouvernement et de ses différents ministères dans la gestion de l'eau.

3910

Je pense que l'important, quand on parle d'une gestion intégrée, c'est justement d'avoir un mécanisme fédérateur qui permet à tous ceux qui ont une responsabilité dans le domaine de l'eau, que ce soit les ministères, les organismes, les municipalités, les agences gouvernementales différentes, enfin tous ceux qui ont une responsabilité dans l'eau, de pouvoir justement agir d'une manière intégrée, de pas se dédoubler. Je pense que c'est ça l'intérêt de la démarche.

3915

C'est pas de confier nécessairement à une seule instance tous les pouvoirs, c'est de prévoir un mécanisme, une façon de faire, un cadre qui permet justement à tout le monde de s'inscrire dans ce cadre-là, et d'agir le plus efficacement possible.

3920

Alors personne a le monopole de tous les pouvoirs, dans le domaine de l'eau, pour l'instant, et c'est peut-être ce qui fait la difficulté, c'est pour ça qu'on en discute, de proposer une nouvelle approche, mais c'est justement le défi qu'on a, justement, qui est le plus grand, c'est de faire arriver à coordonner l'ensemble des responsabilités de chacun dans un cadre intégré, et de faire en sorte que ce soit efficace et adapté à la situation du bassin versant.

3925

Donc la démarche actuelle du gouvernement de confier au COBARIC d'analyser ou d'étudier une situation est pas contradictoire avec les démarches sur le terrain des organismes qui tentent d'en faire également; elle vient simplement appuyer la démarche, et faire en sorte qu'elle soit le plus efficace possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

3930 Ça va, merci.

GASTON HERVIEUX

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Hervieux, c'est à votre tour!

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Voilà, c'est ça, ça a pris sept (7) ans, ce que je lisais dans le document, quoique vous avez dit de pas trop relater ce qu'il y avait là-dedans, mais ça a pris quand même sept (7) ans, en Colombie-Britannique, pour planifier une politique de bassin versant.

3945 J'ai une formation, j'ai suivi un cours en gestion de la terre avec monsieur Shiaritz, en hydrogéologie, ça fait que je vais aborder certains aspects. C'est à l'UQAM.

3950 La Commission mixte internationale, de ce qu'on peut lire, parle d'une gestion de bassin versant dans une approche écosystémique. Alors un écosystème, c'est pas juste des bassins versants, dans le sens qu'on peut considérer aussi des bassins hydrographiques, c'est-à-dire des eaux souterraines avec différents aquifères, on considère aussi les sols, l'air, etc., toute la question des gens qui habitent autour, les activités.

3955 Dans ce contexte, je me pose de sérieuses questions quant à une orientation qui semble se donner pour changer des limites territoriales, des limites administratives.

3960 Quand moi, je parle, ou du moins quand j'entends parler de bassin versant, actuellement, c'est dans le sens de rivière, et puis on parle pas tellement des bassins hydrographiques. Parce que dans les faits, une rivière peut traverser plusieurs bassins hydrographiques, ça fait que ça vient changer l'idée des limites administratives.

3965 Ce que je lisais aussi, c'est que la mission du ministère de l'Environnement et de la Faune définie dans le projet des politiques des eaux souterraines, elle mentionne pas la protection de la santé publique dans la perspective du développement durable.

Toujours dans la même politique, on peut lire que dans la classification des types d'eaux souterraines, en ce qui concerne la classification, on a 1-2-3, la troisième, on dit que:

3970 "L'implication d'activités humaines à risque serait possible et avec des contraintes moins sévères."

Alors on a une politique qui part de contraintes moins sévères à des contraintes plus sévères.

3975

Alors ce qu'on se rend compte, en lisant la politique, c'est que plus que l'eau est bonne, plus qu'on a des contraintes sévères. Et d'après ce qu'on vient de lire à la classification 3, plus que les activités sont à risque, il va y avoir moins de contraintes sévères. Alors c'est à se questionner sur la crédibilité de la politique.

3980

Ensuite de ça, de par sa structuration administrative qu'il faut modifier, le gouvernement du Québec, à fonctionnement sectoriel, n'a pas dans la pratique démontré sa capacité à mettre en place une politique de développement durable, c'est plutôt le contraire.

3985

Dans ce contexte, le découpage de territoire proposé par plusieurs intervenants, par bassin versant, apparaît être un découpage, d'après une carte qu'on a vue ce matin, apparaît être un découpage administratif du territoire lié au projet de régionalisation. Il faudrait davantage considérer le bassin hydrographique sans modifier les limites administratives.

3990

En somme, c'est que moi, je crois qu'on n'a pas besoin de modifier les limites administratives, et qu'on doit considérer, dans une approche écosystémique, à la fois les bassins versants, à la fois les bassins hydrographiques, et d'autres facteurs, entre autres les microclimats et tout ce qui entoure ces questions-là.

3995

PAR LE PRÉSIDENT:

4000

Mais je pense que les questions qui ont été posées au panel ce matin, les réponses qu'on a eues ont été dans ce sens-là aussi.

4005

C'est bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

4010

Ça marche? Merci.

Je vais juste aller vérifier un élément de ce que monsieur a dit, l'articulation entre les bassins versants de rivière et les bassins hydrographiques. Si je dois comprendre, j'imagine que ça doit être vous, monsieur, ou monsieur Auger ou monsieur Gérardin, qui peut répondre à ça, l'articulation de l'un sur l'autre du bassin versant d'une rivière et du bassin hydrographique.

4015

PAR M. PIERRE AUGER:

Bien, on parle de la même chose.

4020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça inclut aussi les eaux souterraines?

PAR M. PIERRE AUGER:

4025 C'est-à-dire les limites des nappes d'eaux souterraines sont pas exactement, correspondent pas exactement aux limites des bassins hydrographiques, c'est vrai.

4030 Cependant, à l'intérieur des limites du bassin versant, on peut quand même considérer les eaux souterraines qui sont à l'intérieur de ces limites-là, pour déjà en faire un début de gestion. Mais il est vrai que les limites, de facto, les limites des nappes d'eaux souterraines correspondent pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

4035 Il y a pas parfait recoupage un sur l'autre.

PAR M. PIERRE AUGER:

4040 Non, non, pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

4045 Et est-ce que d'une manière générale, quoi, sur un bassin versant d'une rivière, en général, les eaux souterraines correspondent à peu près, à quatre-vingts-quatre-vingt-dix pour cent (80%-90%), on le sait pas?

PAR M. PIERRE AUGER:

4050 On le sait pas vraiment.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est de l'inconnu. Une autre connaissance manquante!

4055 Oui, monsieur Poulin.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

4060 Monsieur Beauchamp, dans le bassin de la rivière Chaudière, le bassin hydrographique de surface, le bassin hydrographique correspond au bassin versant, évidemment, ça va de soi, mais en plus, le bassin de la nappe d'eaux souterraines correspond également, et de très très très près.

4065 Et ça, ça nous a été confirmé par l'expertise de monsieur Gélinas, qui est hydrogéologue, qui était invité je pense hier, et il faut regarder la géomorphologie, la structure géologique, et dans les structures géologiques au sud du Saint-Laurent, ça concorde assez bien, généralement.

4070 Là où il peut y avoir des difficultés, c'est au niveau des plaines ou des milieux marécageux, à un moment donné, la nappe d'eaux souterraines peut, par des phénomènes, des microphénomènes, transférer d'un bassin à l'autre.

4075 Mais dans l'ensemble, c'est pas l'enjeu majeur, je pense, de la gestion de l'eau par bassin versant, l'absence de concordance entre l'eau souterraine et l'eau de surface.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4075 Moi, monsieur Gérardin, j'ai toujours pensé qu'un bassin hydrographique égale un bassin versant; est-ce que c'est le cas?

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

4080 Oui.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4085 En somme, l'intervention, c'est pour souligner qu'on n'a pas à faire de délimitation nécessairement par bassin versant, si on considère tous les facteurs, dans le sens où on n'aura pas nécessairement à investir des sommes faramineuses pour modifier des limites administratives régionales.

4090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4095 Non, mais c'est entendu que les limites administratives, on les bouge pas. On essaie d'opérer, c'est ce qui est paru ce matin dans les échanges qu'on a eus, les gens essaient d'opérer à partir de la réalité du bassin versant, mais à l'intérieur des structures administratives déjà établies, avec le seul petit problème qu'on a soulevé ce matin, c'est que la structure administrative propre d'un comité de bassin, elle, comment elle se gère et quelles sont ses sources de revenus. Ça, c'est une pomme de discorde.

4100 Ça marche?

4100 On se retrouve dans quinze (15) minutes, à quatre heures moins quinze (4 h -15). Merci!

4105

—
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES
—

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

4110 Alors voici, quatre (4) personnes sont en attente de poser des questions. Par ailleurs, quelqu'un est venu me voir, qui est venu spécialement aujourd'hui pour poser des questions et au moment où j'ai fermé le registre, il était sorti de la salle pour un téléphone conférence, donc je l'accepterai, il y aura donc cinq (5) personnes qui auront droit de parole d'ici à ce que la Commission ferme le débat avec les panelistes.

4115

RONALD GREENDALE

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur, vous avez la parole!

PAR M. RONALD GREENDALE:

4125

Bonjour monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires. Rebonjour en fait, vous m'avez déjà vu. Mon nom est Ronald Greendale, je suis ici en tant qu'observateur mandaté par la Fondation de la faune du Québec.

4130

Mon commentaire est d'abord incité par trois (3) bonnes raisons. Aujourd'hui le thème est l'approche écosystémique et la gestion par bassin versant, et on a beaucoup parlé de gestion par bassin versant et un peu moins d'approche écosystémique.

4135

La deuxième raison de mon intervention, vous avez dit tout à l'heure, monsieur le Président, qu'il était parfois bon de se souvenir que le bouton à quatre (4) trous a été déjà inventé, je vais vous faire un petit rappel là-dessus moi aussi.

4140

Enfin, comme je me levais pour m'approcher du micro, madame Gallichan a posé des questions sur les indicateurs de santé, et j'ai peut-être quelques formes d'informations à vous remettre là-dessus.

4145

Je sais pas si les commissaires et si les panelistes connaissent les documents dont je veux vous parler, c'est simplement pour vous mettre au courant que ça existe, au cas où le bouton à quatre (4) trous n'ait pas été inventé.

Alors le premier document s'appelle "Cadre pour la définition des buts, objectifs et indicateurs relatifs à la santé de l'écosystème, outils de gestion écosystémique". Ce document-là a été établi par le Groupe de travail sur les recommandations pour la qualité des eaux du Conseil

4150 canadien des ministres de l'Environnement, donc un conseil qui regroupe tous les ministres de l'Environnement de chacune des provinces. Ce document-là contient beaucoup d'informations sur comment définir le cadre d'une approche écosystémique, comment choisir des buts et des objectifs dans le cas de restauration de sites aquatiques contaminés ou encore dans le cadre de certains systèmes de gestion par bassin versant.

4155 Il donne des définitions très précises, la terminologie, et je pense que ça, ce serait intéressant que tous les gens qui s'occupent utilisent les mêmes termes. Donc ce document-là existe, moi je peux pas le déposer, je suis pas du Conseil canadien, mais vous pouvez le faire venir, je donnerai les coordonnées.

4160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Déjà, madame Lajoie est partie vers l'arrière, elle est en train de vérifier si on l'a déjà. Et si on l'a pas, vous sortirez pas sans nous avoir donné la page couverture de ça.

4165 **PAR M. RONALD GREENDALE:**

Ça va me faire plaisir de vous laisser le consulter.

4170 En fait, c'est vraiment un document assez intéressant, c'est très théorique mais ça vaut la peine d'être vu.

4175 On parle aussi, à l'intérieur de ça, des défis institutionnels, des défis scientifiques et des défis communautaires liés à une approche écosystémique. Alors je vous le recommande, lui date de mars 96.

4180 Le deuxième document s'appelle "L'approche écosystémique au-delà de la rhétorique", publié en septembre 96 par le ministère d'Environnement Canada. Et lui reprend un peu certains des concepts qui sont là-dedans, mais va en détail, assez étonnamment, ça vaudrait la peine que ce soit vu, va en détail dans des études de cas à travers le Canada, au Québec, en Ontario, dans les Prairies, dans le Nord canadien, la région du Pacifique, le Yukon, et montre des cas où l'approche écosystémique a été utilisée pour la gestion par bassin versant et pour la restauration de sites contaminés entre autres ou la réintroduction d'espèces étiologiques, peu importe.

4185 Alors ça, c'est très intéressant à voir aussi, parce que c'est des cas très concrets; si vous ne l'avez pas, je laisserai la référence, vous pourrez le faire venir.

4190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Certainement.

PAR M. RONALD GREENDALE:

4195 Je vais vous parler de deux (2) autres documents qui existent, et qui complètent celui-là, l'approche écosystémique, et ça, ça va intéresser beaucoup madame Gallichan.

4200 Il existe un compendium des buts, objectifs et indicateurs relatifs à la santé de l'écosystème, "Guide pratique des indicateurs". Dans ce guide, tous les indicateurs de santé d'écosystèmes qui ont été utilisés dans des cas précis à travers le Canada, que ce soit la présence d'oiseaux aquatiques à un certain endroit ou que ce soit la présence de poissons, le succès de pêche, les indices physico-chimiques, tous ces indices-là, ces indicateurs sont détaillés, pourquoi ils sont là, à quoi ils ont servi et comment ils sont utilisés pour garder un monitoring sur la santé des écosystèmes étudiés.

4205 Alors ça, ça vaut la peine, il y en a beaucoup. Vous allez être étonnés, le document fait quelques centaines de pages, et il y a beaucoup d'indicateurs qui peuvent être utilisés.

4210 Le deuxième est aussi le même compendium, mais c'est un guide pratique des initiatives communautaires, où on retrouve indexées chacune des initiatives à travers le Canada, que ce soit chacune des ZIP au Québec, je pense que certaines des rivières du Réseau d'OR sont inclus dans ce compendium-là, certainement la rivière Boyer avec son effort de décontamination et de réintroduction de l'éperlan, tout ce qui a été fait à peu près écosystémique à travers le Canada.

4215 Et pour terminer, monsieur, je voudrais aussi vous dire que le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, monsieur le Président, a publié en 1994 des lignes directrices pour la tenue de consultations et l'établissement de partenariats, ceci dans le cadre des programmes d'assainissement des lieux contaminés, mais bien sûr, ça peut servir pour aider les gens qui savent pas trop comment aligner un conseil de bassin.

4220 J'ai pas d'autres questions, c'est pas une question, c'était simplement pour vous faire voir ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4225 C'est formidable, c'est ça la fonction d'un forum aussi, de compléter l'information et la documentation. Merci beaucoup.

CLAUDE GRONDIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur!

4235 **PAR M. CLAUDE GRONDIN:**

Bonjour, mon nom est Claude Grondin de la Fondation de la faune; on vient en groupe.

4240 Donc la Fondation de la faune, c'est juste pour vous mentionner, on supporte aussi des approches par bassin versant, et puis c'est certain que l'objectif qu'il y a en arrière de nos interventions, du moins le support financier qu'on donne aux groupes qui se lancent en gestion par bassin versant, c'est pour en venir à faire de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur des habitats fauniques.

4245 Je crois que l'eau, c'est un élément important pour l'homme, mais il faut certainement pas penser à faire une politique sur l'eau sans apporter, je pense, une considération très importante aux habitats fauniques et aux espèces fauniques aussi qui dépendent de l'eau.

4250 Et puis un petit peu aussi pour aller dans le même ordre d'idée que Ronald, et puis pour répondre un petit peu aussi à madame Gallichan concernant les indicateurs, je vous dirais aussi qu'on s'est rendu compte, à la Fondation, qu'il y a beaucoup d'expériences de gestion par bassin de l'eau qui ont démarré autour d'une problématique faunique aussi, et puis on s'est rendu compte aussi qu'il y a beaucoup de groupes qui vont se servir d'une espèce faunique un peu comme un porte-étendard de leur projet de gestion par bassin versant.

4255 Ça fait que je crois que c'est des éléments importants, ça, de mentionner que la faune est indissociable, et puis en plus d'être un indicateur aussi, ça peut être un véhicule moteur, je pense à l'exemple de la rivière Boyer, mais il y a des expériences en Europe, je crois que la Tamise, aussi, tous les efforts ont parti autour de l'idée de ramener le saumon dans la rivière.

4260 Ensuite, un autre élément qui, je dirais, qui caractérise nos interventions en bassin versant, c'est qu'on essaie d'intégrer toute l'approche autour d'un concept qu'on appelle chez nous la conservation volontaire, ou un synonyme, c'est l'intendance privée.

4265 Donc on essaie, dans un premier temps, de donner des outils aux organismes pour sensibiliser, former des usagers ou des riverains, pour que ces gens-là en finissent à adopter une attitude ou à entamer des actions de façon volontaire. On dit, on va commencer par les gens qui sont déjà prêts à faire des choses pour le bassin versant, et puis autour de ces gens-là, il va se créer, on l'espère bien, une masse critique ou du moins, il va se créer un engouement pour faire en sorte que les autres, les gens qui sont peut-être moins bien sensibilisés ou qui sont un petit peu plus récalcitrants, vont finir par voir que oui, ça a du bon sens de travailler à un projet de restauration, et puis donc c'est via ce processus-là, qui est la conservation volontaire, qu'on incite les gens à travailler en approche par bassin versant.

4275 Donc c'est les quelques éléments que je voulais apporter, de ne pas oublier les habitats fauniques dans la politique de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

4280 Merci.

Juste une chose, vous appuyez l'approche par bassin versant, vous l'appuyez fermement ou légèrement, ma collègue a dit passionnément évidemment, mais je veux dire, quel est le niveau de conviction que vous avez derrière ça?

4285 Est-ce que ça vous semble une chose maintenant qui fait partie de l'art de faire, et ne pas prendre ça, c'est rater une opportunité maintenant qui s'impose à tout le monde?

PAR M. CLAUDE GRONDIN:

4290 Bien, je ferais peut-être juste une petite nuance, parce que peut-être que dans deux (2) ans, il va se découvrir quelque chose d'encore plus intégrateur que le bassin versant, mais non, je pense que la Fondation, il faut pas oublier qu'on travaille en restauration et en conservation de l'habitat faunique, mais c'est dans le but évidemment de redonner des ressources fauniques à la population, 4295 et puis on peut pas passer à côté de l'intégration des autres ressources aussi, je sais pas, l'eau ou l'agriculture.

Il faut en somme que tous les gens se parlent et s'assoient autour de la même table, si on veut qu'ils prennent en considération...

4300 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Monsieur Grondin, vous dites, bon, c'est un moyen qu'on privilégie en attendant qu'il y ait quelque chose de plus intégrateur, peut-être dans deux (2) ans.

4305 Est-ce que vous avez comparé ce moyen-là à d'autres, par exemple il y a eu à un moment donné, au Québec, la tournée de consultation sur la classification des rivières, qui avait pour objectif notamment de déterminer les rivières à protéger, donc un système de protection de rivières.

4310 Est-ce qu'une approche comme ça, vous avez balancé les pour et les contres d'une approche comme ça par rapport à d'autres, et que vous avez choisi finalement le bassin versant parce que c'était, l'approche de gestion par bassin versant, parce qu'elle était la plus intégratrice, est-ce que vous avez fait un diagnostic comme ça?

4315 **PAR M. CLAUDE GRONDIN:**

On n'a pas fait d'étude comparative, parce qu'on est quand même une petite équipe à la Fondation de la faune, et puis l'objectif du budget qui nous est alloué, en grande partie provenant des permis de chasse et pêche, c'est vraiment de favoriser l'action sur le terrain, donc on n'a pas

souvent l'occasion de s'embarquer dans des études un petit peu plus complexes ou peut-être plus fondamentales.

4325 Mais je vous dirais que la gestion par bassin versant, on s'est rendu compte que c'était un excellent moyen de sensibilisation surtout, et puis comme souvent, tout commence par - juste le fait d'indiquer à des gens qu'ils sont dans un même bassin versant que d'autres, pour plusieurs c'est une grande découverte, et ça crée aussi une ouverture qui est intéressante.

4330 Et puis par la suite, une fois que les gens sont sensibilisés, ils sont beaucoup plus enclins à intervenir en protection et en conservation, surtout si on vise une attitude de volontariat.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4335 J'ai mentionné, monsieur Poulin, la classification des rivières, est-ce que l'idée d'avoir un système de classification des rivières est réconciliable ou intégrable avec une approche comme celle du COBARIC?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

4340 Monsieur Genest, je regrette, je la connais pas suffisamment pour me prononcer là-dessus. Je vais laisser aux experts le soin de répondre à ma place.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4345 Est-ce qu'il y a un des cinq (5) experts qui a un commentaire là-dessus?

PAR M. PIERRE AUGER:

4350 Bien en fait, c'est pas irréconciliable, c'est une façon de voir différente la chose. C'est-à-dire qu'en classant des rivières, on détermine d'une certaine façon leur niveau d'aménagement qui serait alloué.

4355 C'est pas incompatible, c'est simplement une approche qui est a priori, alors que l'approche par bassin versant, c'est une approche itérative de démarches, d'analyses d'un certain nombre de composantes de la rivière qui fait en sorte que collectivement, l'ensemble des usagers et des gestionnaires décident d'une ou plusieurs vocations d'un cours d'eau. C'est un choix différent.

4360 Quand on parle de classification des rivières, surtout dans le terme de rivières patrimoniales par exemple, c'est dans le sens de les protéger complètement de toute espèce d'influence future. Dans l'approche de gestion par bassin, il y a pas de profession de foi de ce niveau-là.

On peut évidemment choisir de faire la protection, mais c'est pas un choix qui est a priori dans tous les cas.

4365

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que ça peut pas être incompatible dans certains cas, si on regarde par exemple le mandat de l'exercice de classification des rivières qui était, je cite MRN 1997:

4370

"D'étudier de façon rigoureuse l'ensemble des rivières qui présentent un intérêt sur le plan énergétique ainsi que sur le plan du potentiel biotique, récrétouristique et culturel, afin de déterminer les rivières à protéger, celles pouvant être exploitées prioritairement à des fins énergétiques et enfin celles qui pourraient intégrer différentes mises en valeur."

4375

Donc il y a le mot énergétique qui revient deux (2) fois, on sent qu'il y a un biais important. Est-ce que ça, ça va pas contre la philosophie justement du multiusage et des intérêts multiples?

4380

Ça peut apparaître comme ça, effectivement, mais dans la mesure où les divers usagers font partie de la démarche de pondération d'un choix qui est fait de cette façon-là, d'un choix par exemple d'aménagement hydroélectrique, on peut, je pense qu'il y a une marge de manœuvre qui peut permettre justement de gérer un bassin sur une base comme ça.

4385

Mais il est évident, c'est vrai, il y a un biais qui est imposé au départ, mais qui est pas incompatible dans son fonctionnement avec un objectif d'aménagement qui tiendrait compte de la composante hydroélectrique, l'aménagement hydroélectrique.

4390

C'est un choix différent, c'est une optique différente, mais c'est pas incompatible, non.

4395

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Trépanier, vous voulez intervenir?

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

Oui. Au niveau du projet de classification de rivières, rivières patrimoniales, qu'on a été invité à déposer un mémoire il y a une couple d'années déjà, au niveau du Réseau d'OR, on était intervenu dans le sens - vous avez pas tort, monsieur Genest, ça avait une connotation MRN.

4400

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas nécessairement mauvais a priori!

4405

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

4410 Non, c'est pas nécessairement mauvais, je suis d'accord avec vous, et on avait réagi dans le sens, au niveau des rivières du Québec, généralement c'est des ressources bénévoles qui ont à se battre pour protéger un habitat, une ressource, un tronçon de rivière, et on avait été dans le sens, s'il faut aller de l'avant dans un projet comme ça, on pourrait s'inspirer de la Loi sur la protection du territoire agricole, où c'est les grosses entreprises, ceux qui vont amener un projet qui ont à prouver qu'ils perturberont pas l'habitat, ou le milieu, ou la rivière.

4415 Alors dans ce projet-là, moi, je le vois plus, en tout cas c'était un contexte qui est bien isolé, tandis qu'au niveau, quand on regarde gestion par bassin versant, c'est plus une analyse globale, et puis je pense que ça va faire plus l'objet d'un compromis d'usages qu'on va s'entendre, comme on dit, régionalement.

4420 Et là, tous les aspects, même ceux incluant la classification des rivières, vont devoir être traités.

4425 Alors dans les projets de classification des rivières, ils avaient tendance plus à attribuer une rivière au niveau conservation, bon, au niveau de conservation, conservation maximale, d'autres si on peut dire multiusages, autant récrétouristiques, tout ça; il y en avait d'autres qui étaient déjà, et puis ça avait fait lever plusieurs de mes organismes de rivière, on leur attribuait pratiquement déjà la connotation hydroélectricité, alors qu'on peut travailler en complémentarité.

4430 Alors moi, je le vois comme à intégrer dans les notions de compromis à être discutés à l'échelle d'un bassin.

PAR LE PRÉSIDENT:

4435 Merci monsieur Grondin.

ANNE BÉDARD

4440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame!

4445 **PAR Mme ANNE BÉDARD :**

Mon nom est Anne Bédard, je travaille pour le COBARIC.

Ma question se rapporte à une question qui avait été posée à monsieur Gérardin tout à l'heure, avant la pause, c'est concernant la priorisation des données à aller chercher.

4450

Bon, on sait qu'il manque beaucoup d'informations sur l'eau, et on se demandait comment faire, qu'est-ce qui devrait être priorisé et quelles données devrait-on aller chercher. Je vais parler un petit peu de ce qu'on a fait au COBARIC, lors de l'élaboration du schéma directeur de l'eau, et ça peut peut-être être un élément de réponse à la question que vous aviez posée.

4455

Pour élaborer notre schéma directeur de l'eau, dans la première étape, nous avons fait une vaste recherche de données auprès des différents ministères, et aussi dans des MRC, des municipalités et dans certains organismes.

4460

On est arrivé au constat, en effet, qu'il y a plusieurs données qui n'existaient pas mais par contre, on a réussi quand même, avec les données qui existent, on a réussi à déterminer, bon, quatre (4) grands enjeux, les enjeux que monsieur Poulin a mentionnés dans sa présentation de ce matin.

4465

Ensuite, à partir de ces enjeux-là, on a défini douze (12) grands objectifs généraux, et ensuite une trentaine d'objectifs spécifiques. À partir de ces objectifs-là, nous sommes à élaborer un plan d'actions prioritaires, c'est donc dire on a une série de moyens d'action, une liste d'épicerie de moyens d'action que l'on va prioriser en fonction de l'atteinte des objectifs qu'on a définis.

4470

Et avec le manque de connaissances que nous avons, la liste des moyens d'action qu'on a déterminés, en grande partie, ce sont des connaissances à aller chercher, donc on a vraiment une liste, on va avoir vraiment une liste de priorités de connaissances à aller chercher, et la priorisation se fait en fonction des objectifs que l'on désire atteindre.

4475

Donc ça veut dire qu'on n'ira pas chercher des données pour dire qu'on va chercher des données vraiment "at large", mais vraiment, c'est des choses spécifiques.

4480

Ça va nous permettre, notre schéma directeur de l'eau, bon, c'est un outil de planification de la gestion de l'eau, mais aussi de la recherche de connaissances. Donc à partir de notre schéma directeur de l'eau, on espère que les organismes vont en tenir compte lorsqu'ils vont faire des projets, peut-être au ministère, pour aller chercher des données.

4485

Pour le bassin de la rivière Chaudière, en tout cas j'espère que - bon, les gens vont dire, bon, dans le bassin de la rivière, le principal objectif à atteindre, pour atteindre l'objectif, c'est d'aller chercher telle donnée et donc, dans les ministères, ils vont tenir compte de nos priorisations de données à aller chercher.

Donc c'est pour vous dire à quoi pourrait servir le schéma directeur de l'eau, à vraiment planifier notre recherche de données.

4490

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR Mme ANNE BÉDARD :

4495

Parce que c'est pas juste nous autres, on priorise des moyens d'action, mais c'est pas juste à nous autres à aller faire un inventaire pour aller chercher des données, mais ça peut être pas écouté mais lu par d'autres organismes, et qu'ils vont tenir compte de nos priorités dans les inventaires qu'ils vont faire, plutôt qu'aller chercher des données qui ne sont pas nécessairement une priorité dans le bassin de la rivière Chaudière mais qui pourraient l'être dans un autre bassin versant.

PAR LE PRÉSIDENT:

4505

Très bien.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4510

Mais si vous voulez que les autres instances, par exemple les organismes gouvernementaux, tiennent compte de vos priorités dans la recherche des données, est-ce que vous les associez au listing et à la typologie?

PAR Mme ANNE BÉDARD :

4515

Oui, ce qu'on fait présentement, on a une série de moyens d'action et d'interventions à faire, et puis en tout cas, on essaie de désigner qui pourrait le faire aussi.

4520

Donc normalement, dans notre plan d'action, qui est pas encore terminé, ça devrait être désigné, bon, qui pourrait aller chercher cette information-là, qui a le mandat d'aller chercher ces informations-là parce que c'est pas nécessairement le COBARIC qui va se lancer dans la collecte d'inventaires, mais c'est des choses - exemple, le ministère de l'Environnement, eux autres, bon, ils ont déjà un suivi de la qualité de l'eau, mais il y a certains petits tributaires où est-ce qu'il y a pas de station d'échantillonnage, donc ça pourrait être de dire, bon, on demande au ministère de l'Environnement d'augmenter son réseau de surveillance de la qualité de l'eau à tel tributaire.

4525

Donc on identifie les partenaires de la recherche de données.

PAR LE PRÉSIDENT:

4530

Je vous souhaite bonne chance!

PAR Mme ANNE BÉDARD :

4535 On le fait actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4540 C'est correct. Parce que le ministère de l'Environnement, de son côté, a ses propres restrictions budgétaires, et quand on lui demande d'augmenter ses lieux d'observation, etc., ça veut pas dire que l'intégration va se faire aisément.

Un commentaire là-dessus, monsieur Auger ou monsieur Gérardin? Monsieur Martel.

4545 **PAR M. ROGER MARTEL:**

Moi, je vous dirais qu'il faut voir le schéma directeur des eaux que vous faites actuellement comme un schéma de première génération. Bon, c'est évident que vous n'avez pas toute la connaissance, et souvent, on a tendance à avoir ce que moi j'appelle le réflexion de l'écurie, c'est-à-dire qu'on collige, collige, collige l'information, et puis on attend de toute l'avoir avant de produire quelque chose.

4555 Je pense qu'il faut pas nécessairement attendre de tout avoir. On peut faire des choses sans nécessairement avoir toute la connaissance, de A à Z, de tout ce qui existe.

Et il faut voir aussi la gestion des eaux ou le schéma directeur des eaux comme étant quelque chose qui est un processus continu, O.K., et qu'on va pouvoir éventuellement modifier, réviser à certaines périodes, de manière encore une fois à bonifier l'outil.

4560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va? Très bien.

4565 **JOHN BURCOMBE**

PAR LE PRÉSIDENT:

4570 Monsieur Burcombe!

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4575 Bonjour monsieur le Président. John Burcombe, du Mouvement Au Courant.

J'aimerais revenir un peu sur l'utilisation, il me semble de temps en temps qu'on veut éviter d'en parler, soit l'utilisation pour la génération d'électricité.

4580 Et j'ai une petite anecdote là-dessus, quand j'étais aux audiences du BAPE sur le projet de la centrale des chutes de la Chaudière, c'est presque par hasard qu'on apprend l'existence de COBARIC, et en effet, si je me souviens bien, le COBARIC n'est pas vraiment intervenu concernant ce projet; peut-être que c'était parce que la première phase de son intervention était presque finie.

4585 Maintenant, on vient avec COBARIC II, entre-temps on a un fait accompli, on a une centrale hydroélectrique dans la rivière, et COBARIC I n'a pas tenu compte, et COBARIC II ne le fera pas non plus parce que c'est déjà là.

4590 Alors ça, je me demande jusqu'à quel point toute cette considération de l'utilisation pour l'hydroélectricité est tenu compte dans nos démarches, et on commence à parler encore de la classification des rivières, et il me semble que c'est un niveau de décision qui semble être au-dessus de toute autre considération.

4595 Est-ce que ça, c'est la façon dont nos experts le voient, que premièrement on décide si on va utiliser une rivière pour l'hydroélectricité, par la suite toute autre chose est subsidiaire. Est-ce que ça, c'est une façon de voir les choses?

PAR LE PRÉSIDENT:

4600 C'est une très belle question, de ce côté-là, parce qu'on peut se demander justement, est-ce que les comités de bassin risquent pas d'être pris à faire des schémas directeurs de l'eau, à leur niveau qui sont des propositions, des concertations, et de voir arriver au-dessus d'eux un acteur important, qui par exemple peut être Hydro-Québec, qui est jointée directement au gouvernement central, et qui passe par-dessus les planifications, les attentes, toute l'élaboration des schémas à 4605 l'intégration.

4610 Qu'est-ce que vous répondez à ça? Monsieur Poulin, vous allez me dire que vos rivières sont maintenant toutes harnachées, et qu'il y en a pas d'autres à harnacher, mais avez-vous un considérant sur ce point-là?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

4615 Oui. D'abord, j'aimerais répondre à monsieur Burcombe que lorsqu'on nous a demandé si on devait se prononcer sur le projet Énergex, nous avons été incorporés en décembre 97 et la construction était déjà en cours, et nous, nous n'avions aucune orientation, aucune vision commune de comment on devait développer ou planifier la gestion de l'eau de la rivière Chaudière.

Il faut aussi se mettre dans le contexte de l'expérience pilote dans laquelle nous sommes.
Nous sommes actuellement en absence de cadre légal, de cadre opérationnel.

4620

Nous sommes un OSBL, un organisme sans but lucratif, qui a un mandat précis de deux (2) ans pour élaborer un schéma directeur, une proposition de financement, et on a été interpellé à plusieurs reprises sur des projets qui pouvaient naître, que ce soit les barrages hydroélectriques, et maintenant c'est des barrages gonflables ou rétractables pour des fins récrétouristiques, il y en a trois (3) ou quatre (4) qui sont en gestation sur la rivière Chaudière, et je crois que le conseil d'administration a pris la bonne décision, c'est qu'avant d'avoir une planification au moins préliminaire, de ne pas prendre des positions politiques sur des dossiers, en appui ou contre des promoteurs ou des groupes d'usagers, pendant cette phase-là.

4630

Mais il est évident que ça va être un des rôles fondamentaux que l'organisme de gestion de bassin devra exercer, lorsqu'il y aura une politique nationale de l'eau qui pourra mettre en place des organismes de gestion de l'eau par bassin versant, parce qu'il faut déterminer quel est l'impact négatif ou positif d'un projet par rapport à l'ensemble de la planification qu'on s'est donnée ou la vision de gestion de l'eau commune qu'on s'est donnée, tous les usagers.

4635

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais ça pose tout le problème des pouvoirs, des devoirs ou des objets, des moyens d'action d'un organisme comme le vôtre.

4640

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Maintenant, lorsque j'ai présenté ce matin la composition du conseil d'administration, j'ai dit, il appartient à chaque bassin, il appartiendra à chaque bassin d'établir quels sont les partenaires, les grands groupes d'usagers, les intervenants majeurs.

4645

Il est certain que l'Hydro-Québec est un intervenant majeur dans la gestion de l'eau au Québec, les Autochtones sont des intervenants, un groupe d'intérêt important; il y a les papetières, les multinationales, les municipalités, etc.

4650

Lorsqu'un organisme de bassin se met en place, il faut que la composition de sa représentation se fasse en fonction de sa réalité. Si les enjeux hydroélectriques sont des enjeux majeurs, il va falloir que l'Hydro-Québec soit assis à la table.

4655

C'est évident qu'ils vont continuer constamment à négocier directement avec le gouvernement, et par-dessus l'organisme de bassin versant, mais il y a une chose qu'ils pourront pas faire, à partir du moment où ce sera reconnu dans un cadre légal, reconnu dans la population partout, ça va devenir un organisme incontournable.

4660 Aujourd'hui, l'Hydro-Québec, si elle veut planter, ou le gouvernement veut planter un équipement majeur, une autoroute, une ligne hydroélectrique, et qu'il passe par-dessus le milieu municipal, ou les MRC, ou les citoyens, ça prend pas de temps que ça s'organise, et ils peuvent connaître des noeuds.

4665 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

4670 Mais prenons l'exemple, c'est impensable aujourd'hui qu'un projet par exemple soit aménagé dans une MRC à l'encontre du schéma d'aménagement, est-ce qu'on peut mutatis mutandis dire que ça peut devenir impensable qu'un projet d'aménagement hydroélectrique soit aménagé à l'encontre du schéma directeur de l'eau d'un bassin.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

4675 Premièrement, je rappelle que l'Hydro faisait partie des membres du conseil d'administration, un des membres du conseil d'administration et un des partenaires du conseil d'administration.

4680 L'élément peut-être le plus important dans le schéma d'aménagement actuel, c'est que lorsqu'on veut planter des infrastructures de cette envergure-là, des infrastructures majeures, on doit nécessairement avoir les orientations gouvernementales dans le schéma d'aménagement.

4685 Je crois pas qu'on va pouvoir élaborer des schémas directeurs de l'eau en vase clos, le petit groupe ou les citoyens d'un milieu, ça va se faire nécessairement avec les intervenants majeurs de l'état fédéral, provincial, et les organismes comme l'Hydro-Québec ou les grandes sociétés qui interviennent, forestières ou autres, qui interviennent. On va devoir élaborer le schéma directeur ensemble.

4690 Et ces projets-là, et c'est une planification pour cinq (5) ans, révisable aux cinq (5) ans, ces grands projets là vont devoir être discutés, inscrits, prévus avec les gens du milieu, sinon ils vont avoir les gens du milieu contre eux autres, ça va retarder leur projet. Ils vont peut-être les imposer, mais ils ont avantage à se servir de ces tables-là que seront les tables de concertation sur la gestion de l'eau par bassin versant.

4695 Ils vont avoir avantage, parce qu'ils vont pouvoir expliquer comment ils vont intégrer leur projet avec tous les autres usages, etc.

4700 Dans le fond, on n'a pas le choix, ou on fait la gestion de l'eau de façon concertée, ou on la fait selon les règles du plus fort. Et aujourd'hui, on voit bien que c'est pas une tendance qui gagne, celle d'imposer, d'imposer. Ça finit par coûter plus cher, et on l'a vu dans d'autres projets.

4705 Moi, je pense que si on était à la place de l'Hydro-Québec, on devrait dire, si ça peut s'organiser, on va être capable de travailler plus vite, mieux, au lieu d'avoir des gens qui réagissent

spontanément ou de façon médiatique, sans avoir eu le temps de voir, de comprendre, d'avoir les connaissances, de voir les vrais enjeux pour l'ensemble de la communauté du bassin.

4705

Je crois qu'à ce moment-là, l'organisme de gestion, comme l'Hydro-Québec, peut être le premier à bénéficier de tables de concertation sur la gestion de l'eau. C'est évident, c'est évident.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

4710

Monsieur Poulin, peut-être que les gens de la rivière Chaudière, et je le dis sous toutes réserves, peuvent relativement, à ce niveau-là, voir la vie en rose, mais j'aimerais entendre, soit de vous ou de madame Trépanier, les gens qui seront du conseil de bassin, ou du comité, ou de l'organisme, enfin quel qu'en soit le nom, de rivières de la Côte-Nord par exemple, la pression du potentiel d'implication ou de décision d'Hydro-Québec est différente sur eux que vous pouvez le sentir, vous, dans le secteur ici de la Chaudière ou d'une rivière de ce type.

4715

PAR M. GHISLAIN POULIN:

4720

Mais est-ce qu'on a le choix de ne pas la faire de façon concertée, la gestion de l'eau; est-ce qu'on a le choix? On n'a pas le choix. Que ce soit avec les gens de la Côte-Nord, de l'Abitibi, il va falloir la faire de façon concertée, c'est des enjeux de société.

4725

Nos ressources, on parle d'une approche systémique, on parle de développement durable, ça ne peut pas faire autrement que passer par une approche concertée.

Bon, est-ce que ce sera dans un cadre légal de tel type ou tel type, les modalités, bon, on les implantera, elles évolueront au fur et à mesure, mais on n'a pas le choix.

4730

L'Hydro, si elle ne préconise pas cette approche-là, elle va être victime, elle va avoir des contraintes encore de mieux en mieux orchestrées de par les gens.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

4735

Est-ce que vous permettez, j'aimerais entendre madame Trépanier, et compte tenu qu'il y a des besoins de rendements à l'endroit de l'état, des besoins d'envoyer des dividendes et aussi des besoins d'exportation, c'est selon ce qu'on a entendu et lu.

4740

PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:

4745 Écoutez, moi, je vais dans le même sens que Ghislain; je l'ai mentionné d'ailleurs ce matin, ça va devoir être travaillé, comme on dit, avec des compromis, compromis d'usages à l'échelle d'un bassin.

4750 Et là, ça va être l'objet de négociations. C'est qu'autant Hydro-Québec que les papetières, que les autres entreprises, ou les écologistes, chacun va devoir en céder un peu sur son terrain. Peut-être qu'Hydro-Québec va devoir resserrer ses interventions, pourra peut-être pas réaliser tout ce qu'il aurait souhaité parce que là, il va avoir à travailler plus près du milieu, plus activement, sur cette notion de compromis, je vois pas d'autres termes plus justes pour expliquer de quelle façon on va devoir travailler globalement à l'échelle d'un bassin.

4755 Mais il va falloir porter attention à une chose, surtout dans les régions les moins perturbées, on va devoir travailler à protéger ces secteurs-là qui sont un peu plus sauvages, qui ont une richesse faunique. Ce serait dommage de voir dégrader, et je pense qu'à l'échelle - Hydro-Québec va avoir à travailler, dans le fond, à deux (2) niveaux, si on regarde isolément, à mon avis, si on regarde ce cas-là, il y a à l'échelle du bassin, bien, à l'échelle du Québec où il s'est implanté plus, et puis les autres endroits qui sont restés, si on peut dire, plus vierges, dans le fond qu'il faudrait pas qu'il touche, et travailler avec sa notion de compromis à l'intérieur, sectoriellement plus d'un bassin. Il y a deux (2) niveaux qu'il va falloir regarder.

4765 On peut pas laisser étaler à l'échelle du Québec, même si c'est économiquement rentable, économiquement, une fierté pour le Québec, parce qu'on a été innovateur là-dedans. Mais à un moment donné - en tout cas, il va y avoir un équilibre, il va falloir travailler un certain équilibre.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4770 Monsieur Auger, dans la littérature sur les bassins versants à l'étranger, il me semble d'avoir déjà lu qu'il y avait des questions relatives à la représentation et que, bon, certains groupes croyaient que d'autres étaient surreprésentés, par exemple les agriculteurs dans certains cas, selon les groupes écologistes, étaient surreprésentés et des groupes pas assez représentés.

4775 Est-ce que les compagnies productrices d'électricité font partie des comités de bassin, en France, en Belgique par exemple?

PAR M. PIERRE AUGER:

4780 Je pense qu'en France, effectivement, l'ÉDF fait partie, il me semble en tout cas; je suis pas entièrement certain, mais il me semble que l'ÉDF effectivement fait partie des comités de bassin.

4785 Mais oui, en Belgique entre autres - en fait, on définit dans chaque cas, je pense, de façon générale, les usagers ou les gestionnaires, ou en fait les participants qui ont un rôle quelconque

dans un bassin versant, et de façon générale, ils sont impliqués. Il y a pas, de façon générale, d'exclusion a priori, lorsque des usagers importants sont concernés par la gestion par bassin.

4790 Mais c'est vrai que les critiques dont vous mentionnez ont fait état par exemple d'une surreprésentation par exemple des pouvoirs publics, par exemple en France. Ça vient évidemment du caractère de représentativité évidemment des élus par rapport à des non-élus.

4795 C'est un débat qu'on a eu ici également au COBARIC, quand on a décidé que chacune des MRC serait représentée sur le comité de bassin.

4800 Je pense qu'il faut voir et gérer en fonction des différentes problématiques qui sont vécues sur le bassin versant, à ce moment-là.

4805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Très bien.

4810 Monsieur Burcombe.

4815 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

 Alors j'espère que peut-être Hydro-Québec va lire les transcripts, concernant sur ce que devrait être son rôle.

4820 Mais il reste toujours cette question de classification des rivières. Je sais pas si, j'ai pas suivi toutes les discussions que vous avez eues en région et un peu partout, est-ce qu'on est avancé sur notre connaissance d'où on s'en va avec la classification, ou est-ce que c'est toujours, ça semble être figé?

4825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Le document est toujours bloqué au ministère. Par ailleurs, le ministère des Ressources naturelles nous a dit là-dessus qu'une expérience pilote serait tentée, dans le cadre de l'Outaouais fluvial, donc dans la région de Hull, et qu'il y avait une expérience pilote qui était en voie de se développer. Ça va?

4830 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

 D'accord, merci.

4835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4830 Merci monsieur.

LOUIS DÉSILETS

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a une autre personne, qui est un monsieur qui est venu me voir ici à la table, tantôt, est-ce que vous êtes encore ici? Dernière chance.

4840 Monsieur, j'ai dit que je vous entendrais parce que vous vous étiez absenté. Allez-y!

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

4845 Merci, monsieur le Président. Je voudrais d'abord vous remercier justement de m'avoir permis de poser une question.

4850 Mon nom est Louis Désilets, je suis directeur environnement à l'Association des industries forestières du Québec, l'AIFQ comme on l'appelle. Ça regroupe une vingtaine de sociétés productrices de pâtes et papiers, qui comptent pour à peu près quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) de la production des pâtes et papiers du Québec. On retrouve au Québec, grosso modo, une soixantaine de papetière qui sont distribuées dans quinze (15) régions administratives.

4855 Alors ma question touche aujourd'hui aux deux (2) thèmes de l'audience, alors tant l'aspect écosystémique que l'aspect gestion par bassin versant. Et si vous le permettez, j'aimerais vous décrire en quelques lignes le contexte, parce que l'idée, c'est de faire le lien entre ces deux (2) concepts-là et l'assainissement des eaux qui va être discuté pour les industries la semaine prochaine, le 10 à Trois-Rivières.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant que vous commenciez, dites-moi, avez-vous, à l'AIFQ, une étude qui fait le bilan de l'impact des interventions des industries forestières sur le régime hydrique?

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

Sur le régime hydrique?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, ou sur l'eau, tout simplement, si vous aimez mieux.

4875 **PAR M. LOUIS DÉSILETS:**

Bien, sur la qualité de l'eau, probablement, oui. Sur la quantité, je ne saurais dire, je ne pense pas.

4880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais si vous aviez un document ou une étude là-dessus, ça nous serait très utile, c'est le genre de choses qu'on cherche.

4885 On en a trouvé un peu au ministère des Ressources naturelles, mais on aimerait ça si vous en avez. Vous êtes venu, alors j'en profite!

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

4890 Mais parlez-vous de consommation d'eau ou carrément la gestion de l'eau?

PAR LE PRÉSIDENT:

4895 L'influence sur l'eau, l'influence de l'intervention de l'industrie forestière sur l'eau.

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

O.K.

4900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça marche?

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

4905 J'ai sorti un petit article là-dessus, mais je pourrais essayer de le documenter.

PAR LE PRÉSIDENT:

4910 Si vous pouvez en sortir d'autres, formidable, merci.

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

4915

Je prends bonne note de votre question, monsieur le Président.

Alors rapidement, le contexte, d'un point de vue historique si vous voulez, on peut dire que l'assainissement des eaux au Québec, ça s'est fait en deux (2) grandes phases.

4920

La première phase s'est déroulée surtout à partir des années soixante-dix jusqu'à tout récemment, il y avait à ce moment-là des problèmes évidents de pollution de l'eau au Québec, et les principales sources ponctuelles étaient bien visibles.

4925

Alors face à ces problèmes-là, le ministère et le gouvernement, comme ailleurs d'ailleurs, le ministère de l'Environnement comme les agences des autres états ont opté pour une approche de réduction des rejets, sur une base technologique. C'était le gros bon sens.

4930

Et bref, on cherchait à mettre en place des équipements qui auraient un certain rendement de réduction de rejets. On disait, à ce moment-là, réduire les rejets de soixantequinze pour cent (75%) par exemple.

4935

Alors l'approche se faisait par secteur, soit du côté des municipalités avec le PAEQ, ou des industries avec le PRRI, pour utiliser le jargon du ministère, et ça se concentrat surtout sur les sources ponctuelles.

4940

Cette approche-là a conduit à des gains importants de la qualité des cours d'eau, et à une réglementation par secteur. Ça, c'est jusqu'à tout récemment.

4945

Alors on a abordé, ces dernières années, ce que j'appellerais la deuxième phase de l'assainissement des eaux, et les problèmes, à ce moment-ci, sont moins visibles.

4950

La pollution de source diffuse compte pour une fraction qui est importante des rejets qui restent, on l'a bien vu avec le monde agricole, et pour assurer la protection du milieu, on doit maintenant se questionner sur qu'est-ce que le milieu peut tolérer comme rejet d'un contaminant donné, quelle que soit la source de ce contaminant-là dans un bassin.

4955

Alors on a quitté un peu le cadre de l'entreprise ou du secteur, et on se positionne plus maintenant d'un point de vue écosystémique. C'est la tendance générale.

Je peux donner ici l'exemple du phosphore qui peut-être rejeté tant par les municipalités que par les industries ou par l'agriculture, du point de vue du poisson, il y a pas de différence!

4955

Alors maintenant, dans un tel contexte, l'Association des industries forestières s'est penchée sur la question, et elle supporte l'approche écosystémique et l'approche par bassin versant. Pour nous, c'est vraiment la voie à suivre, c'est le gros bon sens. On est rendu à cette étape-là.

4960 Vous savez que nous avons été très réglementés, dans les pâtes et papiers, et maintenant, pour aller plus loin, ce sont les outils qu'il faut utiliser en assainissement des eaux de surface.

4965 Mais l'Association, par contre, est convaincue que les interventions du gouvernement, à ce chapitre-là, ne peuvent être efficaces que si elles impliquent tous les générateurs de rejets, et à l'échelle du bassin versant.

4970 Et comme nous entamons actuellement ce que j'appelais tout à l'heure la deuxième phase de l'assainissement des eaux au Québec, l'AIFQ veut s'assurer que le gouvernement va l'amorcer du bon pied, pour garantir les gains environnementaux. Et je rappelle, à cet effet-là, ce qui est écrit dans le document de référence pour aujourd'hui, sur la thématique, à la section 5.1 qui s'intitule "Les limites de la gestion actuelle de l'eau", on fait face un peu à cette situation-là dans les papetières du Québec.

4975 Alors maintenant ma question. Dans ce contexte-là, monsieur le Président, l'Association voudrait savoir si le ministère va modifier son approche sectorielle actuelle, pour passer à une approche qui impliquerait tous les générateurs de rejets par bassin versant.

PAR LE PRÉSIDENT:

4980 Je voudrais comprendre l'arrière-fond de la question. Me la posez-vous dans un sens, est-ce qu'il y a une place pour l'industrie forestière dans les organismes de bassin?

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

4985 Ça pourrait être ça, on est prêt à aller jusque là.

4990 L'ennui, c'est que quand on s'adresse au gouvernement, l'approche est encore sectorielle. On nous dit, oui, on tient compte de la perspective par bassin versant, mais dans la façon, dans la pratique si vous voulez, on ne retrouve pas vraiment cette approche-là, de sorte que par exemple, nous on est rendu à un certain niveau, et si on veut aller plus loin, on regarde ce qui se fait autour de nous, en termes de réglementation, en termes d'exigence, de performance des établissements, et on n'a pas l'impression nécessairement que les autres sont au même niveau; et puis on n'a pas l'impression que dans un même bassin versant, les cibles environnementales sont les mêmes, pour un même segment de rivière.

4995 Alors c'est dans ce sens que je pose la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

5000 O.K. De sorte que quand c'est, par exemple, une industrie comme la vôtre, qui est réglementée par le Règlement des pâtes et papiers par exemple, et maintenant par les choses

comme le PRRI, on a tendance à appliquer le PRRI d'une manière systématique ou assez stricte, alors que vous avez l'impression qu'à l'égard d'autres acteurs, l'approche par bassin versant arrive à d'autres critères ou d'autres niveaux d'intervention?

5005

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

C'est ça. Le phosphore qui est émis par une papetière, justement parce qu'on a installé des traitements secondaires pour les effluents, est beaucoup plus toxique que le phosphore qui vient d'ailleurs.

5010

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez un phosphore qui est pire?

5015

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

Nous autres, il est certainement pire, il vient d'une industrie, vous pouvez être sûr, aucune chance!

5020

PAR LE PRÉSIDENT:

Je suis content que vous le reconnaissiez, par exemple!

5025

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

Bien, comme je vous ai dit, interrogez le poisson et demandez-lui de faire la différence.

5030

Parce que je tiens à souligner, entre autres, que dans la réglementation fédérale, actuellement, les pâtes et papiers sont le seul secteur qui doit vérifier ce qui se passe dans le milieu; non seulement on vérifie les rejets, mais on fait des études du milieu en aval.

Alors, je veux dire, on est rendu loin dans notre démarche.

5035

PAR LE PRÉSIDENT:

On fait des blagues, mais c'est loin d'être une blague par rapport à la problématique que vous posez, et je pense que si on veut passer à une gestion par bassin de manière un peu plus systématique, c'est le genre de question qu'il faut se poser avant, pour comprendre les résistances institutionnelles qui peuvent avoir lieu après.

5040

Alors est-ce qu'il y a quelqu'un de notre savant panel qui est prêt à prendre une question comme ça? Pierre, vous vous ramassez...

PAR M. PIERRE AUGER:

5045

Je vais tenter, oui enfin, j'ai pas de réponse. Écoutez, je pense que le gouvernement, en subventionnant et en pilotant le projet de COBARIC, et en lui demandant justement de développer une approche, veut justement répondre à ce genre d'argumentation, de problème.

5050

C'est vrai qu'il y a pas d'intégration, on a fait le constat il y a déjà un certain temps, la gestion de l'eau est très sectorialisée au Québec, comme dans beaucoup d'autres états; de toute façon, le Québec est pas unique en ce sens-là.

5055

Ça cause un certain nombre de problèmes, mais ce qui me réjouit, c'est d'entendre monsieur Désilets dire qu'ils sont tout à fait pour une approche de gestion par bassin versant, je pense que c'est justement cette tendance-là qui va faire en sorte que justement, l'ensemble des intervenants va finalement travailler d'une façon intégrée, et valider l'ensemble des informations qui sont nécessaires à une gestion par bassin.

5060

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais pour l'instant, il y a pas eu de la part du ministère une réflexion un peu systématique pour moduler l'intégration des autres instruments que vous avez, comme le PRRI et une approche par bassin versant.

5065

PAR M. PIERRE AUGER:

Elle se fait pour l'essentiel en termes de suivi d'analyse de qualité, par exemple à la Direction des écosystèmes aquatiques. Ils ont toujours fonctionné sur la base des bassins versants, en termes d'analyse, de suivi de la qualité.

5070

Donc ils ont un suivi, même s'ils font pas d'intervention corrective, ils ont quand même une action, une connaissance qui est basée justement sur la connaissance qu'ils ont des activités sur le bassin versant.

5075

PAR LE PRÉSIDENT:

5080

Mais quand monsieur Désilets dit que le phosphore, qu'il vienne d'une industrie ou qu'il vienne d'une porcherie, c'est le même phosphore, c'est le même phosphore et est-ce qu'à ce moment-là, on peut avoir deux (2) poids deux (2) mesures par rapport à différents acteurs. Je pense que c'est ça que monsieur Désilets pose comme question.

Monsieur Poulin.

5085

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Ce matin, je vous ai demandé, j'ai parlé à un moment donné, quel est le critère de répartition des coûts; peut-on, dans un même bassin, voir une papetière payer un très très fort

montant pour dépolluer le phosphore, ses rejets de phosphore, et puis à côté, laisser quelqu'un, parce qu'on n'a pas d'informations ou parce qu'on n'est pas encore réglementé à ce niveau-là, laisser le phosphore couler librement.

Juste au niveau de l'équité et de la justice sociale, c'est pas correct. Lorsque vous êtes en présence de ces informations-là, vous pouvez pas, en tant que membre d'un conseil d'administration d'un organisme de bassin versant, dire, on va en laisser un polluer et l'autre va devoir se dépolluer à grands frais. Il va falloir que la démarche se fasse systématiquement à un rythme qui est simultané, c'est-à-dire que tout le monde progresse en même temps.

Maintenant, il faut aussi qu'on tienne compte de la réalité environnementale, bien sûr, mais économique aussi. Les papetières ont eu un certain support, même un support certain, gouvernemental, pour rencontrer les normes, on s'en réjouit, mais il faut aussi que l'ensemble des autres usagers qui rejettent du phosphore aient les moyens aussi, sans mettre en péril leur entreprise, aient un support également.

Et ça, c'est une problématique qui va se poser dans tous les bassins versants, c'est certain.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gérardin.

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

Puisqu'on parle de gestion par bassin versant et d'industries forestières, je crois que ça doit monter aussi cependant plus haut que le bout des rivières ou l'endroit où sont situées les industries, mais ça doit couvrir, c'est ce que j'ai essayé de démontrer ou de proposer ce matin, ça doit couvrir l'ensemble du bassin versant, donc toute la partie où il y a des opérations forestières aussi.

Donc il serait bon de voir à ce que le concept de gestion par bassin versant s'applique à l'usine, mais également aux chantiers d'extraction de la matière.

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

Là-dessus, je peux souligner que nous sommes déjà couverts, également, par le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier, où on a des normes sur toutes les traversées de cours d'eau dans les chantiers de coupe forestière, entre autres; et c'est couvert également dans les plans d'aménagement forestiers, qui eux-mêmes sont soumis à une consultation.

On est pas mal blindé, au point de vue environnement; vous allez avoir de la misère à nous...

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bon!

5135 **PAR M. LOUIS DÉSILETS:**

On a fait des progrès, c'est certain.

5140 Et je tiens à souligner, concernant la remarque de monsieur Poulin, que contrairement à d'autres secteurs, nous n'avons pas été subventionnés pour mettre en application un règlement.

PAR LE PRÉSIDENT:

On partira pas un débat là-dessus, ça nous mènerait loin.

5145 **PAR M. LOUIS DÉSILETS:**

On s'en reparlera la semaine prochaine.

5150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça marche!

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

5155 Merci monsieur.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

5160 Une petite question, monsieur le Président, et peut-être si c'est possible, monsieur Gérardin, que la réponse soit relativement rapide et courte, ce matin, quand vous nous avez fait la description du travail que vous avez fait sur le bassin de la rivière Saint-Charles, ça m'a rappelé le fait que pendant les années soixante, je crois, le pouvoir politique de l'époque avait pris la décision de faire le remplissage complet d'un des méandres de la rivière.

5165 Qu'est-ce qui peut se passer dans l'avenir lorsque des situations comme ça, qui viennent du passé se trouvent, pour l'éventuel organisme qui aura à gérer le bassin de la rivière, et s'il y a lieu, que tout ça ait occasionné des problèmes, quelque chose d'irréversible pour la rivière, et entre autres aussi, bien sûr, pour les écosystèmes dont on parlait tantôt.

5170 **PAR M. VINCENT GÉRARDIN:**

5175 Vous parlez probablement du grand bras mort dans la Basse-Ville de Québec, qui a été fermé. Alors on peut observer, on peut étudier, on peut tirer des conclusions sur des interventions humaines sur plusieurs plans.

5180 Le premier, il est clair que le fait de combler un bras aussi important, on dit mort mais il n'est pas tout à fait mort, il a véritablement un rôle, dès qu'il y a une crue des eaux qui monte, ce bras redevient vivant, il y a transport de sédiments mais il y a transport également de larves, et ça devient un milieu de vie pour des organismes animaux essentiellement, qui lors de la prochaine crue, dans deux (2) ans ou trois (3) ans, vont pouvoir être libérés et aller vivre plus loin dans la rivière.

5185 Alors bon, il y a, quand on arrive devant un phénomène comme celui-ci, on peut constater, si la décision a été prise sans réfléchir sur les conséquences, qu'il y a une perte quelque part.

5190 Il y a également une modification du régime hydrologique de la rivière, en ce sens que cet espace qui était disponible à la rivière pour freiner ou pour recevoir les crues, il n'est plus là. Par contre, quand on regarde ce secteur-là, on voit qu'on a cru, à l'époque, qu'on pouvait régler tout ça en mettant deux (2) murs, un de chaque côté de la rivière, et donc artificialiser totalement ce genre de chose là.

5195 Mais aussi, on peut se dire qu'il est normal que l'homme intervienne sur le milieu, s'il veut vivre et survivre dans ce milieu-là. On n'aurait pas de sol agricole si on n'avait pas coupé la forêt, et puis on n'aurait pas de papier si on coupait pas la forêt non plus.

5200 Et la question, dans une gestion par bassin versant, à partir d'une bonne connaissance écologique du milieu, qu'on doit se poser, ou plutôt la façon, à mon avis, avec laquelle on devrait procéder, c'est d'évaluer le pour et le contre d'une activité qui modifie un milieu, et de juger si dans le fonctionnement ou si l'accumulation de ces phénomènes-là, à l'intérieur d'un territoire, est nocive, et si ce qu'on va perdre est plus important que ce qu'on va gagner.

5205 Je ne sais pas si ça répond très très bien à votre question, mais au minimum, c'est d'intégrer, quand on dit gestion par bassin versant, et c'est ça une des choses que je voulais démontrer ce matin, c'est avant de décider d'une intervention dans le milieu, c'est d'être capable d'avoir les connaissances sur les modifications qu'on va apporter, sur la résilience; est-ce que le système va revenir après, ou est-ce que c'est une perte irréversible.

5210 Et si c'est oui, est-ce que la société, on l'accepte. Je sais pas si je réponds à votre question.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

5215 Ça va, vous venez de toucher à ce à quoi je pensais, c'est surtout l'héritage. Parce que là, il y a des faits, et ces futurs organismes partout sur l'ensemble du Québec, si tant est qu'ils doivent un jour exister, vont avoir divers héritages de cet ordre-là.

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

5220 Et qui peuvent coûter cher, parce qu'actuellement, c'est près de cinquante millions de dollars (50 M\$) que va devoir investir la Ville de Québec, l'État et tout ça, pour les derniers kilomètres bétonnés de la rivière.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

5225 Deux (2) questions, monsieur le Président, d'abord à monsieur Auger.

5230 Pour mieux comprendre un peu les expériences et les façons de faire, à l'égard des pouvoirs et des devoirs, ou de façon globale des objectifs des organismes de bassin ou des comités de bassin, j'ai cru comprendre de votre présentation que la structure belge, wallonne, était plus légère que la structure française, et vous avez mentionné qu'elle était plus conforme au projet de directive européenne.

Pouvez-vous nous faire les nuances entre les deux (2)?

5235 **PAR M. PIERRE AUGER:**

5240 Elle est pas plus conforme, elle est conforme. Dans le sens suivant, c'est qu'elle respecte les grands principes qui sont préconisés par la future directive de l'Union européenne, dans le sens qu'elle intègre, qu'elle prévoit une gestion par bassin avec un bilan, et un ensemble de gestes dans un plan d'action qui doit être consigné et prévu, et une consultation publique sur ces objectifs-là.

5245 Elle va plus loin dans le sens suivant, c'est qu'elle consigne dans un contrat, donc entre les parties contractantes, un ensemble de gestes, d'actions qui devront être réalisées dans un temps défini. Et en ce sens-là, la démarche devient plus concrète, plus contraignante aussi, mais aussi beaucoup plus intéressante pour l'ensemble des participants qui ont à respecter, dans un contrat très complet, avec des budgets, des échéances, une série d'actions.

5250 Donc on passe du niveau de planification à une série de gestes très très concrets, qui doit donc évidemment être réévaluée au bout d'une période de trois (3) ou cinq (5) ans.

5255 L'intérêt, c'est une démarche - évidemment, les bassins versants en Wallonie sont de petites dimensions, ce sont de très petits bassins, en général de quelques centaines de kilomètres ou mille (1000) kilomètres environ, ça n'a pas la dimension par exemple des agences de bassin en France, qui sont gigantesques. Ils ont donc modulé l'approche en fonction des caractéristiques qui leur sont propres, et qui fonctionneraient bien dans le contexte sociopolitique qu'ils connaissent.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que vous avez la directive communautaire ou le projet de directive?

5260

PAR M. PIERRE AUGER:

Celui de la Wallonie?

5265

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Non, non. Vous avez parlé d'un projet de directive...

5270

PAR M. PIERRE AUGER:

Européenne, oui, j'en ai une copie.

5275

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ce serait intéressant.

5280

PAR M. PIERRE AUGER:

Oui, je l'ai avec moi.

5285

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Merci.

5290

Et bon, la dernière question que je me posais, c'est quelles seraient les conditions de réussite d'une démarche de gestion par bassin versant?

À vous écouter ce matin, vous cinq (5), je me disais, bon, il y a peut-être la taille du bassin ou les limites biophysiques, mais aussi les limites adaptées à ce qu'on pourrait appeler un sentiment d'appartenance à un territoire ou une identité.

5295

Il y a peut-être aussi l'engagement des acteurs, il y en a plusieurs qui ont parlé de ça, l'engagement des citoyens, des partenaires, des gestionnaires.

5295

Il y a nécessairement aussi un transfert de pouvoirs nécessaires, mais je dirais appropriés, pouvoirs suffisants mais sans trop de pouvoirs non plus, parce que pouvoirs impliquent des devoirs et des responsabilités, souvent quand une nouvelle approche est créée, on a tendance à ratisser trop large.

5300 Et finalement, le soutien actif et constant du gouvernement, parce que je pense pas que le volontariat et le bénévolat soient suffisants.

5305 Alors comme conditions de réussite, moi, je voyais ces quatre (4) choses-là: une taille de bassin travaillable, un engagement des acteurs, le transfert de pouvoirs appropriés et le soutien actif et constant du gouvernement.

Qu'est-ce que vous en pensez?

PAR M. PIERRE AUGER:

5310 Bien enfin, oui, effectivement, je pense que ce sont des conditions qui méritent d'être évaluées, je pense qui, effectivement, correspondent bien à la démarche.

5315 Comme vous le soulignez un peu, il peut être difficile, et justement le conseil consultatif, dans son avis, en avait parlé, de définir les tailles de bassin, l'approche de bassin au Québec qui pourrait être idéale. Comme on le sait, quand on regarde un peu la dimension des bassins versants et la façon dont les bassins sont répartis au Québec, il y a évidemment une variabilité très grande de ces bassins versants là, et surtout leur occupation en termes de population et d'activités.

5320 Il faut donc trouver une taille idéale, mais en même temps aussi, moduler en fonction d'une participation des citoyens et des usagers, qui puisse faire en sorte qu'on ait une occupation du territoire, je dirais, qui fait en sorte qu'on a un minimum de chances de réussite.

5325 C'est bien beau si on crée un organisme sur un bassin qui est inhabité, je pense qu'on va avoir des difficultés effectivement à le gérer.

5330 Il y a pas de formule je pense magique, je pense qu'il faut peut-être moduler le niveau d'interventions ou le niveau de planification en fonction de la taille. Par exemple, une idée qu'on a déjà évoquée au ministère, on peut penser aux grands bassins versants du Québec, quand on regarde les régions hydrographiques du Québec, on le voit un petit peu sur la carte en arrière de moi, au Québec le ministère des Richesses naturelles avait défini dix (10) régions hydrographiques générales, dont sept (7) correspondent au bassin du fleuve Saint-Laurent.

5335 De ces régions hydrographiques là, on pourrait tentativement évaluer une modélisation, pas une modélisation mais un arrimage des juridictions qui pourrait être conforme à ces régions-là, un peu comme le suggère la directive européenne de créer des districts hydrographiques, c'est-à-dire donc pas seulement d'avoir des bassins, mais regrouper certains bassins lorsque c'est utile de le faire, laissant aux états le choix de ces regroupements-là qu'ils ont à faire eux-mêmes.

5340 Je pense par exemple, quand on regarde des bassins immenses comme celui du Saguenay, il serait certainement difficile de créer un seul organisme sur un bassin immense, d'une telle taille. Je pense qu'il faut moduler le niveau d'interventions, on parle en Europe de trois (3)

niveaux d'interventions, les SDAGE, les SAGE, les contrats de rivière, qui sont en fonction en général de la taille des bassins.

5345

Sans vouloir copier cette approche-là, je pense qu'au Québec, on peut effectivement penser à des formules semblables, qui pourraient être modulées pour justement avoir des chances de succès.

5350

Maintenant, l'appui de l'État, je pense qu'il est essentiel, il est même plus qu'essentiel, il est nécessaire, parce que l'État a des devoirs, justement en termes de gestion de l'eau, il doit donc appuyer ces démarches de gestion là, mais en même temps y participer, lorsque seront définies les modalités qu'il reste effectivement à définir, c'est le travail du COBARIC et les divers organismes actuellement qui s'activent sur le territoire du Québec.

5355

Mais actuellement, on n'est pas prêt, et je pense que et votre rapport et ce que fera le COBARIC permettra au gouvernement d'évaluer de quelle façon on peut voir graduellement une façon de mise en place d'un mode de gestion par bassin qui serait idéal.

5360

Mais c'est pas simple, effectivement. Ça, c'est très clair.

CONCLUSION

5365

PAR LE PRÉSIDENT:

5370

Alors il est cinq heures moins quatre (5 h -04), je vous pose au panel une question en prenant un chapeau de télévision, alors écoutez, est-ce que finalement, le concept de bassin versant est pas un concept contradictoire, c'est-à-dire une rivière-un bassin, et puis quand tu arrives un peu plus tard, oui mais, tu dis, là ça ferait trop de bassins, on a trop de rivières, on n'a pas assez de monde, on va regrouper plusieurs rivières en même temps, on va moduler, on va exiger, etc.

5375

Alors la question que je vous pose à chacun-chacune, en terminant, c'est: le concept de bassin versant, est-ce que c'est un concept vide ou au contraire, est-ce que c'est une stratégie primordiale qu'il faut adopter au plus vite, pour être capable de gérer convenablement.

5380

Notre caméra est branchée sur monsieur Martel, et on finira par madame Trépanier. Monsieur Martel, allez-y.

PAR M. ROGER MARTEL:

5385

Moi, je vous dis que c'est pas un outil vide, je pense que c'est essentiel, et il faut que cet outil-là soit adéquat, si on veut vraiment prendre le taureau par les cornes.

5390 Dans le sens qu'actuellement, au Québec, on a tendance à faire des petites expériences et là, dire, c'est le fun ça, c'est le fun. Oui, c'est le fun, mais je pense que ça prend plus que des petites expériences, ça prend vraiment quelque chose, un outil adéquat, une loi cadre qui va nous permettre vraiment d'intervenir pour régler, parce que souvent il y a des problèmes partout.

PAR LE PRÉSIDENT:

5395 Très bien.

Monsieur Auger.

PAR M. PIERRE AUGER:

5400 Bien oui, c'est un instrument essentiel, et je pense que c'est probablement le seul, comme l'ont reconnu la plupart des états modernes, qui vont nous permettre d'aller plus loin dans la gestion de l'eau.

5405 L'approche réglementaire légale fait un certain temps pour régler les problèmes de gestion de l'eau, je pense que l'implication de la population directement dans la gestion de ses eaux est importante et fondamentale. Et l'implication des pouvoirs publics dans un cadre de gestion est aussi importante.

5410 Je pense que dans ce contexte-là, et le gouvernement, et les citoyens, se rendent compte de l'importance de la démarche, qui est un changement important dans la culture au Québec de gestion de l'eau, mais qui est essentiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

5415 Merci.

Monsieur Poulin.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

5420 J'aurais pas perdu cinq (5) ans de ma vie sur l'expérience pilote du COBARIC, si c'était un concept vide, la gestion de l'eau par bassin versant, et encore moins les vingt-quatre (24) membres du conseil d'administration.

5425 Je pense que c'est un concept qui, non seulement, est mobilisateur, assembleur, mais qui est porteur d'avenir, parce qu'on sent que les intérêts de la société transcendent les intérêts des individus, et qu'on se donne une vision qui est au-delà des intérêts de certains groupes d'usagers.

5430 Et la beauté de la gestion de l'eau par bassin versant ou d'une approche concertée avec une table de multiusagers, c'est de voir que les gens, très rapidement, ils s'élèvent au-dessus de leur secteur d'activités pour voir l'ensemble du bassin, les usages, les solutions, les problèmes, et ensemble chercher les solutions pour leur avenir, pour eux-mêmes, pour leurs enfants, et ça c'est porteur d'avenir.

5435 Et le taux de participation, depuis cinq (5) ans, de tous ces gens-là, n'aurait jamais jamais été celui qu'on a connu, s'il avait pas été porteur d'avenir, c'est impossible. C'est impossible.

5440 Et je terminerais, si vous le permettez, monsieur le Président, en disant que l'enjeu majeur de toute la gestion de l'eau par bassin versant, madame Gallichan l'a mentionné, c'est d'abord et avant tout le financement et la façon dont va se partager la ressource financière pour résoudre nos problèmes, protéger notre environnement, se donner un cadre de développement durable de nos ressources naturelles.

5445 Et ça, l'approche par bassin versant, celle qu'on est en train d'élaborer, est vraiment porteur d'avenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

5450 Monsieur Gérardin.

PAR M. VINCENT GÉRARDIN:

5455 Je dirais que oui, bon, c'est primordial, l'approche par bassin versant, mais c'est pas la fin du tout, je crois qu'on pourrait le dire autrement, c'est que ce vers quoi on doit tendre, c'est le meilleur aménagement possible, et qu'on lègue ce meilleur aménagement du territoire donc aux générations futures, mais qu'évidemment, dès qu'il est question de la gestion de l'eau, on ne peut pas éviter de faire référence au bassin versant. Donc l'unité de référence est clairement le bassin versant quand il s'agit de l'eau, mais la préoccupation majeure, c'est qu'on doit bien gérer notre territoire partout.

5460 Mais la limite du bassin versant n'est pas une limite naturelle pour la gestion forestière, par exemple. Sauf pour certains éléments.

PAR LE PRÉSIDENT:

5465 Merci.

Madame Trépanier.

5470 **PAR Mme FRANCINE TRÉPANIER:**

5475 Eh bien, je vais compléter, je vais dire, je vais renchérir ce que Ghislain a dit, moi je peux pas croire que ça fait cinq (5) ans, même si ça fait plus que ça que je suis à la Corporation, que j'ai travaillé à initier cette dynamique-là au sein de notre table de concertation, et on en vient - en tout cas, moi, je dis, c'est la clé du succès, la prise en charge par le milieu de la gestion de cette ressource-là.

5480 Je vous dirais, je conclurais en disant que c'est l'avenue incontournable en matière de gestion de l'eau au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

5485 Madame Trépanier, monsieur Gérardin, monsieur Poulin, monsieur Auger, monsieur Martel, merci de votre contribution; j'espère qu'on aura mieux compris la question et ses principaux enjeux, et qu'on sera plus en mesure de se faire une idée sur cette question-là, qui paraît cruciale.

5490 Je rappelle aux membres de l'assemblée que nos prochaines journées thématiques sont mercredi et jeudi de la semaine prochaine à Trois-Rivières, mercredi sur le fleuve Saint-Laurent, jeudi sur l'assainissement des eaux industrielles, au Best Western à Trois-Rivières; et que la semaine suivante, il y aura quatre (4) autres thématiques, l'eau et la santé publique le 15 juin, la pérennité des infrastructures municipales de l'eau le 16 juin, le 17 juin la gestion des infrastructures et des services d'eau, et le 18 juin l'exportation de l'eau.

5495 Mesdames et messieurs, merci. Merci aux gens qui ont fait la télévision, merci à Florence pour la transcription, merci au ministère des relations avec les citoyens pour l'infrastructure technique.

5500 Bonne fin de semaine et à mercredi, pour les fidèles. Merci bien!

5505 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5510

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

